





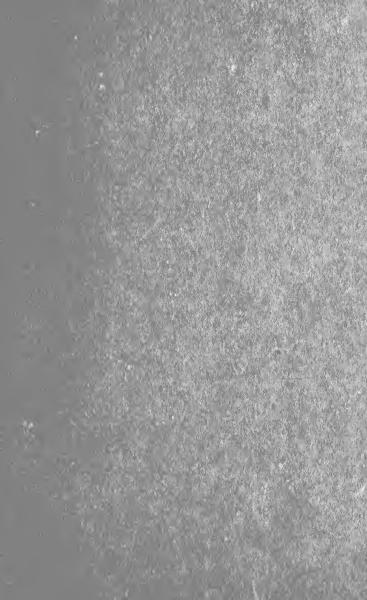
IN THE CUSTODY OF THE

BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF Nº
ADAMS
223.

Vol. V





HISTOIRE

CONFEDERATION HELVETIQUE.

SECONDE PARTIE.

XX ADAMS NO. 1



HISTOIRE

DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SIXIE'ME.



A Ville de FRIBOURG 1450. étoit restée fidèlement Fribourg attachée aux Ducs d'Au-passe sous triche ses Maîtres, pen-la Sa-voye.

rich; elle avoit pris une garnison étrangére à sa solde, qui avoit fort chargé la Bourgeoisse. Le Duc Albert frère de l'Empereur Friderich s'y II. Part. A ij rendit 4

1450. rendit pendant l'année 1450. Ce Prince voulut engager Fribourg à entrer dans de nouveaux projets, qu'il méditoit contre Berne. La plus grande partie de la Bourgeoisse préféroit de vivre en paix avec cette République voisine, & réprésentoit sans cesse, qu'isolée & séparée de tout le reste des Etats de la Maison d'Autriche, cette Puissance n'étoit plus à portée de la protèger. Albert avoit achevé d'irriter tout le peuple contre lui par la conduite qu'il avoit tenuë à Fribourg pendant le séjour qu'il y avoit fait. On résolut enfin de se choisir un autre Maître: Le peuple balançoit entre le Duc de Savoye & Berne; le Duc fut préferé; Ce Prince qui ne s'étoit engagé de traiter avec Fribourg que conjointément avec Berne paya 15000 Gouldes à cette République, qui le menaçoit de se faire rendre raison de son manque de parole Les. par les armes. (a)

⁽a) Justinger. Stettler 17 6,77.

1452

Les Autrichiens perdirent deux années après, la Comté de Kybourg, qu'ils rendirent aux Zuricois pour les fraix de la guerre. (a)

La valeur que les Suisses avoient 1453. montré à la Bataille de St. Jaques, ren-Premiés dit leur nom célèbre en France. CHAR- re Allian-LES VII proposa aux huit Cantons & ce des à la Ville de Soleure un Traité d'Allian- avec la ce, dont les conditions furent règlées França, au mois de Novembre 1453. Ce Traité portoit (b): " Que le Roi faisoit un ., Accord & Convention durable avec les Cantons de ne leur être jamais , contraire ni à leurs Successeurs, par lui ni par ses Sujets, & de ne donner aide, fecours, ni faveur à per-, sonne qui voudroit entreprendre de les molèster. Que les Habitans & Sujets des Cantons Saisses de toute " qualité pourroient passer & retour, A iii ner

⁽a) Tschachtlan Chron. Bern. Tsch. 502a. (b) Eschudi v. 569a

¥453. " ner avec tous leurs biens, équipa-", ges, armes & bagages par tout le ", Royaume fans aucun trouble, & y ,, commercer, pourvû qu'à l'occasion de cet accord il ne soit contrevenu à aucun point du Traité. Louis XI le renouvella le 27 Novembre 1463. à Abbeville.

¥454.

On vit l'année suivante pour la premiére fois les Suisses s'enroller au service des Princes étrangers, contre l'aveu de leurs Souverains, & combattre pour une cause étrangére, Jean d'Anjou Duc de Calabre amena 500 Suisses aux Princes de la Ligue du bien public. (a)

1460. Guerre govie.

5 Il ne restoit plus à la Maison d'Au triche en Suisse que la Thurgovie, Rade Thur-persoveil & Winterthur. Ces Etats lui furent enlevés peu à peu. Rapersvveil (†) se donna volontairement aux

Cantons

(a) Commines T. 1. p. 38.

^(†) La Ville de Rapersweil située au haut

Cantons d'Uri, Schweitz, Under- 1460 walden & Glaris. Le Duc d'Autriche en fut irrité, & traita ces quatre Cantons en ennemis: Ceux-ci pour s'en venger se chargérent de l'exécution du Ban de l'Eglise, auquel Sigismond venoit d'être mis . & lui enlevérent dans peu de jours toute la Thurgovie. Ils conservérent cette belle Province dans le traité, qui se sit l'année suivante à Constance. Les Cantons partagérent la Corrègence avec Zurich, Lucerne & Zug, & n'admirent Berne que dans celle de Diessenhofen (a). Wintherthur,

146P

1467

qui

baut du Lac de Zurich forme aujourd'hu? une petite République, qui est sous la protection de Zurich, de Berne & de Glaris depuis la guerre de l'an 1712.

(a) Tschachtlan f. 53, 58, 79. Tschudi T. 2. p. 600, 612. Dans la Paix de lannée 1712 Berne fut aussi admis à la Corrègence de la Thurgovie. Ainsi la Souvraineté de ce Landgraviat apartient aux buit anciens Cantons, qui le font gouver-

qui étoit la dernière place que la Maifon d'Autriche eut confervée en Suisse fut engagée l'an 1467 par le Duc Sigismond à la Ville de Zurich, & abandonnée entièrement à cette République en 1477. (a)

Capitulat avec lis Milan.

Les Cantons firent leur première Alliance ou Capitulat avec le Duc Galeaze Marie Sforze de Milan. Il fut règlé à Lucerne, & concerne principalement la sûreté du commerce. Ce Prince céda par le même Traité la Vallée de Livi-

nen

ner par un Ballif, qui reside à Frauenfeld, & qui est relevé alternativement
tous les deux ans. Berne, Fribourg &
Soleure ont part au criminel depuis 1499.
Les Suisses ayant obligé dans la guerre de
Suabe la Ville de Constance de leur céder
l'Advoyerie de Frauenseld, qu'elle possédit
dessuis 1415.

Diessenhofen forme une petite Républque sous la protection des huit anciens Car-

tons & de Schafhausen.

(a) Mémorab. Tig. ed. 1742. p. 542. Etterlin f. 80. Stumpf. l. 5. c. 33. Tfd. f. 670.

nen au Canton d'Uri, qui en a confervé la possession jusqu'à nos jours.

Les événemens des années suivan-1468. tes nous conduisent insensiblement à la Guerre guerre de Bourgogne si célèbre en de Schaf-Suisse. Deux Gentilshommes, pour des hausen & de Mülprétentions particulières, inquiétoient hausen. les Villes de Schafhausen & de Mülhausen. Le premier d'entr'eux Pelerin de Heudorf avoit fait prisonnier le Bourguemaître Jean Am Stad de Schafhausen & lui avoit extorqué une rançon de 1800 Gouldes (a) Le second Henri de Regisheim avoit acquis une petite dette d'un particulier contre un Bourgeois de Mülhausen, & s'étoit plaint d'un déni de justice auprès de Thuring de Halloveil Ballif à Enfisheim. Hallweil commit toutes fortes d'hostilités contre la Ville, & la mit par-là dans la nécessité de demander une garnison de

200

⁽a) Schilling p. 12. Tschachtlan 134. Etterlin 81. Tschudi 676.

200 hommes à Berne & à Soleure, qui 1468. venoient de recevoir cette Ville au nombre de ses Alliés (a). Ce petit secours fut suivi de 7000 hommes, qui se postérent sur l'Ochsenfeld, où ils préfentérent la bataille aux ennemis. (b) Le reste des Suisses les ayant joint, toute l'armée des Alliés marcha contre Waldshut, & mit le Siége devant cette place (c). Tout étoit prêt pour donner un assaut général, lorsqu'on fit la paix aux conditions: que les Schafhausois seroient dédommagés des 1800 Gouldes; que Mülhausen seroit comprise dans la paix, & que le Duc d'Autriche payeroit 10000 Gouldes pour les fraix de la guerre. (d)

1469.

Sigismond pour se venger des Suisses, se rendit à la Cour de Louis XI Roi

de

(b) Idem p. 10.

(d) Schill. 32. seq. Tschudi 690.

⁽a) Schilling p. 16.

⁽c) Tschachtl. 193. Tschudi 688. Schilling 24.

de France, dans l'espérance de pou- 1469 voir engager ce Monarque dans une ligue contre cette Nation. Le Roi de France étoit bien éloigné d'entrer dans les vûës du Duc: Jaloux de l'excessive Puissance de Charles le Hardi Duc de Bourgogne, ce Prince regardoit les Suisses comme très-propres à seconder fes projets (a). Sigifmond ayant échoué à la Cour de France se rendit à celle de Bourgogne au mois de Mars 1469; il engagea au Duc la Comté de Sigif-Ferréte, le Sountgau, l'Alface, le Brif-mond gau & les quatre Villes forestières, pour d'Autriles mettre à couvert des entreprises des ge la Suisses. Charles préposa pour Bal-Comté de lif à ces Provinces Pierre de Hagenbach Ferrête ennemi déclaré de la Nation (b). Gentilhomme prêta la main à toutes les Duc de violences que ses Officiers commirent Bourgo. contre gne.

(a) Schilling p. 70. Tschachtl. 205 Tsch.702. Collut Chron. de Bourg. p. 840. (b) Commines T. 1. p. 112. Schilling p. 71. Etterlin f. 84. Gollut. p. 839.

1470. re Origine de la Guerre de Bourgogne.

contre les Suisses. Diepolt de Habsberg Premié-Ballif de Lauffenbourg fit éléver des Banderoles aux armes de Bourgogne à Mönenthal dans le Balliage de Schenkenberg du Canton de Berne; la République députa au commencement de l'année Adrien de Bubenberg au Duc, pour lui faire des réprésentations à ce fujet, elles furent sans effet aussi-bien que deux lettres, que Berne adressa au Sieur de Hagenbach sous le 18 de Juin & dans le courant d'Août. (a)

> Louis XI profita habilement du mécontentement des Bernois. Guillaume de Diesbach, qui se trouvoit à sa Cour, fut chargé de faire à cette République l'ouverture d'une Alliance particuliére : Le Roi envoya des Ambassadeurs à Berne; ceux de Zurich, Schweitz & Zug s'y rencontrérent vers la mi Juillet, & indiquérent une Diéte géné-

> > rafe

⁽a) Tschachtlan dans les Registres de Berne f. 216.

1471

rale à Lucerne pour le 1^r d'Août. Les Articles de la Confédération furent dressés & acceptés par le Souverain Sénat de Berne le 14 d'Août (a). Ils portoient en substance, que les deux Parties ne pourroient donner au Duc de Bourgogne comme à l'ennemi commun des deux Etats, aucun aide ni secours au préjudice l'un de l'autre. (b)

Louis XI & le Duc de Bourgogne armoient de toutes parts, & quoique le Traité avec le Roi ne fut pas ratifié par tous les Cantons, ils firent cependant des défenses rigoureuses à leurs Sujets de prendre parti dans cette guerre; deux Citoyens de Berne, Pierre Ougsbourger & Pierre Murri, furent rapellés sous peine de leur vie (c). Les mêmes ordonnances furent renouvellées l'année suivante. (d)

Les

⁽a) Ibid. fol. 217.

⁽b) Val. Anshelm f. 158.

⁽c) Tschachtl. f. 251,

⁽d) Idem fol. 272,

£473.

Les Schafhausois, loin d'être remèboursés des 1800 Florins en vertu de la Paix de Waldshut, restoient journellement exposés aux hostilités du Sieur de Heudors. Le Duc de Bourgogne le prit sous sa protection de même que Bernhard d'Eptingen (a). Ces Gentilshommes enlevérent avec le se cours du Sieur de Geroldseck, au-descours de Brisac, des Négotiants Suisses avec leurs marchandises, & les condussirent à Schüttern Chateau de la dépendance de Geroldseck, d'où les Strassbourgeois les retirérent à main armée. (b)

Ce fut dans ces circonstances, que les Cantons de Lucerne, Uri, Schweitz & Underwalden firent une Alliance perpétuelle avec le païs de Valais. (c)

L'Empereur, qui avoit passé une partie

⁽a) Schilling p. 73.

⁽b) Idem 76, 77.

⁽c) Tschachtl. 258.

partie de l'êté aux Bains de Baden, se rendit à Bâle suivi d'une cour nombreufe; il en partit le 9 de Septembre. Pierre de Hagenbach le joignit dans cette Ville avec un grand cortège, & le fuivit jusqu'à Trèves; ses Domestiques portoient sur les manches de leurs habits trois dez en broderie avec la Devise Allemande ich paß, je les attends; les Suisses crurent que par cet embléme il cherchoit à les infulter (a). Ils avoient d'autant plus lieu de se défier de ses intentions à leur égard, qu'il les menaçoit ouvertement d'une guerre prochaine de la part de son Maître; il ajoutoit, que ce Prince lui avoit promis les Comtés de Lentzbourg, Thun & Nidau (b). Charles avoit aussi fait déclarer, par ses Ambassadeurs, aux Suisses assemblés à Lucerne au mois de May, qu'il avoit pris le Duc Sigifmond

⁽a) Tschachtl. 288. (b) Idem 291.

Les Suiffes envoyent
des Ambassadeurs au
Duc
Charles
de Bourgogne.

Cette menace du Duc de Bourgogne irrita les Suisses; ils chargérent le Canton de Berne d'envoyer en leurs noms une Ambassade au Duc pour lui en demander satisfaction, & pour lui exposer les griefs qu'ils avoient contre les susseint Gentilshommes & contre Hagenbach. Nicolas de Scharnachthal Baron d'Oberhosen & Pierre de Waberen Baron de Belp surent choisis pour cette Ambassade; ils joignirent le Duc à Tanne le 8 de Janvier, & lui réprésentérent conformément à leurs instructions: (b)

1°. La bonne intelligence qui avoit constamment règné entre les Ducs ses
Prédécesseurs

(b) Tschachtl. 304. Chron. de Bourge dans Commines p. 386. Schilling. p. 95.

⁽a) Tschachtl. 289. Relation des Ambass. de Bourg. dans les preuves de Commines T.4. p. 457. edit. de Bruxelles.

Livre Strie ME: 17 Prédécesseurs & principalement entre 1474! Philippe son Pére & ses Alliés.

2°. Ils produisirent le Traité de

Waldshut, & représentérent, que

3°. Contre sa teneur positive, le Ballis Hagenbach resusoit aux Mülhau-siens toute liberté de commerce, & leur interdisoit jusqu'à l'entrée des den-rées les plus nécessaires à leur subsistance.

- 4°. Qu'on leur retenoit les rentes qu'ils possédoient dans le Suntgau & dans l'Alface.
- 5°. Que quoique Pelegrin de Heudorf eut été compris dans la paix de Constance, ce Gentilhomme avoit commis des hostilités contre les Suisses, & que cependant le Duc l'avoit pris sous sa protection.
- 6°. Que leurs Maîtres accepteroient volontiers la médiation du Pape, de l'Empereur ou de l'Electeur Palatin.
- 7°. Qu'ils espéroient, que le Duc désavouëroit la conduite de Hagenbach à leur égard.

18

1474.

8°. Ils exposérent tous les griefs particuliers, que la Nation avoit contre ce Ballif.

Ces réprésentations ne firent pas la moindre impression sur l'esprit du Duc, qui traita ces Ambassadeurs avec une hauteur & une fierté qui n'a point d'éxemple, en les obligeant de faire leurs propositions à genoux (a). Après cette Scène humiliante on les congédia sans réponse, quoiqu'ils eussent suivi la Cour pendant plus de quinze jours. (b)

Hagenbach, qui voyoit sa conduite aprouvée par son Maître n'en devint què plus insolent. Il insulta plusieurs Bourgeois de Strasbourg, de Colmar, de Selestat & de Bâle, & mit de fortes garnisons dans Brisach, Rheinselden, Seckingen, Laussenbourg & Waldshut. (c)

Les

(c) Schilling p. 103.

⁽a) Schilling p. 95.

⁽b) Idem p. 100. Chron. de Bourg. p. 386.

Les Suisses, qui se voyoient menacés d'une dangereuse guerre, s'alliérent avec les Evêques de Strasbourg & de Bâle, & avec les Villes de Strasbourg, Colmar, Selestat & Bâle. (a)

Le Duc Sigismond d'Autriche de son Sigiscôté en étoit au repentir d'avoir aliéné mond se la plus belle partie de son héritage. ne s'y étoit laissé engager que dans la cédé. vûë d'attirer un puissant ennemi aux Suisses. Ses anciens Sujets foulés par Hagenbach imploroient journellement fa protection. Il voyoit peu de jour à retirer ses Provinces des mains du Duc. Charles l'avoit flatté du mariage de Marie sa fille (b), il s'aperçut qu'on le trompoit. Ces différentes considérations l'engagérent facilement à se prêter aux vûës de l'Empereur fon Cousin & du Roi de France. L'Empereur craignoit le ressentiment du Duc

⁽a) Schilling p. 106.

⁽b) Instruct. des Ambassad. de Bourg.

1474.

de Bourgogne, qui avoit demandé; que ses Etats fussent érigés en Royaume; ce que l'Empereur avoit refusé. (a) Le Roi de France follicitoit vivement Sigismond & les Suisses de s'unir par un traité perpétuel. Charles armoit de toute part, & chaque Puissance craignoit ses vûës ambitieuses.

Louis XI avoit déja conclu le 10 de Janvier avec les huit Cantons & avec Fribourg & Soleure une ligue défensive contre le Duc de Bourgogne, par laquelle il promettoit à chacun d'eux 2000 Francs de penfion par an s' & 20000 Gouldes pour les fraix de la guerre. (b)

Ce

⁽a) Treviri ab Imperatore Friderico III Carolus Burgundus Regem Galliæ Belgicæ & Burgundiæ inaugurari fe volebat, ut quasi Vicarius Imperii vel in ordinem redigeret rebelles, vel sub jügum mitteret, qui ad Imperium per-tinentes olim se huic exemissent. Bohemus in vita Alberti III.

⁽b) Schilling p. 125.

Ce Monarque fit de nouvelles instan- 14743 ces aux Cantons dans une Diette af- Ilnion semblée à Lucerne le 20 de Janvier, Hérédin pour les engager à faire leur Paix avec vec la le Duc d'Autriche. Jost de Siliuen Ad- Maison ministrateur de l'Evêché de Grenoble d'Autri-& Prévot de Munster en Argeu, fut che. chargé de ce soin (a) Les Suisses proiettérent le Traité à Feldkirch dans une seconde Diette, & le firent présenter par Nicolas de Diesbach, au Roi, qui l'aprouva dans tous ses points & en fit dresser un Acte à Senlis le 11 Juin, en Langue Allemande & muni de fon sceau (b). Ce Traité, qu'on nomme l'Union Héréditaire, assûra aux Suisses la possession de leurs conquêtes sur la Maison d'Autriche; les Cantons so chargérent de veiller à la conservation des Etats du Duc Sigismond (†). L'ex-B iii preffion

⁽a) Schilling p. 108.

⁽b) Idem p. 109, 110.

^(†) Voyés ce Traité dans Leibnitz in Cod. diplom. Part II.

1474.

pression dont on se servoit de Treis Aussehn, a donné lieu dans la suite des tems à bien des explications différentes.

Le Samedi après Pâques les Bernois écrivirent à la Duchesse de Savoye la nouvelle de l'Alliance, qu'ils avoient contractée avec le Duc d'Autrichel, la priant de ne plus laisser passer sur ses Terres des troupes étrangéres déstinées contre eux: Elle leur répondit favorablement. Cependant les Sujets du Duc de Savoye, & entre autres leur Chef le jeune Baron de Lassara se mettoient en campagne & prenoient les armes pour le Duc de Bourgogne contre les Suisses. Les Bernois l'ayant apris écrivirent le 30 d'Avril à l'Evêque & au Comte de Généve, pour les prier de mettre ordre à ce que la Maison de Savoye ne violât pas leur Alliance, qu'autrement à leur grand regret ils feroient obligés de prendre les armes CHARLES contre elle. (†)

^(†) Les Bernois témoignoieut alors une singulière

en Suissa

CHARLES eut vent de ce qui se tra- 1474 moit contre lui; il envoya le 6 de Ambasa Mars un Messager à Berne, pour s'in sale de former, si le bruit de l'Alliance de Charles -cette République avec la France avoit du fondement (a). Il chargea aussi le Comte de Romont d'envoyer des Ambasfadeurs de fa part aux Cantons pour les apaiser; Henri de Colombier Seigneur de Veuillerens & Jean Allard furent chargés de cette commission. Ils allérent de Canton en Canton: Ils représentérent, que le Comte de Romont fouhaitoit passionément de continuer la bonne intelligence, qui avoit subsistée de tout tems entre la Maison

de

gulière considération pour la Maison de Savoye: Voici comme ils s'énoncent dans une lettre à la Duchesse datée du 27 de Mars. Divi quondam sabaudiæ inclitissimi Duces, qui rem nostram publicam haud fegniori studio ac fuam continuis incrementis aluerunt &c. Ruchat Hift. de la Suisse. Ms. qui cote un Ms. p. 276 ad 2. 289. (a) Chron. de Bourg. p. 387.

1474.

de Savoye & les Suisses; que le Duc de Bourgogne, à l'exemple de fes Prédécesseurs, avoit accordé à la Nation les mêmes avantages dans tous les païs de sa domination dont ses propres Sujets jouissoient: que néanmoins leur Maître étoit averti, que par certaines pratiques & menées on s'efforçoit de mettre la discorde entre lui & les Conféderés, en répandant des choses controuvées, comme par exemple: que dans son Traité avec le Duc d'Autri_ che, il ne les avoit point exceptés, & comme s'il avoit promis audit Duc une protection particuliére contre eux; que Iorfqu'il avoit reçu en engagement les païs de Ferrette & d'Aussois ç'avoit été à la seule requête du Duc Sigismond, qui l'étoit venu trouver pour cet effet en personne; que la raison qui l'y avoit porté étoit, qu'il avoit été averti que s'il les refusoit, ce Prince les remettroit en d'autres mains, dont il auroit pû lui revenir grand dommage; qu'il n'avoit pris le Duc d'Autriche fous

sous sa protection, qu'en vûë de mé- 1474? nager fon accommodement avec les Suisses, comme il leur en avoit fait faire plusieurs ouvertures; Qu'au sujet de Messire Pierre de Hagenbach, il n'étoit point parvenu à la connoissance de leur Maître, qu'il eut grevé aucun de leurs gens, qu'il y mettroit ordre si cela se trouvoit; qu'il avoit nommé actuellement des perfonnes pour informer; que les Suisses jourroient d'un commerce libre dans les païs de Ferrette & d'Aussois, & en pourroient tirer toutes les denrées, qui leur étoient nécessaires. (a)

La Ville de Fribourg & les Cantons de Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden & Zug requrent la déclaration des Ambassadeurs de Bourgogne avec de grands témoignages de reconnoisfance & d'attachement pour le Duc leur

⁽a) Instruction des Ambass. Bourg. ap. Commines T. 4. p. 442.

1474.

leur Maître. Ils ne trouvérent pas des dispositions aussi favorables à Berne & à Soleure. Ils firent leurs propositions devant le Conseil Souverain de Berne: Quelques Sénateurs interprétérent mal leurs paroles; il s'éléva à ce sujet de grands débats. Pierre Kiftler tenoit les Sceaux en l'absence de l'Advoyer, il se rangea avec le Trésorier Frankli du parti des Ambassadeurs; on reconnut qu'on avoit mal à propos cherché à irriter les Membres du Gouvernement contre eux. Adrien de Bubenberg, Hartmann de Stein, Caspar de Scharnachthal & Jean Fränkli furent chargés de la réponse du Conseil Souverain. Ils déclarérent, que la République n'avoit aucun sujet de se plaindre du Duc de Bourgogne ni par rapport à ses anciens Etats, ni par rapport aux Comtés de Ferrette & d'Aussois: mais que Pierre de Hagenbach se rendoit odieux par ses extorsions & par les discours injurieux, qu'il tenoit contre eux, furtout contre Bâle & Strasbourg: que quand

quand il fe trouvoit dans leurs Affemblées il vouloit tout gouverner; qu'il fe fervoit ordinairement de ces exprefsions: Par la Char Dieu, Villains, vous pafferés par-là; qu'il s'étoit vanté d'être Ballif des Alliances & Seigneur des meilleurs Maifons que les Bernois euffent; qu'il commettoit de grandes violences contre leurs Alliés de Mülhaufen; qu'il les arrêtoit pour les plus legéres dettes, au point qu'ils n'ofoient plus fortir de leur Ville, ou on les affamoit en leur interdifant toute liberté de commerce.

La Ville de Soleure fit à peu près les mêmes réprésentations. (a)

Le Duc de Bourgogne cherchoit à Il cherd endormir les Suisses pour avoir le tems che à les d'exécuter les vastes projets qu'il avoit endormir. Ses vûës sont clairement développées dans les instructions que ce

Prince

⁽a) Relat. des Ambass. Bourg. chez Commin. T. 4. p. 445.

¥474.

Prince donna à la fin de l'année 1472 aux Ambassadeurs qu'il envoya au Duc d'Autriche. Sigismond avoit fait des plaintes contre la Nation & avoit demandé du fecours à Charles : Le Duc de Bourgogne lui répondit, qu'il ne lui étoit pas possible de lui en fournir pour le présent : ,, Item & pour ce ,, semble que pour le plus certain l'on doit ,, délayer pour cette saison de mouvoir la-, dite guerre, & des maintenant à tout , événement lesdits Ambassadeurs requer-, ront à mondit Sr. d'Autriche, qu'il .. veuille dire Ed déclarer la forme Ed manière comme il lui semble que l'on pour-, roit le plus avantageusement euvahir & ,, faire la guerre auxdits Suisses (a). Preuve qu'il ne cherchoit qu'à gagner du tems. Il ne mit aucun ordre aux extorsions & aux hostilités de Hagenbach. Ce Gentilhomme continua d'in-

fulter

⁽a) Instruct. des Ambass. envoyés au Ducel Autriche. Commin. T. 4. p. 392, Seq.

fulter les Suisses dans toutes les occa- 14743 sions. Il établit de nouveaux péages contre les Traités; maltraitoit les Bourgeois de Mülhausen; menaçoit les Bâlois, & violoit le territoire des Bernois. (a)

Le Duc d'Autriche avoit déposé à Bale les 80000 Gouldes, pour lesquels il avoit engagé une partie de ses Etats: Ce qu'il avoit prévû arriva: Charles refusa de restituer l'Hypothèque sous différents prétextes. Hagenbach redou- hagen bach est bla sa tyrannie: mais ayant formé le arrêté, projet de saccager la Ville de Brifach (b) jugé & les Habitans le prévinrent & se faisi-exécuté. rent de sa personne. Le Duc d'Autriche établit le 9° de May une Cour criminelle pour instruire son procès; les Députés des Suisses y furent admis : Petermann de Waberen y prit séance de la part de Berne, Henri Hasfurter de celle

⁽a) Schilling p. 84. (b) Idem p. 110 & 113.

Chancelier de Soleure au nom de cette Ville (a). Hagenbach fut coudamné par ce Tribunal à perdre la tête fur un échafaut. (b)

Charles aprit devant Nuiß, dont il faisoit le Siége, l'exécution de son savori & résolut d'en tirer vengeance. (c) Il donna ordre à Estienne de Hagenbach, frére du désunt, de ravager la Comté de Ferrette. (d)

Tentative de Charles pour la Paix avec les Suisses. Plus irrité cependant en apparence contre le Duc d'Autriche que contre les Suisses, Charles fit une derniére tentative pour se menager leur neutralité. Il fit représenter par ses Ambassadeurs aux Cantons de Zurich, Berne & Lucerne: qu'ils ne devoient pas présérer un nouvel Allié tel que le Duc

⁽a) Tschachtl. f. 334. Hafner T. 2 p. 180.

⁽b) Schill. p. 114, 118, 119.

⁽c) Idem p. 123.

⁽d) Idem p. 129. Gollut p. 844, 871.

Duc d'Autriche, dont la Maison avoit été depuis tant de siécles leur ennemie déclarée, à un ancien Ami & Confédéré tel que lui: qu'ils devoient se rapeller le bon voisinage, que ses Ancêtres & lui avoient maintenu sans interruption avec les Suisses; que leur Noblesse avoit été reçuë avec distinction à fa Cour ; que Louïs XI comme Dauphin avoit concerté leur ruine avec les Autrichiens dans la guerre de Zurich; qu'il n'avoit jamais refusé de se désaisir des Provinces, qu'il tenoit par engagement de Sigismond; mais que ce Prince n'avoit pas rempli le Traité qu'il avoit avec lui à ce sujet : que leurs griefs contre la conduite de Hagenbach auroient pû facilement être terminés à l'amiable. (a)

Ces représentations, quelque fon- Parti, dées qu'elles sussent, ne firent point qui s'étoit d'impression à Berne. Le Duc de formé
Bourgogne contre lui à Berne.

⁽a) Val Anshelm Chr. Msc. f. 167.

X474.

Bourgogne y avoit néanmoins un fort parti: c'étoit la plûpart des plus anciennes Maisons, qui avoient de tout tems fréquenté la Cour de Bourgogne. Adrien de Bubenberg Chevalier, Baron de Spietz, ancien Advoyer, étoit à leur tête. Le parti opposé avoit pour Chef Nicolas de Diesbach Chevalier . Baron de Signau Advoyer règnant; ce Chevalier étoit fort attaché à la France; il étoit généreux, populaire, éloquent; quoiqu'il eût passé l'âge de 74 ans il avoit conservé toute son activité; il étoit entreprenant & par tant de qualités réunies extrêmement chéri du peuple. Adrien de Bubenberg, hommé d'un grand mérite, qui avoit rendu des services signalés à la République, mais trop fier de son illustre Naissance, fut écarté sous divers prétextes & relegué à Spietz, & la Guerre contre le La guer- Duc résoluë par la République. (a)

rey est résoluë.

Elle

⁽a) Anshehn fol. 179 seq. Cet Auteur

Elle indiqua une Diette à Lucerne 1474. pour le 24° d'Août. Les Villes de l'Alface, qui étoient alliées des Suisses, & celle de Montbeliard, qu'ils avoient pris sous leur protection (†), s'y rendirent par

nous aprend fol. 184. que Nicolas de Diefbach avoit menagé l'Alliance avec la France & l'union Héréditaire de longue main; qu'il avoit assemblé le 22 Septembre 1443 le Souverain Sénat, auquel on n'avoit apellé que les membres du deux Cent qui étoient de son parti, qui n'avoient d'abord été qu'au nombre de 22; qu'on lui avoit remis plein pouvoir de conduire ces négotiations; que le résultat de cette délibération avoit été tenu si secret, qu'il n'en avoit jamais rien transpiré. Il mourut à Porentrui de la Peste, sans enfans. Guillaume de Diesbach, Chevalier, son Cousin germain bérita de ses grands biens.

(†) Au moment que le Duc de Bourgogne aprit la mort de Pierre de Hagenbach, il sit arrêter à Luxembourg le Comte Henri de Wirtemberg, & donna les
ordres de s'assurer de Montbeliard. Les
Bernois envoyérent 300 hommes au secours
de la place sous Henri Matter & Jean de
Hallweil; ce secours rencontra à Nidau
II. Part. C Marquard

34 LIVRE SIXIE'ME.

par Députés, & demandérent du fe-1474. cours aux Cantons (a). Hubert Cerjeat, Sieur de Combremont, & Antoine de Champion y parurent de la part de la Duchesse de Savoye Sœur de Louïs XI, & promirent au nom de cette Princesse d'observer une exacte neutralité (b). Les Cantons cependant faisoient quelques difficultés de se déclarer ouvertement contre le Duc de Bourgogne. Ils ne s'étoient engagés par leurs Alliances avec le Duc d'Autriche qu'à la Défense de ses Villes & Provinces; ils préten-, doient n'être pas tenus d'agir offensi-Les Can- vement (c). Cependant ils cedérent enfin le 9 d'Octobre aux instances du

tes Canrons y prennent part.

Duc après avoir reçu 8000 Gouldes de

Marquard de Stein, qui avoit défendu cette Ville, & qui ne trouva pas qu'il futnécessaire qu'il continua sa route. Tschachtl. fol. 345.

⁽a) Schilling p. 132.

⁽b) Idem p. 131.

⁽c) Idem p. 133.

ce Prince (a), & déclarérent la guerre au Duc Charles le 27 du même mois (b) à l'exception du Canton d'Underwalden, qui pour quelques difficultés, qui lui restoient à règler avec le Duc d'Autriche, ne voulut pas prendre part à cette guerre. (e)

Les Bernois se mirent en campagne Entrent peu de jours après, avec leurs Alliés de en cam-Fribourg, Soleure & Bienne; ils su-pagne, rent joints par Lucerne près d'Héricourt, & ayant mis le Siége devant cette Place, les autres Cantons, à l'exception d'Underwalden, & le reste de leurs Alliés les joignirent (d). Les Conféderés formoient une armée de 18000 hommes d'élite. Thibaut de Neufchatel, Marêchal de Bourgogne, auquel cette Ville apartenoit, s'en aprocha avec 5000 hommes, & voulut se faire

⁽a) Schilling p. 134.

⁽b) Idem p. 135.

⁽c) Idem p. 133.

⁽d) Idem p. 137.

1474.

faire jour à travers l'armée Conféderée pour se jetter dans la place (a); mais il fut repoussé avec perte de 2000 hommes, sans que les Conféderés eussent perdu un seul des leurs (b). Hericourt fe rendit peu après par capitulation, & fut remis au Duc d'Autriche.

Prile d'Hericourt.

1475. Charles fait sa paix avec l'Empereur Es la Fran-C.C.

Le Duc de Bourgogne s'obstinoit cependant au Siége de Nuis. Il perdit l'occasion de se joindre aux Anglois, qui l'en avoient follicité, & donna le tems à Louis de regagner Edouard leur Roi. Charles se voyant abandonné du Roi d'Angleterre, conclut avec celui. de France à Vervins une Trève de 9 années. Il avoit aussi fait sa paix avec l'Empereur, & levé le Siége de Nuiß. La Ligue de la haute Allemagne resta seule exposée à sa vengeance, quoique l'Empereur & la France se fussent en-

gagés

⁽a) Commines T. 1. p. 217. Gollus p. 871. (b) Schilling p. 140,

gagés solemnellement à ne point faire 1475. de Paix sans les y comprendre. (a)

Les Conféderés rentrérent en canr-Les Conpagne dès le mois de Février, & firent féderés diverses irruptions dans les terres de rentrent en Cam-Bourgogne (†). 1300 Soldats de Ber-pagnes ne, Lucerne & Soleure s'emparérent de Poutarlier. Ils y furent assiégés par 12000 Bourguignons, qui se retirérent avec perte sans avoir pû réüssir dans leur projet. Les Suisses abandonnérent Pontarlier après avoir brûlé la Ville & le Chateau (b). Ils tournérent leurs armes avec le fecours de Fribourg & de Bâle contre Grandson, Orbe, Montagny & Echallens, qui apar-C iii. tenoient

(a) Commines l. c. p. 215, 237, 261.

(b) Schilling p. 163 seq. Gollut. p. 871.

^(†) Pour couvrir le païs, les Bernois munirent le Chateau de Nidau, & y firent transporter les armes qui se trouvoiens à Cerlier, dont ils s'étoient emparés au mois de Septembre de l'année précédente. Tschachtl. 404.

tenoient à Louis de Chalons Seigneur de £475. Chateauguion, & à Hugue de Chalons Seigneur d'Orbe son frére, qui par un Traité avoient accordé au Duc de Bourgogne le passage sur leurs terres (a): Ces places firent peu de réfistance, excepté le Chateau d'Orbe, qui fut pris d'assaut & brûlé, & les plus braves Chevaliers, qui s'étoient retirés dans le Donjon de la tour furent massacrés avec Nicolas de Joigne

Les

leur Capitaine (b). Joigne se rendit à

(c) Schill. p. 169. feq.

Pierre de Waberen, (c) (*)

⁽a) Ms. de la guerre de Bourg. communiqué par Mr. Mutach, Ballif d'Yverdun.

⁽b) Idem Ms.

^(*) On a cru jusqu'ici sans fondement, que ce fut dans cette guerre, que les Bernois s'étoient emparés d'A1-GLE & d'ORMONT; l'acte par lequel ils établirent un Chatelain sur ces païs au mois de Novembre de cette année, parle de ces peuples comme d'anciens Sujets,

nois à leur Solde. Cette République y joignit 600 hommes fous les ordres de Nicolas de Diesbach. Cette troupe avec 500 Lucernois, que les Bâlois avoient enrollés, fut groffie par les fecurs de l'Evêque de Bâle & de la Ville de Strasbourg, le commandement

en

Sujets, opprimés par nombre de Sei-gneurs particuliers; ils implorérent la protection de Berne l'an 1464 ou environ; ils chassérent leurs Tirans du païs, principalement le Sieur Du Tor-RENT, SEIGNEUR D'AIGLE. PIERRE DE Duin, Seigneur du Chatel de Boex & de Noville eut recours à eux; il obtint un ordre du 13 Décembre 1468, adressé à Pierre Steiguer, Gouverneur, de lui faire rendre ses biens. Mémoire de Mr. le Juge Veillon. I! est cependant constant par les mémoires du tems de Tschachtlan, que le Sr. du Torrent reçut garnison Lombarde à Aigle, S que les Bernois s'emparérent du Chateau au mois d'Août de cette année, que de Torrent & sa garnison avoient abandomés à leur aproche. Vide fol. 458.

40 LIVRE SIXIE'ME.

Cette armée s'empara en peu de jours de Blamont & d'une grande partie de la Franche-Comté (a): Mais la peste ayant commencée à s'y faire ressentir elle se retira (b). Antoine Batard de Bourgogne la suivit quelque tems sans néanmoins oser l'attaquer. Ce Seigneur se jetta sur la Lorraine, dont le Duc de Bourgogne se rendit maître à son retour du Siége de Nuis.

La Duchesse de Savoye observe mal la neutralité.

La Duchesse de Savoye s'étoit engagée à la neutralité: Cependant elle permettoit à ses Sujets de s'enroller parmi les troupes de Bourgogne; elle accordoit le passage aux Italiens, qu'on amenoit au Duc, authorisoit ses Vassaux à agir en ennemis contre les Sujets & Alliés des Cantons (†), & donnoit ensin,

en

⁽a) Schill. p. 188. seq.

⁽b) Idem p. 208.

^(†) Les archives du Chateau de Chatelar proche de Vevui fournissent des preuves incontestables de ce suit dans la personne de

en toutes occasions, des marques de 1475.

fon attachement pour Charles (a). Les

Perpois c'en plaignirent : la Duchesse

Bernois s'en plaignirent; la Duchesse fe justifia par le canal du Comte de

Gruyere,

Pierre de Gingins, Chevalier. Ce Gentilhomme arma ses gens & en forma une troupe, avec laquelle il faisoit des courses sur les Valaisans, & enlevoit tout ce qui étoit Suisse ou Allemand: Henri Cols de Nuremberg, Anselm Scuder de St. Gal & Erhard Scudenberg de Lucerne faisant passer des marchandises par le Pais de Vaud, Pierre suivi de ses trois fils François, Jaques & Claude les enleva au logis de l'Ange à Rolle, & les sit passer dans le Chateau de Beauregard en Chablais; ayant continué ses hostilités il fut tué sous les murs de son Chateau de Chatelar l'année suivante par les troupes que commandoit Zerkinden. Andrée de Valpergué sa Veuve fut obligée en 1479 de payer aux Marchands dépouillés 1400 Fl., qui furent acquités en 1492 par Blanche de Montferrat, Mére & Tutrice du Duc Charles Jean Amé, particulièrement en considération, comme s'exprime la Chartre, que le Pére de ces trois fréres avoit été tué à son service.

(a) Schill. p. 213.

42 LIVRE SIXIE'ME.

Gruyere, Marêchal de Savoye, qu'elle 1475. envoya à Berne (a). Cette Princesse proposa aux Cantons, à Lucerne, de se détacher du Duc d'Autriche & de s'unir à celui de Bourgogne; elle promettoit que ce Prince leur céderoit ses prétentions contre le Duc Sigismond; elle cherchoit à donner de la défiance aux fept Cantons contre Berne, & leur proposa une Alliance à l'exclusion de cette République; elle entretenoit des Emissaires qui cherchoient à y exciter une revolte (b). Elle taxoit Berne & Fribourg devant eux d'être les seuls Auteurs de la guerre (c). Cette conduite irrita ces deux Villes contre la Princesse.

Le Com- Jaques de Savoye, Comte de Romont te de Ro- & Baron de Vaud étoit entré au service mont les traite en du Duc Charles, il venoit d'être fait ennemis. Marêchal de Bourgogne; ses Sujets traitoient

⁽a) Schill. p. 217.

⁽b) Idem 218.

⁽c) Idem 219.

traitoient les garnisons de Grandson, d'Orbe & de Joigne en ennemis, & les Députés des Suisses mêmes avoient été attaqués & insultés par ceux qui tenoit Elclées pour le Comte. Etant de retour dans ses Etats, il fit enlever deux chars chargés de cuirs, qui venoient de Nuremberg, & en maltraita les Conducteurs (*). Il mit garnison étrangére dans toutes les places du Païs de Vaud (a). Ces différens griefs Les Berobligérent les Bernois, après s'être for- nois lui tifiés de l'Alliance des Valaisans de lui déclarent déclarer la guerre le 9 d'Octobre. Ils & s'ementrérent en campagne le lendemain parent du sous les ordres de Pierre de Waberen, Païs de Chevalier, Baron de Belp: les Fribour- Vaud. geois les joignirent devant Morat la

veille

^(*) Tous les Auteurs étrangers & même Commines T. 1. p. 277. attribuent l'origine de la guerre de Bourgogne à ces deux chars enlevés. On voit par ce que nous venons de rapporter combien ils sont dans Perreur.

⁽a) Schill. p. 221, fq.

¥475.

veille de la St. Gall. Les troupes des deux Villes s'emparérent en peu de tems de Morat, de Payerne & de plufieurs Chateaux des environs. La Ville d'Estavayé faisoit alors un grand commerce, qui l'avoit fort enrichie; le Comte de Romont y avoit jetté 300 hommes fous la banniére de Nyon; elle fut prise d'assaut: il y eut plus de 1500 hommes passés au fil de l'épée dans cette occasion (a). Les Soleurois joignirent Berne & Fribourg à Estavayé; on prit Yverdun & nombre de lieux circonvoisins. Henri Dittlinger & Jean Tillier de Berne avec Jean Vogeli de Fribourg se distinguérent à la prise d'Esclées (b). Les troupes des autres Cantons

(a) Chronique du Païs de Vaud. p. 160 (b) Schill. 235. Stettl. 235. vojès aufi Anshelm h. a. La vérité de l'histoire ne me permet pas de passer sous silence la cruelle vengeance des Suisses contre la garnison d'Esclées; il ne resta des assiégés que 18 hommes, qui eurent la tête tranchée. Le Va-

1475

Cantons avoient joint peu à peu l'armée le Berne & de Fribourg, & s'étoient imparés en passant de Romont, Moulon, Ruë & d'autres endroits. Les Valaisans avoient pris de leur côté St. Maurice & Gundis, qui faisoient partie lu Chablais (a). Les Conféderés s'éoient avancé au - delà de Morges, & rojettoient de faire le siége de Généve, ui montroit beaucoup de haine contre es Suisses: mais cette Ville s'en raheta moyennant la somme de 26000 fouldes, qu'elle promit de payer. (b) près une campagne de trois semaines s Suisses se retirérent (†), n'ayant laissé

t du Capitaine Pierre de Cossonai ent seul vie sauve pour avoir servi de Bourreau ans cette occasion.

⁽a) Tschachtlan f. 645.

⁽b) Gollut p. 872.

^(†) Le Ms. Mutach ajoute, que lorsue l'armée des Suisses se retira elle devasta campagne, excepté ce qui étoit de l'Eèché de Lausanne, des Baronies de Lasra & d'Aubonne & de la terre de Bavois,

¥475.

laissé garnison qu'à Yverdun sous les ordres d'Albin de Silinen, & à Grandson sous ceux de Brandolf de Stein. Ils avoient même abandonné Joigne, où ils auroient pû arrêter quelque tems le Duc de Bourgogne, ils ne furent pas long-tems à regretter cette saute.

1476.

Rodolphe, Marggrave de Hochberg, Comte de Neuschatel, se donna bien des mouvemens pendant tout l'hyver pour étousser cette guerre. Les Suisses n'étoient pas éloignés de se prêter à un accommodement, pourvû que le Duc d'Autriche & leurs Alliés y sussent compris. Ils consentirent à une Trève de trois mois, qui sut rejettée avec beaucoup de hauteur par le Duc de Bourgogne (a). Le Marggrave,

pour

vois, en considération d'Adrien de Bubenberg, qui étoit gendre du Baron de Lassara, du Comte de Gruyére qui étoit Baron d'Aubonne, & de Jaques de Gleresse, qui étoit Seigneur de Bavois.

⁽a) Schill. p. 258.

our donner une marque publique de 1476. bonne volonté aux Cantons, leur emit la Garde de la Ville de Neufchael (a); il s'y jetta un nombre de Voontaires de Bienne, de la Neuveville. lu Landeron & de Cerlier. (b)

Le Comte de Romont continua la guere; il surprit Yverdun le 12 de Janvier ivec 1500 hommes; la garnison, qui n'étoit que de 70 homes, tous Lucernois, se retira dans le Chateau, & y sit une vigoureuse resistance. Dépourvus de munitions de guerre & de bouche ces braves guerriers ne subsistoient que du butin qu'ils enlevoient dans leurs fréquentes forties (†). Le Comte n'eut

⁽a) Schill. p. 259. (b) Ms. Mutach.

^(†) L'action héroique d'un Lucernois dont on ne marque pas le nom, mérite de trouver place ici. Il n'avoit pour toutes armes que son épée & une seule flèshe, il la décocha dans la retraite contre un Bourguignon, acheva de le tuer avec son épée, retira la flêche, & s'en servit pour tuer

pas le courage de donner l'assaut au Chateau, & se retira. Les Habitans d'Yverdun avec lesquels il avoit entretenu des intelligences, abandonnérent la Ville pour se dérober au ressentiment des Suisses (a). Brandolf de Stein fut enlevé la même nuit dans la Ville de Grandson. Le Chateau refusa de se rendre, quoiqu'on eut conduit de Stein au pied de ses murs, & que les Bourguignons eussent menacé de le pendre en leurs présence en cas de refus : mais ce brave Capitaine les exhorta lui-même à ne s'étonner de rien, & les rasfura tellement, que les ennemis furent obligés de se retirer ; ils emmenérent de Stein, après la bataille de Grandson, à Nozaret, où il resta prisonnier jusqu'à ce qu'il fut échangé contre le Chef

des

un second ennemi, des flancs duquel il l'arracha derechef, & l'emporta avec lui au Chateau. Tschachtlan f. 573. Schill. p.263. (a) Schill. 260. Seq.

LIVRE SIXIE'ME. 49 des Bourguignons trouvé dans le Cha- 1476; teau de Grandson. (a)

Sur la première nouvelle qu'on eut de ce qui venoit de se passer, les Bernois avec leurs Alliés de Fribourg & de Soleure se remirent en campagne. Ils laisséerent 200 hommes dans Yverdum, & doublérent la garnison de Grandson. (b)

Le Duc de Bourgogne dans ces entre- Le Duc faites marchoit à grandes journées con-entre en tre la Suisse. Il entra par Joigne dans Suisse con le Païs de Vaud à la tête de 100000 Grandhommes (c); il arriva à Orbe le 12 de son. Février (d), & forma le Siège de Grandson. Il fit donner le premier assaut le

⁽a) Idem Schill. p. 265 & 292. Partie de la guerre de Bourg. dans l'Histoire du Païs de Vaud. p. 171.

⁽b) Schill. p. 266.

⁽c) Les requisitoires aux Conféderés, que Tschachtlan raporte, ne parlent que de 60000.

⁽d) Chron. de Bourg. dans Commin. T. 2. p. 400.

TO LIVRE SIXIE'ME.

Ville trois jours après. Le Chateau se défendit courageusement.

Les Bernois, fous les ordres de Nicolas de Scharnachthal & de Jean de Hallwveil, & les Fribourgeois fous ceux de Pierre de Faussigny, s'avancérent au secours de Grandson (a). Henri Dittlinger tenta de se jetter dans la place, mais inutilement (b). L'armée Alliée étoit campée à Morat, où elle attendoit le reste des Conféderés. Le Duc de Bourgogne s'impatientoit de se voir arrêté par un si foible Chateau: il trompa la garnison par des propositions fort avantageuses, qu'il lui fit faire par le canal d'un Gentilhomme Bourguignon nommé Luc de Ronchant (c). Les assiégés avoient perdu Jean Tillier leur Maître d'Artillerie; le feu avoit pris à lenrs

⁽a) Schill. p. 272.

⁽b) Idem p. 277.

⁽c) Idem p. 281. Le Ms. Mutach la seomme Luc de Rouchant.

LIVRE SIXIE'ME. 51

leurs poudres; la mésintelligence s'é- 1476.

toit glissée parmi eux; ils voyoient peu
de jour à être délivrés: toutes ces considérations leur firent prêter l'oreille
aux propositions de Ronchant (†). Ils Le Chalivrérent le Chateau au Duc le 27 de teau se
rend par
capituladans le Lac toute cette garnison, qui tion.
étoit encore de 450 hommes (a). Les

toient

Suisses aprirent à Neufchatel, où ils s'é-

Di

^(†) Tschachtlan ajoute, que Jean Wuller, Capitaine de la Garnison, fut un des prémiers à prêter l'oreille aux insinuations du Sr. de Ronchant, & que ce dernier avoit reçu 100 Gouldes de gratisication de la garnison pour ses bons offices.

⁽a) Schill. p. 283. Ronchant avoit reçu quelque offense de ceux de Soleure; il se joignit au Comte de Romont, à Philippe Marggrave de Hochberg & à ceux d'Yverdun pour engager le Duc à cette cruauté. Les Bernois sirent arrêter le Marggrave Rodolph père de Philippe, qui se trouvoit à Berne, & le sirent yarder à vive dans la tour Lombach. Voyés Tschachtl. f. 619 & 623.

1476. toient avancés depuis Morat, le sort de la garnison de Grandson. Resolus de venger leurs Compatriotes ils marchérent le 2 de Mars avec 20000 hommes à la rencontre du Duc de Bourgogne. Ce Prince avoit jetté 350 hommes dans le Chateau de Vauxmarcus, qui est sur le passage de Neufchatel à Grandson; les Suisses ne s'y arrêtérent

fort.

Betaille pas : Leur Avantgarde, composée des de Grand-troupes de Schvveitz & de Thun, s'étoit avancée au-delà de ce Chateau. & avoit pris poste dans un terrein avantageux au-dessus de Vauxmarcus, dans un lieu nommé la Combe de Ruaux (a). George de Rosmbos les attaqua avec 100 Archers (b). Les Conféderés laissérent Vauxmarcus derriére eux & marchérent à leur fecours. Ces mouvemens engagérent la Bataille. Charles, contre l'opinion de ses Généraux, étoit forti

⁽a) Schill. p. 286. Ms. Mut.

⁽b) Commin. T. 1. p. 276.

forti de fon camp avantageux fous Grandson pour aller au-devant des Suisses; il s'engagea dans un terrain fort serré au-dessus du bois de la Lance, que l'on nomme la Chatose (a), & s'avança avec une précipitation, qui ne permit pas à toute son armée de le suivre (b). Les troupes de Berne, Schoveitz, Fribourg, Soleure & Bienne arrivérent les premiéres en présence de l'ennemi; elles se jettérent à genoux, felon l'usage de la Nation, pour implorer le fecours Divin: les Bour guignons crurent qu'ils demandoient grace. Il s'éleva de grands cris dans leur armée, qui trainoit plus de 3000 femmes à fa fuite (c). Les deux armées se canonérent quelque tems. Louis de Châlons, Seigneur de Chateauguion, commença l'attaque avec la Cavaler ie-Les Suisses formoient un Bataillon D iii quarré

⁽a) Ms. Mut.

⁽b) Commin. l. c.

⁽c) Schill. p. 287.

1476.

quarré, dont le front étoit désendu par les Lanciers: Quoique leurs troupes n'eussent pas encore toutes joint le corps de bataille, Chateauguion ne put les entamer: après avoir attaqué pour la seconde fois ce bataillon des Suisses, & avoir été repoussé autant de fois, il fut tué à la troisieme attaque par Jeans von der Grub de Berne, & avec lui plusieurs Seigneurs de la premiére considération (a). Le Duc de Bourgogne, qui ne croyoit avoir à faire qu'à cette poignée de monde, qu'il voyoit devant lui, fut étonné de la voir croitre d'un moment à l'autre; c'étoit le reste des Alliés, qui se rangeoient en bataille à mesure qu'ils arrivoient (b). Il en fut informé par Brandolfe de Stein; ce Prince s'écria plein de découragement: Que déviendrons-nous, puisque nous n'avons pas pû vaincre cette poignée

⁽a) Schill. p. 288.

⁽b) Schill. ibid.

1475

poignée de gens (a): Les prémiers rangs de ses troupes se retirérent en arriére pour rejoindre le corps de l'armée. Ceux - ci prenant leur retraite pour une fuite, reprirent le chemin du Camp (b). Les Suisses les suivoient de près; ils atteignirent l'Infanterie, qui ne put pas soutenir leur choc; la déroute devint bien-tôt générale. Ils chafférent les Bourguignons devant eux comme une troupe de bétail, (pour me servir de l'expression d'un Auteur, qui étoit présent) (c), & les poursuivirent jusqu'à Montagny; leur pesante armure ne leur permettant pas d'aller plus loin. Ils s'y jettérent à genoux pour rendre grace à Dieu, de la victoire signalée, qu'il venoit de leur accorder contre un Prince, qu'on croyoit invincible. 800 Cavaliers de Bâle & les Gendarmes

⁽a) Muralt Msc.

⁽b) Commin. l. c.

⁽c) Schilling p. 289.

Gendarmes Autrichiens & Strasbour-1476. geois ne joignirent l'armée Conféderée qu'après le combat (a).

Le Duc de Bourgogne aimoit le faste; fon Camp étoit rempli d'effets précieux. On estima à un million de florins les richesses qui tombérent entre les mains des Suisses (†). La Garnison de Grandfon

(a) Ischachtl. f. 630, 631.

(†) On aprend par les Mémoires de Burkard Stoer Prevot d'Amsoltingen, qui sont dans les Archives de Berne, que dans ces tenis le Marc d'argent valoit 7 flor. duRhin. Ou conserve précieusement dans l'Arsenal de Berne plusieurs pièces d'Artillerie & les Mousquetons des Gardes du Duc, qui lui furent enlevés dans cette occasion. On montre aussi plusieurs riches tapis & les tapisseries avec lesquelles ses tentes étoient décorées. Nos Chroniques raportent, que le gros Diamant qui fait aujourd'hui le principal ornement de la Couronne Papale fut acheté à Lucerne Pan 1492 pour 5000 florins du Rhin, par Guillaume de Diesbach fils de l'Advoyer de ce nom qui le vendit à Barthlomé May Seigneur de Strätlingen

fon se rendit. On distribua entre les 1476. Conféderés une trentaine de Gentilshommes de distinction; Berne demanda le Seigneur de Darin, pour l'échanger contre Brandolphe de Stein: mais à la vûë des malheureuses victimes de la cruauté du Duc de Bourgogne, les foldats de Berne & de Fribourg massacrérent tous ces prisonniers à l'exception du feul S' de Darin. (a) La Garnison de Vauxmarcus abandonna le Chateau & eut le bonheur de se sauver. Cette victoire ne coûta aux Suisses que so hommes; la perte des Bourguignons fut de 1000 (b), parmi lesquels on ne comptoit que 7 hommes d'armes, (c).

pour 5400 & celui-ci à des Marchands de Genes pour 7000, lesquels l'out remis au Duc de Milan pour 11000 ducats. Jules II. l'acheta de ce dernier. Tschachtlan Mémoires du Temps fol. 635.

⁽a) Schill. p. 291. Tschachtlan 631.

⁽b) Idem 630.

⁽c) Commin. l. c.

58 Livre Sixie'me.

1476.

Le Duc rassemble une nouwelle Armée.

Les Conféderés après avoir passé trois jours sur le Champ de Bataille reprirent le chemin de leurs maisons. (†) Charles s'étoit sauvé le jour de la Bataille de Grandson jusqu'à Nozaret; son Armée l'y suivit (a). Il sit de nouveaux préparatifs de Guerre, résolu de rentrer au plûtôt en Suisse & de former le Siége de Berne & de Fribourg. Comme assuré de la victoire ce Prince promit la Ville de Berne, au Comte de Romont & celle de Fribourg, à la Duchesse de Savoye

^(†) Après la bataille, les Suisses armérent Chevaliers, les Gentilshommes qui s'y étoient le plus distingués. De Zurich, Jean de Breitenlandenberg, Roll de Bonstetten Baron d'Ustri, Sigmund de Griessen, Hartmann Rordorf, Henri Göldlin & Felix Schwarzmaurer. De Berne, Petermann de Waberen sils de l'Advoyer de ce nom, Jean de Hallweil, Arnold Segenser & Jean-Friderich de Mülinen. De Bâle, Arnold de Rotberg & Jean Schlierbach. Tschachtl. s. 632.

(a) Schill. p. 304.

LIVRE SIXIE'ME. 59

Savoye & partagea les principales Mai- 1476; fons entre ses Officiers. (a).

Le Duc de Bourgogne étoit venu camper à Lausanne le 14 de Mars (b). Son Armée grossissioit tous les jours ; la Duchesse de Savoye & le Comte de Romont lui avoient prêté tous les secours imaginables. Les Bernois & les Fribourgeois prositérent du séjour , que le Duc sit à Lausanne pour munir les places les plus exposées. Ils jettérent 1000 hommes dans Grandson & 1580 sous Adrien de Bubenberg (*) & Guillaume d'Affry dans Morat (c). Les Suisses

&

(b) Chr. de Bourg. p. 400.

⁽a) Idem p. 306.

^(*) Les Auteurs Contemporains donnent de grands éloges à la sagesse & au courage d'Adrien de Bubenberg. Ayant eu avis, que sa garnison étoit prête à se mutiner, il publia une Ordonnance, que tout soldat seroit tenu par son serment de passer au sil de l'épée toute personne, qui témoigner oit la moindre irrésolution, sans exception de rang. Tschachtl. f. 681. Schill. p. 334.

1476.

& leurs Alliés firent entrer 1000 hommes dans Fribourg (a). Le Comte de Romont avoit repris presque tout son pais, & toutes ses places étoient bien garnies (b). Nicolas Zerkinden Chatelain du haut Simmenthal reprit la Tour près de Vevay, & passa au fil de l'épée 500 hommes qui y étoient; il s'empara ensuite de Vevay & de plusieurs lieux circonvoisins. (c) Peterman de Waberen & Guillaume de Diesbach marchérent contre Romant; le Comte de ce nom défendoit la Ville avec 4000 hommes ; ils firent donner quelques assauts contre une tour fans pouvoir l'emporter & se retirérent sans oser entreprendre le Siége de la place. (d) Les Valaisans défirent un corps de 3000 Lombards, qui avoient passé le Saint Bernard pour en-

trer

⁽a) Schill. 306.

⁽b) Idem 310.

⁽c) Idem 313.

⁽d) Idem 3.16.

61

trer au Service du Duc (a).

Les Bernois écrivirent en date du 11° d'Avril au Roi de France, & lui recommandérent les Enfans de Savoye (†), qui étoient exposés par le mauvais par ti qu'avoit pris leur Mére, à être dépoüillés de leur bien par le Duc de Bourgogne; Ils requeroient le Roi d'attaquer ce Prince dans le cœur de ses Etats, pendant qu'ils étoient résolus de lui livrer bataille en Suisse (b). Ils avoient aussi écrit à tous leurs Alliés pour presser leurs secours (c).

Le 23 de May le Duc de Bourgogne détacha une partie de son armée, qui étoit de 60000 hommes (d), pour aller investir

Affiégè Morat.

· (a) Tschachtl. 656.

^(†) C'étoit Philibert Duc de Savoye, Charles; Louise mariée depuis à Hugue de Chalon; Marie mariée à Philipe de Hochberg.

⁽b) Schill. 321.

⁽c) Idem 318.

⁽d) Tschachtl. 690.

1476.

investir Morat; ces troupes arrivérent devant la Ville le 24 (a), & achevérent de l'investir le lendemain. Le Duc ne leva fon Camp de Laufanne que le 27, & prenant avec le gros de son armée une route détournée il alla camper à Morrain près du lac. Le Mardi 4 Juin ce Prince s'avança jusqu'au Chateau de Beaulay, il campa le 7 à Montet près d'Estavayé; il en partit le 9 avec son armée & campa à Avenche, le 10 à Faug près de Morat, & entra dans le Camp. de Morat le lendemain. (b) Jaques Comte de Romont étoit campé avec 8003 hommes au nord de la Ville, Antoine Batard de Bourgogne près du lac avec 30000; le Duc occupoit les hauteurs avec le reste de son armée (c).

Les Conféderés s'avancent pour dégager la Ville. Les Bernois donnérent le commandement

(c) Tschachtl. 689.

⁽a) Schill. 323.

⁽b) Chron. de Bourg. p. 401.

Livre Sixie' ME. 63 dement de leurs troupes à Nicolas de 1476.

dement de leurs troupes à Nicolas de Scharnachthal & à Pierre de Waberen, & firent avancer toutes leurs forces à Laupen & à Guminen pour défendre leurs ponts. (a). Les Bourguignons les attaquérent sans pouvoir les emporter. (d) Le 16 de May ils donnérent l'assaut à la Ville de Morat, le combat dura 4 heures & sut opiniâtre; ils surent repoussés après avoir perdu plus de 1000 hommes. (c).

Dans ces entrefaites les Alliés joignirent peu à peu l'armée de Berne & de Fribourg. Les Conféderés s'avancérent jusqu'à Ulmitz, ils formoient un corps de 30000 hommes d'Infanterie & de 4000 chevaux. (d). Ils réfolurent dans un Conseil de Guerre d'attaquer les Bourguignons. René Duc de Lorgaine acconi-

⁽a) Schill. p. 328.

⁽b) Idem. 330.

⁽c) Idem 331.

⁽d) Commin. l. 5. c. 3. p. 289. T. 1. Tschachtlan

accompagné de quatre Comtes de Bitsch 1476. Et de Leiningen avec 200 Gendarmes joignirent l'Armée peu d'heures avant la bataille (a) après avoir fait une diligence incroyable (b).

> L'avantgarde fut confiée à Jean de Hallvveil.

Tschachtlan dans ses Mémoires du Tems fol. 707. fait le dénombrement d'une partie de cette Armée. Les Troupes de Soleure & de Bienne s'étoient avancées la veille jusqu'à Arberg. Bâle envoya 2000 hommes sous Pierre de Roth Chevalier. Le Comte Louis dOettingen commandoit le secours de Strasbourg, qui consistoit en 400 Gendarmes & 300 Arquebusiers. Le Comte Oswald de Thierstein commandoit 200 Gendarmes Autrichiens avec le secours des Villes de Colmar, Selestadt & Kaisersberg. Le Comte de Gruyeres & les Villes de Rothvoeil & de Schafhausen avoient pareillement joint les Conféderés. Les Zuricois au nombre de 5000 hommes sous Jean Waldman arrivérent à Berne la veille de la bataille Es poussérent le même soir jusqu'à Guninen.

⁽a) Commin. 1. c. p. 286.

⁽b) Schill. p. 335.

Hallvveil, qui avoit sous ses ordres Rodolph de Wuippens & Jean de Fogueli de
Fribourg; le Corps de bataille étoit
commandé par Jean Waldman de Zurich, & l'arriére garde par Gaspard de
Hertenstein de Lucerne. (a). Le Chevalier Guillaume Hertter reçut le commandement en ches. (b). On tint un
grand Conseil de Guerre, dans lequel il
fut résolu d'envoyer reconnoître le
Camp des ennemis le lendemain; c'étoit le 22 de Juin (c), jour anniversarie
de la Victoire, que les Suisses avoient
remportée à Laupen en 1336.

Avant que ce détachement des Suif- de Mofes se mit en marche, le Comte de Thier- rat,

flein arma Chevaliers 150 des plus braves Guerriers. Le Général Hertter dans la crainte que la bataille ne s'engagea trop legérement, proposa aux Suisses de re-

trancher

⁽a) Idem p. 336.

⁽b) Etterlinf. 93.

⁽c) Idem l. c.

⁻ II. Ports

1476.

trancher leur Camp pour s'assurer une retraite: Felix Keller de Zurich s'y opposa; il représenta que les Suisses ne connoissoient point ces fortes de précautions, que c'étoit en combattant vaillamment qu'ils favoient s'assurer du païs. Hertter se rendit à ses raisons, & fit ioindre à l'Armée Conféderée tous les Auxiliaires étrangers, qu'il avoit fous fes ordres (a). Le Duc averti qu'il paroissoit des Suisses sit sortir ses troupes de son Camp & les rangea en bataille derriére une haye vive audessus de Morat; le détachement, qui étoit allé à la découverte, fit avertir le Corps d'Armée que les Bourguignons fe préparoient à les attaquer. Les Conféderés se mirent en marche malgré une pluie abondante qui inondoit la campagne. Le foldat marquoit beaucoup d'ardeur pour le combat; les Généraux

eurent

⁽a) Tschachtl. f. 713.

la prière & Hertter arma le Duc de Lorraine & plusieurs braves Gendarmes, Chevaliers (a). Les deux armées restérent ainsi en présence jusqu'à midi (†) Charles jugea que les Suisses n'avoient pas intention de l'attaquer ce jour-là & sit sonner la retraite. Dès que ses troupes eurent comencé à marcher en arrière les Conséderés tombérent sur elles; ils avoient devant eux une haye

(a) Etterlin & Schill. 1. c.

^(†) Les Auteurs Contemporains raportent, que pendant que les armées furent en présence, les chiens qui étoient dans le Camp des Bourguignons attaquérent ceux des Suisses, qu'ils se battirent long-tems avec beaucoup d'acharnement & que les premiers furent obligés de leur abandonner le champ de bataille. Ils ajoutent un second augure favorable: qu'après la prière les nuages se dissipérent, & qu'il fit un beau soleil. Hallweil en homme de génie parcourat tous les rangs & promit au soldat, sur ces heureuses auspices, une vistoire certaine.

68

1476.

vive défendue par huit Couleuvrines: Hallvveil à la tête de l'Avantgarde en fit le tour, s'empara du canon & s'en fervit contre l'ennemi (a), il se jetta ensuite dans un chemin creux, prit les Bourguignons en flanc & fondit avec une telle impétuosité sur eux, qu'ils surent mis en déroute. Le reste de l'Ar. mée avança en bon ordre, & attaqua les troupes du Duc déja ébranlées par le mouvement qu'elles avoient fait pour se retirer. Bubenberg en même tems dé. tacha 600 hommes de sa garnison pour les prendre entre deux feux; cette manœuvre acheva de les décourager ils ne pensérent plus qu'à chercher leur falut dans une fuite précipitée : mais pressés de toute part par les troupes des Conféderés & poursuivis par leur Cavalerie, qui les suivit jusqu'à Avenche, il échapa peu de Bourguignons au fer vengeur

⁽a) Tschachtl. 718.

Livre Sixie'me. 69

rengeur des Suisses, qui pour s'animer l'avantage avoient pris pour cris de guerre Grandson. On raporte, qu'il rétoit jetté une si grande quantité de Lombards dans le lac, qu'il en sut tout

Le Comte de Romont, qui commanloit un Camp féparé; loin de venir au ecours du Duc, se retira avec précipiation & laissa tout son bagage en ariére. Les Conféderés remportérent une

victoire

1476

⁽a) Idem l. c. & Schill. p. 338. Il y a eu d'années, qu'on pêcha des Armures d'une rande beauté du fond du lac. On aramafidans la fuite les ossemens épars sur le Champ e Bataille, qu'on conserve encore de nos mrs dans une Chapelle, qui est sur le grand hemin près de Morat. On y lit l'Inscription suivante.

DEO OPT. MAX. CAROLI INCLYTT.
T FORTISSIMI DVCIS BVRGVNDIÆ
EXERCITUS MURATHUM OBSIDENS AB
HELVETIIS CÆSUS HOC SUI MONVMEN
FUM RELIQUIT. ANNO MCCCCLXXVI

\$476.

victoire complette. Le Duc perdit tous fes équipages avec près de 26000 hommes. Cette défaite coûta si peu aux Suisses, qu'on auroit peine à le croire, si la vérité du fait n'étoit raportée par un Auteur Contemporain (a). On peut juger du découragement du Duc de Bourgogne par sa fuite précipitée, puisque ce Prince ne s'arrêta qu'à Morges, qui est à 14 lieuës de France de Morat; il y dîna le lendemain, & alla coucher à Gex, où il séjourna jusqu'au 27. (b).

Le Comte de Gruyére suivit les ennemis jusqu'à Lausanne, il s'y arrêta & pilla la Ville. Les Conféderés, après avoir passé trois jours sur le champ de bataille, congédiérent la moitié de leur armée, & s'avancérent avec le reste jusqu'à Lausame, après avoir pillé & brû-16

(b) Chr. de Bourg. p. 401.

⁽a) Schill. p. 338. seq. cet Auteur rapor-te positivement, que les Suisses ne perdirent que 20 honunes. p. 350.

lé Lucens & Moudon (a). Ils trouvérent 1476. à Lausanne les Députés du Roi de France & de plusieurs Princes, qui les engagérent à une Trève avec la Savoye. Ils convinrent aussi d'un Congrès à Fribourg 😅 paix de pour la St. Jaques suivante, (b) pour y règler les difficultés, qui étoient entr'eux & la Duchesse de Savoye. Le Bâtard de Bourbon Admiral de France. s'y rendit de la part de Louis XI; l'Evêque de Genève, le Duc de Lorraine, le Comte de Gruyére s'y trouvérent en personne avec les Députés du Duc Sigismond d' Autriche, & des Evêques de Strasbourg & de Bâle, du Duché de Savoye, de Genève, du Païs de Vaud, des huit Cantons, de Soleure, de Bienne, de l'Electeur Palatin, des Villes de l'Alface, & de l'Evêque & du païs de Valais. (c). Il fut règlé: Que la Ville de Geneva

⁽a) Schill. p. 345.

⁽b) Idem p. 346.

⁽c) Idem p. 361.

72 LIVRE SIXIE'ME.

#476.

Genève payeroit les 24000 florins, atixquels elle avoit été taxée au commencement de la guerre de Bourgogne. Que le Païs de Vaud feroit restitué à la Maison de Savoye, sans qu'il pût jamais dans la suite en être démembré, moyennant 50000 florins, pour sureté de laquelle somme il resteroit hypothequé. Morat avec ses dépendances, Grandson, Grandcourt & Cudresin surent cedés aux Bernois & aux Fribourgeois. (†) Il sut

(†) Les Bernois s'étoient emparés dès le commencement de la guerre de Cerlier: (Erlach:) ils ont conservé cette Comté pour eux seuls. Elle apartenoit à Guillaume de Châlon, Prince d'Orange. Rodolphe Comte de Neuschatel & de Nidau doit en avoir prêté homage à Pierre de Savoye en 1264. Guichenon T. 1. p. 285. Isabelle de Neuschatel en reprit le Fief en 1376. Humbert Bâtard de Savoye en étoit Seigneur en 1403. El Jean Comte de Fribourg & de Neuschatel en 1424. Elle passa ensuite à la Maison de Châlon par Marie de Châlon sa veuve, qui en avoit disposé par testament

Le

testament en faveur de Guillaume de Châlon son neveu en 1465. sans qu'on trouve aucun vestige de reprise de Fief. Morat, Grandson & Echallens ont été gouvernés depuis, alternativement par Berne of Fribourg, qui y envoyent tous les cinq ans un Ballif; tellement que sous les Ballifs Bernois l'administration dépend de Fribourg 🔁 réciproquement de Berne sous un Fribourgeois. Grandson fut cedé en 1424 le 26 Juin par le Duc de Savoye à Louis de Châlon Prince d'Orange. Orbe, Echallens & Montagny étoient en 1381 de la dépendance de Jean Philippe Comte de Montbeliard, qui les tenoit des Montfaucons. Les Villerseels ont tenu une partie d'Orbe, & les trois Terres passérent enfin aux Chálons par Jeanne fille d'Henri de Montbeliard, qui épousa Loüis de Châlon Prince d'Orange. Grandcourt & Cudrefin furent restitués à la Maison de Savoye. Berne s'en remit en possession lors de la conquête du Païs de Vaud en 1536.

⁽a) Schill. p. 360.

LIVRE SIXIE'ME.

1477. *гесопии* libres

Le 22 d'Août 1477. Jolande Duches-Fribourg se de Savoye renonça, à la sollicitation de Berne, à tous ses droits sur Fribourg, & cette Ville fut reconnuë libre & indépendante, & surmonta, depuis cette époque, ses Armes de l'Aigle Impérial. La Duchesse & Philibert fon fils avoient envoyé Urbain de Chivron Chevalier, Bernard de Menthon & Bertrand de Deircea à Berne pour renouveller l'ancienne Alliance de la Maison de Savoye avec cette République, Berne souhaita d'y faire comprendre Fribourg & demanda que cette Ville fût mise en liberté; la Savoye y confentit, moyennant qu'elle rabatit 10000 florins de la somme qui lui étoit dûë. Jaques Velg Advoyer, Rodolphe de Wuippens Chevalier, Guillaume & Jean Tächterman, Henri Larer & Jean Furer négociérent ce Traité. (a).

L'Amiral

⁽a) Anshelm f. 248. Schill. p. 391. Chr. de Fribourg Ms.

L'Amiral de France & les Suisses étoient convenus dans le Congrès de Ambas-Fribourg, que les Conféderés enver-sade en roient une Députation au Rc pour re-France. cevoir le payement des 24000 florins, que ce Monarque leur avoit promis pour les fraix de la guerre de Bourgogne. Leurs Ambassadeurs furent recus avec beaucoup de distinction par Louis XI. La somme sut délivrée & partagée entre tous les Cantons également. Chaque Ambassadeur reçut un présent de 20 Marcs d'argent & Adrien de Bubenberg reçut encore 100 Marcs du Roi comme un témoignage de l'estime qu'il faisoit de sa personne. (a).

Le Duc de Bourgogne mit le Siège de- Charles vant Nancy le 22 d'Octobre. Le Duc de Nancy. Lorraine se présenta en personne devant le Conseil Souverain de Berne le 23 de Novembre, & demanda du fecours à

⁽²⁾ Idem p. 363.

76 LIVRE SIXIE'ME.

la République. On indiqua deux Diétes à ce sujet à Lucerne, Berne opina en saveur de René: les Cantons objectoient la rigueur de la Saison; c'étoit le plus froid hyver qu'on eût jamais vû. Ils permirent cependant au Duc de prendre à sa solde autant de Suisses, qu'il pourroit engager: Il en rassembla 8000. (*)

Ces troupes partirent de Bâle le 26 de Décembre. Elles ne contribuérent pas

Bataille devant Nancy. Charles y est tué.

Décembre. Elles ne contribuérent pas peu à la célèbre victoire, que ce Prince remporta le 5 de Janvier sur le Duc de Bourgogne devant Nancy. Charles y sut tué. Sa mort mit sin à une guerre sanglante, que Louis XI. avoit somentée, dans laquelle il ne prit point parti malgré ses sermens, & dont il retira cependant le principal avantage.

Fin du Sixiéme Livre.

^(*) Idem p. 367.



HISTOIRE

DELA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE SEPTIE'ME.



A Comté de Bourgogne avoit envoyé des Députés à Neufchatel au commencement de l'année 1477. Comté. pour négocier une Trè-

Traits

ve avec les Suisses. Dès qu'ils furent informés de la mort de leur Maître, ils

1477. fe rendirent à Berne (a). L'Archevêque de Besançon étoit à leur tête : Il propofa une Alliance perpétuelle avec les Cantons, ou s'ils ne l'avoient pas pour agréable, de se soûmettre aux Suisses en qualité de leurs Sujets, pourvû qu'on voulut les maintenir dans la joüissance de leurs privilèges & de leurs franchises. (b). Berne les renvoya au reste des Suisses. Ce Canton étoit d'avis d'accepter l'ofre des Francs Comtois. La Suisse fournit abondamment toutes les denrées nécessaires à la vie excepté le sel; la Franche Comté qui a de riches Salines à Salins, convenoit fort bien à la Conféderation, pour la rendre entiérement indépendante de ses voisins. Cependant les Cantons, déterminés peut-être par différentes considérations particuliéres, rejettérent les offres de l'Archevêque. Ils firent un Traité de Paix perpétuelle

⁽a) Schilling p. 388.
(b) Tschuchtl. f. 829.

LIVRE SEPTIE'ME. 79 pétuelle avec la Comté moyennant 1477. 150000 florins, que cette Province s'engagea de payer aux Conféderés (a). Ce Traité ne fut pas rempli de la part des Francs Comtois; Louis XI. avoit gagné le prémier Seigneur du païs , Jean de Châlon Prince d'Orange: (b) Il se forma par son moyen un grand parti dans la Province. Ce Monarque offrit aux Suisses de leur payer la somme d'argent fusmentionnée, les Cantons y consentirent & cedérent leurs droits au Roi; fous la réserve cependant que ce Prince observeroit la paix perpétuelle à laquelle les Comtois s'étoient engagés (c). Louis XI se crut muni d'un titre suffisant pour établir ses droits sur la Franche Comté: Il négligea le Prince d'Orange; ce Seigneur abandonna fon parti: le Roi fut obligé de lever des trou-

pes

⁽a) Val. Anshelm f. 227. (b) Commines T. 1. p. 369.

⁽c) Anshelm. 229.

\$477.

pes pour s'en mettre en possession. Il n'avoit point encore ratifié le Traité qu'il avoit conclu en 1474 avec les Suisses: Ce Prince envoya, pour cet effet, ses Ambassadeurs aux Cantons; leur sit délivrer les fommes stipulées par le Traité, & demanda à lever les 6000 hommes, qui lui avoient été promis. (a).

MARIE l'unique héritière de Charles Duc de Bourgogne venoit d'épouser MAXIMILIEN Duc d'Autriche, fils de l'Empereur Friderich III. Ces Prinfaisoient par leurs Ambassadeurs tous leurs efforts pour engager les Suifses à la neutralité. Leurs Sujets s'étoient enrollés en foule indifféremment au Service des deux Parties (b). Ils les rapellérent (c), & députérent au Roi Jean Waldman Chevalier, de Zurich. Adrien de Bubenberg Chevalier, de Ber-

ne a

⁽a) Schill. p. 387. (b) Idem. 388.

⁽c) Tschachtl. 836.

LIVRE SEPTIE'ME. ne; & Jean Im-Hof d'Uri; pour ménager une Trève en faveur de la Bourgogne. Ces Ambassadeurs ne furent

pas écoutés (a).

Cette conduite du Roi irrita la Na- 1478 tion. Elle convoqua dans le courant des mois de Janvier & de Février deux Diéttes, auxquelles le Duc René de Lorraine & l'Archevêque de Besançon se trouvérent en personne, avec les Ambassadeurs du Pape, de l'Empereur & de l'Archiduc Maximilien. La grande Ligue de la haute Allemagne fut prolongée au terme de 15 années. Le Pape, l'Empereur, l'Autriche & la Bourgogne s'alliérent en vûë d'empêcher la Conquête de la Franche Comté. Le Roi de France offrit de partager cette Comté avec les Suisses, ou d'augmenter la fomme qu'il leur avoit promis pour acquerir leurs droits sur cette Province,

⁽a) Anshelm. 2362

1478.

vince: Les Conféderés refusérent l'un & l'autre de ces partis, & exigérent du Roi, qu'il renonçat à ses prétentions fur la Comté, qui devoit être reçûë dans l'Alliance des Suisses moyeñant 150000 florins, qu'elle payeroit à la Nation. Le Duc Maximilien & le Duc René firent une Alliance particuliére. On con. firma la Paix avec la Savoye; Philibert Duc de Sayoye paya 25000 florins & la Ville de Genève 11000. On restitua à ce Duc le Païs de Vaud, à l'exception de Morat, Grandson & Echallens qui furent cedés à perpétuité aux Bernois & aux Fribourgeois. Berne se réferva en propre Aigle, Chateaudoix & Rougemont. (a).

Les Suisses ne se soutinrent pas dans leur conduite à l'égard de la Franche Comté; ils désendirent d'abord à leurs Sujets, sous des peines très rigoureuses de

(a) Idem Ansh. p. 289.

de s'enroller pour aucun des partis: 1478. ils n'en furent pas les Maîtres. On vit pour la premiére fois les fréres armés contre les fréres. Louis XI, outre les pensions qu'il payoit aux Cantons. répandoit des sommes bien plus considérables parmi les particuliers : Co fut la perte de la Nation. Commines le prévoyoit dès-lors; l'événement n'a que trop bien justifié ce qu'il avançoit en ces termes: Et crois qu'à la fin sera leur dommage, car ils ont tant accoutumé l'argent, dont ils avoient petite connoissance auparavant, & spécialement des monnoyes d'or, qu'ils ont été fort prêts à se diviser entr'eux. (a).

Charles d'Amboise, Seigneur de Chaumont, succeda au Seigneur de Craon dans la conduite de la guerre de la Franche Comté. Il attira dans le parti du Roi la plûpart des Suisses, qui é-F ii toient

⁽a) Commines T. 1. p. 389.

84 LIVRE SEPTIE'ME.

1478. toient au Service de Maximilien. (a).

L'Empereur & l'Archiduc en firent leurs
plaintes aux Suisses (b). Après bien
des négotiations les Cantons se déterminérent dans une Diette tenuë à Lu-

cerne le 9 Septembre 1479 à ceder au Roi leurs prétentions sur la Comté pour la somme de 20000 florins. Enfin

la fomme de 200000 florins. Enfin l'année suivante l'Alliance avec la France fut ratissée par tous les Cantons, & par les Villes de Fribourg & de Soleure; ils donnérent à ce Monarque le secours de 6000 hommes, qui y étoit stipulé. (c). Ce sont les premières troupes règlées que la France ait entretennes. (d).

3477.

Il s'étoit formé, après la guerre de Bourgogne dans les Cantons populaires, des Bandes de foldats dans le goût des grandes Compagnies en France.

dont

⁽a) Idem l. c. p. 388.

⁽b) Anshelm. 323.

⁽c) Schill 400.

⁽d) Anshelm. 337.

dont nous avons parlé; Ces Vagabons prétextérent la résolution d'obliger la Ville de Genève à payer la Rançon qu'elle avoit promise. Ils entrérent au mois de Février 1477 au nombre de 700 sur le territoire de Berne; on leur accorda ensin le passage à travers la Ville: Ils furent joints à Fribourg par 2000 de leurs Compagnons. Les Genevois après bien des Négociations se rachetérent ensin de leur visite en payant à chacun de ces Avanturiers 2 shorins du Rhin. (a).

Les Cantons de Zurich, Berne & Lucerne, avec les Villes de Fribourg & de Soleure, firent une alliance particuliére pour leur défense réciproque. (b). Les Cantons populaires en prirent ombrage; ils n'éclatérent cependant pas d'abord.

Le Pape Sixte IV venoit de conclure

1475

⁽a) Schill. 381.

⁽b) Tschacht. 827.

36 LIVRE SEPTIE'ME

1478. clure le 18 d'Octobre 1478. une Alliance avec les Cantons. (a). Celui d'Uri se laissa entraîner dans une guerre contre la Duchesse de Milan veuve de Jean Galeace. Berne, Fribourg & Soleure, leur envoyérent un fecours de 3400 hommes. (b).

L'année suivante les Conféderés fi-1479. rent un Traité avec Mathias Roi d'Hongrie. (c).

Les Cantons populaires levérent le 1481. masque, lorsque Fribourg & Soleure demandérent à être reçus dans la Confédération: Zurich, Berne & Lucerne apuyérent fortement leurs instances; mais les prémiers refusérent absolument leur consentement. Ils prétendirent; que l'Alliance des Villes étoit contraire à la teneur de la Conféderation. Zurich & Berne ne s'étoient pas liés à ne point contracter

⁽a) Etterlin 97. Anshelm. 308. (b) Schill. 393.

⁽c) Anshelm. 319

Contracter d'alliance sans leur consente- 148 % ment: mais Lucerne étoit dans le cas. Ils lui intentérent procès; les Villes étoient résoluës de maintenir leur Alliance, lorsque Frére Nicolas von Flue, Hermite, qui étoit en odeur de fainteté, s'entremit, & disposa les Parties à une entrevüë amiable à Stanz au mois de Décembre 1481. (a). Les deux Parties reconnurent Frére Nicolas pour leur Arbitre, qui prononça: que l'Alliance particulière des Villes feroit annulée, & que Fribourg & Soleure Fribourg servient reçus dans la Conféderation. & Solen-On ajouta aux conditions de l'Allian-re reçus

ce entre les huit Cantons quatre Ar- Confède, ticles particuliers pour Fribourg & So-ration. 1°. Que ces deux Cantons nesengageroient dans aucune guerre fans l'iveu des huit anciens Cantons, 1º. Que s'I leur furvenoit des difficultés avec une Partie qui leur offrit le Droit, &

que

⁽a) Etterlin 97.

7481. QI

que les huit Cantons se trouvassent suffisans pour en décider, les deux Villes seroient tenuës de se soûmettre à leur décision. 3°. Qu'ils ne feroient aucune nouvelle Alliance sans leur consentement. 4°. Qu'au cas qu'il s'élevât une guerre entre les anciens Cantons, ils resteroient neutres & feroient l'office de Médiateurs.

Convepant de Stanz.

Les huit Cantons avant que de séparer firent un Convenant, qui est apellé la grande Convention de Stanz. Elle règle dans la premiére partie: 1°. De ne commettre aucune hostilité les uns envers les autres. 2°. D'affister le Calton qui feroit attaqué injustemen: 3°. Chaque Souverain s'engage à punir sévérement ceux de ses Sujets, qui commettront des hostilités contre ur des Cantons. 4°. Chaque délit sera puni par le Juge du lieu où il aura été commis. On s'engage dans la seconde A ne permettre aucunes assemblées illicites. Dans la troisiéme: A ne pas pro tèger les Sujets d'un autre Canton con to

e leurs Souverains & à ne former auun parti parmi eux; mais plûtôt à oncourir ensemble pour les retenir ans l'obéissance. Dans la quatriéme, on onfirma les différens Règlemens Miliaires; comme le Pfaffen-Brief de l'an 381. & l'Ordonnance de Sempach de 393. La derniére règle la maniére, en quelle les conquêtes que les Confédeés pourroient faire dans la suite, se pient partagées : favoir tous les biens reubles à raison des hommes, qui se :ouveront à l'expédition; tous les imneubles par portion égale. Les autres 'antons & les Alliés auront leur poron aux meubles; mais les huit se rérvent tous les immeubles. (a).

L'union ainsi rétablie dans l'intérieur es Cantons, les Suisses étendirent leurs ûës au dehors. Ils avoient obtenu de Privileouis XI par des Lettres Patentes du ges accer-10is de Septembre 1481, enregistrées des oux

Premie Suifes à par Louis XI.

⁽a) Anshelm. 400, 417.

50 LIVRE SEPTIE'ME.

3481.

à la Chambre des Comptes au mois d'Octobre, plusieurs Privilèges pour leurs Militaires en France. Ces Lettres Patentes renserment tout le sondement des Privilèges, dont les Militaires Suisses sont en droit de joüir dans ce Royaume, & méritent par-là d'être raportées en substance. Elles contienment:

" Que tous ceux de cette Nation; 3) qui étoient alors ou seroient à l'avenir au Service de Sa Majesté, à ses ga-20 ges & folde & qui étoient mariés , ou habitués, se marieroient ou has bitueroient ci-après dans le Royaume, , pourront y acquerir tous les biens " meubles & immeubles, les posseder ... & en disposer par Testament ainsi que " leurs femmes, enfans ou héritiers " pourront les recueillir & leur suc-, ceder comme s'ils étoient natifs " du Royaume : A l'effet de quoi le " Roi les déclare autorifés & habitués, 3, sans qu'eux, leurs femmes, ou en-

fans

, fans ou héritiers puissent être tenus , de payer pour raison de ce aucune finance ni indemnité : dont il leur fait "dès-lors don, à quelque fomme qu'el-" les puissent monter. Et afin, que les " gens de guerre de ladite Nation, qui "demeuroient alors & viendroient " dans la fuite demeurer dans le Royau-"me, & qui seroient à ses gages & " folde, puissent mieux vivre & s'en-" tretenir honnêtement sans être inquie-"tés, & que les autres ayent meilleur , courage de s'y habituer en plus grand "nombre, eux & leurs veuves durant " leur viduité feront leur vie durant " exemt de toutes Tailles, Impôts, "Aides & Subventions quelconques " mises ou à mettre dans le Royaume, "foit pour butestenement des gens , de guerre ou autrement, pour quel-, que caule ou prétexte que ce foit; " & qu'ils foient aussi exempts du Guet " & Garde de Porte en quelque lieu " du

1481.

1482.

"du Royaume qu'ils demeurent. (a).

Il s'étoit élevé quelques différents entre une partie des Cantons & quelques-uns de leurs voisins, qui furent appaisés par la médiation des Bernois.

Le Capitulat de Milan fut confirmé & renouvellé sous l'administration de Loüis le More (b). Louis XI étoit peu religieux à observer ses Traités: Henri Matter de Berne lui sut député par cinq Cantons. Il sollicita inutilement les arrérages, qui étoient dûs à la Nation. (c).

Les sept Cantons achetent la Comté de Sargans.

Les sept Cantons firent l'acquisition de la Comté de Sargans du Comte Jean de Sonenberg, du consentement du Comte George de Sargans, de qui illa tenoit en hypotèque. (d).

La

⁽a) Traité des Alliances de France avec les Suisses, p. 12.

⁽b) Anshelm. 466.

⁽c) Idem 481.

⁽d) Idem p. 505. Berne fut admis dans la Corrègence de cette Comté par la Paiss de l'en 1712.

La mort du Roi Louis XI. fit revi- 1483. vre les négotiations de la France en Suisse. Les Cantons nommérent des Députés pour complimenter le noureau Roi & pour lui tèmoigner les onnes dispositions, dans lesquelles ils e trouvoient pour le renouvellement le l'Alliance. La Règence de France es avoit prévenus: Le Sr. de Lins & Président de Thoulouse se presentérent leur Diette à la fin de Novembre : ffrirent de payer les arrerages dûs à la sation, & demandérent à prolonger terme de l'Alliance (a).

Les Députés se rendirent auprès du 1484 oi au mois de Février. Ils furent reis très-honorablement : Charles III promit de payer les pensions à ion, où elles furent en effet délivrées n partie à Barthlome May de Berne, qui avoit été envoyé de la part des Cantons.

⁽b) Anshelm. 534

94 LIVRE SEPTIE'ME.

#484. tons. (†) Les Députés Suisses furent suivis par les Ambassadeurs du Roi, Philippe Bodet Chancelier de Bourgogne & Jean d'Andilot Gouverneur de cette Alliance Province. Ils ménagérent avec les Suifavec ses un Traité, qui fut conclu à Lucer-Charles ne le 4 d'Août avec Zurich, Berne VIII. Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Fribourg & Soleure. Outre la confirmation des engagemens contractés sous le règne précédent, il renferme deux Articles nouveaux, favoir: "Que le Roi ne pourra retenir aucun des foldats des Cantons, fans leur , consentement, & que d'abord que les " Cantons auront guerre avec quel-, qu'un de leurs Ennemis, le Roi sera obligé

^(†) Non-seulement Barthlomé May ne reçut pas la somme entière, qui étoit due, mais on l'obligea de se charger de mauvaises espèces; & on lui sit toutes sortes de mauvais traitemens à sa sortie de Lion. Voyés Anshelm & Stetler.

LIVREI SEPTIE'ME.

, obligé de la lui déclarer de l'attaquer 1484. , & de le poursuivre comme son enne-, mi propre fans fraude ni dol. Ce Craité est signé par Jean Waldmanns hevalier, Bourguemaitre de Zurich;

Juillaume de Diesbach Chevalier, & Pierre de Waberen Advoyers de Berne. kc. &c. &c. (a). Par des raisons, que ios Historiens ne nous ont pas transaises, il ne fut jamais avoué des Canons. Le mécontentement de la conduie, que tint la France dans le payenent des pensions peut y avoir donné eu.

Berne fit deux années après un Trai- 1486 é de Combourgeoisse avec la Prevôté e Motier Grandval, ou le Munsterthal, bourgeoioici ce qui l'occasionna. Deux Com- sie de étiteurs se disputoient la dignité de avec la 'revôt de Motier. Le premier Jean Prevôté
Pfiffer de Mos

⁽a) Traité de Paix de Leonhard T. 4. . 19. Traité des Alliances avec la France ar Vogel. p. 14.

£486.

Pfiffer natif de Surfée étoit parent du Bourguemaitre Waldmann de Zurich; & protègé par Caspar Ze Rhein Evêque de Basse: le second Jean Meyer étoit Bourgeois de Berne & apuyé du Canton. L'Evêque mit Pfiffer en possession; les Bernois secoururent Meyer, s'emparérent de toute la Prevôté, & forcérent l'Evêque de reconnoître leur Bourgeois. Par le Traité, qui se sit au mois de Février par l'entremise de Hartmann de Hallweil Prevôt du haut Chapitre, l'Evêque renonça à fes droits sur la Prevôté & s'engagea à payer aux Bernois 2500 florins pour les fraix de la Guerre. Ils firent peu après avec les habitans de cetteVallée un traité de Combourgeoisie daté du 14 May; par lequel ces Peuples s'engagérent d'affilter Berne avec leurs Milices à leurs propres dépens dans toutes les guerres, excepté contre l'Evêque de Basse. Ce Prince s'adressa aux Cantons pour rentrer en possession de la Prevôté. Il fut enfin règlé le 28 Novembre

LIVRE SEPTIE'ME. 97 vembre que les Bernois restitueroient 1486. a Prevôté à l'Evêque. Ce Traité mit in à un nombre de difficultés, qui subsitoient entre le Prince Evêque & la République de Berne. Il porte en fubstance:

1°. Que le Village de Reiben deneurera à l'Evêque: mais que les Ber-10is auront le droit d'y suivre & d'y aire enlever les malfaiteurs. 2°. Que a vacherie la Valiere restera à ceux de Buren. 3°. Que les Bourgeois de Bienne eront francs de péage sur le Lac de Nidau pour tous les effets, qui ne servent qu'à leur usage. 4°. Que la Combourgeoisie des Habitans de la Prevôté avec Berne fera reconnuë par le Prince; que Berne pourra disposer de leur Milice dans tous les cas, excepté celui où cette République se trouveroit en guerre contre Son Altesse; que pour lors aucun des deux partis ne pourra leur faire prendre les armes. 5°. Que Berne demeurera en II. Part. possession possession de fa Co-Souveraineté sur la montagne de Diesse. (†)

CHARLES VIII, après avoir réduit la Dissen-Bretagne par la désaite du Duc Frantion entre cois à la journée de Saint Aubin, s'at-Charles VIII. Et tira de nouveaux embarras. Le Duc Maximi- de Bretagne étoit mort peu après, & lien, dans n'avoit laissé qu'une fille unique Annes laquelle qui étoit promise depuis 1489 avec on veut impliquer les Suis-

les.

(†) Anshelm. à f. 673. ad 689. Cette Combourgeoisse subsife encore de nos jours. Elle a été renouvellée en 1496, 1613, 1655, 1671, 1689, 1704, 1706, 1722, & derniérement en 1743 par Jean-Rodolph Dachselhofer, Philippe-Henri Sinner, Samuel Moutach, & François-Louis de Watte-ville. Elle fut jurée solemnellement par plus de mille hommes portant armes. La Prevôté est encore reconnue de nos jours Païs d'Empire; les Appels en vont à Wetz-lar; & par le Traité de Bâle de 1657, il a été règlé, qu'elle fourniroit le quatorziéme denier des Subsides, auxquels l'Evê-ché de Bâle pourroit être taxé.

MAXIMILIEN Roides Romains. Charles faisoit élever à sa Cour l'Archiduchesse Marguerite fille de Maximilien, qui lui étoit destinée; il la renvoya & épousa Anne de Bretagne. Le Roi des Romains en fut fort irrité & se ligua avec Henri Roi d'Angleterre. (a). Charles, qui prévoyoit une guerre sanglante, envoya l'Evêque de Montauban & Antoine de Lamet aux Suisses, & demanda dans une Diette, qui s'afsembla à Berne au mois de Juin, à renouveller les anciens engagemens avec eux en leur ofrant les mêmes pensions, que Louis XI leur avoit accordées. Ces propositions ne furent pas écoutées; parce que les Suisses refusoient de donner des troupes au Roi pour agir offensivement, & que d'ailleurs leurs Officiers préferoient de servir sans G ii Capitulation

⁽a) Abregé de Mezerai T.4. p. 24.

100 LIVRE SEPTIE'ME.

1491. capitulation particuliére. (a).

£492.

MAXIMILIEN chercha à profiter des circonstances. Il écrivit de Nuremberg le 12 de Juillet aux Cantons, pour les remercier de ce qu'ils n'avoient pas prêté l'oreille aux propositions de la France. (b). Ses Ambassadeurs propoférent à une Diette à Lucerne de renouveller l'Union héreditaire sans pouvoir y disposer les Cantons (c) ce qui engagea ce Prince à se rendre en perfonne à Constance au mois de Juillet de l'année suivante. Il sit des plaintes améres aux Députés contre le Roi de France ; leur représenta que tout le Corps Germanique, dont la Suisse faisoit une partie distinguée, étoit sensiblement offensé, par la conduite de Charles à l'égard de sa fille. Il demanda la levée de 6000 hommes, & que com-

me

⁽a) Anshelm. fol. 921.

⁽b) Idem f. 924. (c) Id. f. 927.

LIVRE SEPTIE'ME. 101 me son cousin le Duc Sigismond lui avoit transporté & remis tous fes païs héreditaires, pour lesquels la Nation étoit en Traité, on ne refusa pas de les renouveller en sa faveur (a). Les Députés lui répondirent; que par raport au renouvellement de l'Union, ils n'étoient point instruits sur cet article. mais qu'ils en feroient leur raport à leurs Supérieurs; & pour la levée des troupes, que l'interêt de la Conféderation ne permettoit pas dans des circonstances où les plus puissans Monarques de l'Europe alloient entrer en guerre, qu'ils s'écartassent de la neutralité qu'il leur convenoit d'observer. Ils conclurent par offrir leur Médiation: Maximilien l'accepta & les invita de se trouver à la Diette générale de l'Empire, que l'Empereur Friderich alloit convoquer à Mayence. (b). G iii Les

(a) Anshelm. T. 2. f. 4.

⁽b) Ibid f. 6, 7.

102 LIVRE SEPTIE'ME.

1492.

Les Cantons indiquérent une Diette à Schweitz pour le jour de Sainte Catherine, & chargérent Berne & Fribourg d'écrire au Roi de France pour lui faire agréer leur médiation. Berne écrivit en conféquence à ce Monarque le 10 d'Août. (a).

Berne & les Etats Aristocratiques de la Suisse étoient disposés en faveur de Maximilien & souhaitoient de renouveller l'Union héreditaire: Les Etats Populaires, au contraire, étoient plus attachés à la France. Le Landaman Reding de Schweitz déclara en pleine Assemblée à la Diette, qu'il n'y avoit que l'amitié de la France qui pût mettre un frein à la haine que les Allemands & les Lombards leur tèmoignoient. Ainsi la Diette se sépara infructueusement, & les Etats Populaires signifiérent leur résolution à la Diette de Zurich

⁽a) Anshelm. f. 8.

LIVRE SEPTIE'ME. 103 ich aux Ambassadeurs de Maximilien, 1492. Hermann d'Eptingen, Lazare d'Andlau, & Jean Lanz de Liebenfels. Cette diverîté de dispositions réveilla les jalousies, qui s'étoient élevées parmi les Cantons depuis la guerre de Bourgogne. Les Populaires, pour s'affurer la pluralité dans les Diettes, firent une Ordonnance à Bruñen; que Fribourg & Soleue n'auroient de voix que dans les affaies, qui les concerneroient immédiaement, & que les Diettes rouleroient innuellement de Canton en Canton.(a). Les Villes s'affemblérent de leur côté à Zoffingue & résolurent de garder une

éxacte neutralité, & de défendre fous peine de la vie à leurs Sujets de prendre parti ni pour la France ni pour l'Autriche. (b). Berne & Lucerne se liérent par un Traité particulier d'u-

(a) Anshelm. f. 11. (b) Idem f. 12. (c) Idem f. 28.

Dans.

nion & d'amitié. (c).

104 LIVRE SEPTIE'ME.

1492.

Dans ces entrefaites on reçut une Lettre du Roi Charles VIII datée du 24 d'Août, par laquelle ce Monarque tèmoignoît une extrême sensibilité des bons offices, que les Cantons vouloient bien rendre pour prévenir l'effusion du sang Chrétien; il les assuroit qu'il remettoit ses interêts entre leurs mains avec la consiance, que méritoit leur amour pour la paix & pour la justice. (a). En effet ils ne contribuérent pas peu à disposer les Parties premiérement à une trève, & ensuite à une

1493.

gogne fut cedée à Maximilien. (b).

La guerre pour le Roïaume de Naples

- attira un grand nombre de Suisses dans
ces quartiers. Les Cantons prirent toutes les précautions imaginables pour

paix stable, qui fut faite à Senlis le 23 de Mai, par laquelle la Comté de Bour-

1494.
Mouve mens à
cause de
la guerre
de Naples.

(a) Anshelm. f. 13.

⁽b) Idem f. 39. Mezerai T. 4. p. 27.

LIVRE SEPTIE'ME. 105 retenir leurs Sujets: mais tous leurs 1494. foins devinrent inutiles. Ils envoyérent des Députés à l'armée de Charles, qui la joignirent à Genes, & qui raportérent un Acte du 14 Juillet signé par le grand Ecuyer d'Urfé & par le Ballif de Dijon, qui portoit une déclaration, que Gaspard de Stein & ses Collegues n'avoient rien négligé pour ramener les troupes: mais que comme elles se trouvoient toutes séparées, les Officiers de Sa Majesté s'étoient oposés à leur demande, ne pouvant pas se résoudre à voir partir une troupe, en qui le Roi mettoit une si parfaite confiance. Charles en écrivit peu de tems après aux Cantons, & les choses en restérent-là : Cependant la République de Berne en concut un ressentiment si vif, qu'elle ne put plus être amenée du vivant du Roi au renouvellement de l'Alliance. (a).

Maxi-

⁽a) Anshelm. T. 2. f. 53.

LIVRE SEPTIE'ME.

1495. mens à cause du Milanois.

MAXIMILIEN ayant succedé à l'Empe-Mouve- reur Friderich son pére, convoqua les Membres de l'Empire à Worms; Guillaume de Diesbach y parut de la part de Berne. (a). L'Empereur & les Etats firent propofer aux Cantons par leurs Amhassadeurs dans une Diette assemblée à Lucerne le 23 de Juin, de leur accorder la levée de 10000 ou tout au moins de 6000 hommes pour escorter l'Empereur dans son voyage de Rome. (b). Ils réïterérent la même demande par leurs Lettres, & renvoyerent, une seconde Ambassade à la Diette de Zurich pour les inviter à entrer dans la Conféderation générale, que les Membres de l'Empire venoient de conclure pour leur défense commune. Les Députés se chargérent d'en faire le raport à leurs Supérieurs: Berne feul alla plus loin, & s'engagea de ne pas permettre

⁽a) Anshelm. f. 69. (b) Ident f. 70.

LIVRE SEPTIE'ME. 107 nettre à ses Sujets de servir contre le 1495. Duc de Milan. (a).

Louis le More, qui venoit d'usurper e Duché de Milan sur le fils de Galeas Sforce, envoya le Docteur Jean Moosin à Lucerne pour ménager le re-10uvellement du Capitulat. (b). Anonin de Besse, Ballif de Dijon, traverà cette négotiation au nom du Duc l'Orleans, & offrit aux Suisses de leur ceder à perpétuité Bellinzone, Lauwis & Lucarne, s'ils vouloient l'affister dans la conquête du Milanois; il les remercia de la part du Roi des services que leurs foldats lui avoient rendus; il fit des plaintes contre le Duc de Milan, qui après avoir attiré le Roi en Italie l'avoit trahi. Ces représentations eurent leur effet: Les Cantons excepté Berne rejettérent l'Alliance du Duc de Milan & promirent les levées pour la France, qui se montérent bien-tôt,

à

⁽a) Anshelm. f. 73. (b) Idem f. 84.

108 LIVRE SEPTIE'ME. à près de 20000 hommes. (b).

¥495.

Berne conserva la neutralité, & ordonna des peines rigoureuses contre tous les enrolleurs. Cette conduite lui attira beaucoup de menaces de la part des Cantons Populaires, ce qui engagea cette République à plusieurs Conférences avec Zurich, Fribourg & Soleure. (b). Cependant cette animofité se calma bien-tôt après, & on vit la Suisse se réunir contre un ennemi commun, qui y occasionna la derniére guerre que la Nation ait soutenuë contre les Etrangers. C'est la guerre de Suabe, qui fera le sujet du Livre suivant.

Fin du Livre Septiéme.

· ...

⁽a) Anshelm. f. 89. (b) Idem f. 90.



HISTOIRE

DE LA CONFÉDERATION HELVETIQUE.

LIVRE HUITIE'ME.



'Empereur Maximilien avoit établi à la Diette de Worms une Cour, qu'on nomma la Cham- Suabe. bre Impériale, devant la-

1495. Origine

quelle toutes les affaires civiles de l'Empire devoient se porter. On avoit rèIIO LIVRE HUITIE'ME.

1495. glé à la même Diette les contributions de chaque Membre de l'Empire pour les honoraires de cette Cour, & un impôt extraordinaire du centiéme denier fur tous les Sujets de l'Empire (a): ce Subfide devoit fervir aux fraix de la

ce Subside devoit servir aux fraix de la guerre contre les Turcs. Maximilien sit part de ces établissemens aux Suisses assemblés à Zurich au mois de Février 1496, avec ordre de s'y conformer comme Membres de l'Empire. Ses Députés eurent ordre de solliciter de nouveau leur accession à la grande Ligue d'Allemagne, & une Levée de troupes. Cette négotiation sut portée devant plusieurs Diettes, & le résultat sut enfin: que Zurich, Lucerne, une partie d'Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure déclarérent aux Am-

bassadeurs de l'Empereur, que l'anciene Alliance, qui subsistoit entre eux & la France

⁽a) Arumnaus de Comitiis. c. 8. p. 33.

LIVRE HUITIE'ME. ITY France ne leur permettoit pas de con- 1496. tracter aucun engagement contraire; qu'ils espéroient cependant, qu'on ne troubleroit pas la Nation dans la posfession des immunités & de l'indépendance, qu'elle s'étoit si glorieusement procurée. (a). Berne, Uri, Schweitz & l'autre partie d'Underwalden acceptérent l'Alliance du Duc de Milan. (b). Le Legat du Pape mit tous les Suisses, qui tenoient le parti François, au Ban de l'Eglise; & l'Empereur conjointément avec l'Empire, fit évoquer les causes de plusieurs particuliers des Can-contre la tons devant la Chambre Impériale. L'Abbé de St. Gal fut cité devant les le. Diettes, & l'on éxigea de ce Prélat, du Païs d'Appenzell & des Villes de St Gal, Schafhausen & Rothweil des Contributions; Les choses furent même pous-

1497: Griefs Chambre Impéria-

fées

⁽a) Anshelm. f. 108. (b) Idem f. 109.

TI2 LIVRE HUITIE'ME.

¥497.

fées au point de mettre la Ville de St. Gal au Ban de l'Empire. (a). Les Suisses envoyérent des Ambassadeurs à l'Empereur, aux Ducs de Baviere & de Wurtemberg, & à toutes les Villes de la grande Ligue, pour solliciter le redressement de leurs Griefs. MAXIMILIEN les renvoya à la prochaine Diette de Worms. (b). Ils n'y obtinrent point leur demande (c), & l'Empereur leur indiqua une journée à Insbruck; le Ban contre St. Gal fut enlevé, on leur promit, que la Chambre Impériale suspendroit ses poursuites, & que tous leurs griefs seroient redressez à la prochaine Diette, que Maximilien avoit convoquée à Fribourg. Ce Prince ayant hérité la succession d'Autriche par la mort de son cousin Sigismond arrivée au mois de Mars de

l'année

(c) Idem f. 141.

⁽a) Anshelm f. 136. (b) Idem f. 138.

LIVRE HUITIE'ME. 113 'année précédente ; il fit en même tems ouverture aux Cantons pour le renouvellement de l'Union héréditaire.

Toutes ces longueurs impatientérent enfin les Suisses, & ils se préparoient mens dans sérieusement à se faire rendre justice les Canpar les armes; lors qu'au mois de Juil-tons à ce let de l'année suivante l'Empereur eur fit faire de nouvelles propositions. CHARLES VIII venoit de mourir & Louis XII. s'étoit fait proclamer Duc le Milan. L'Empereur demandoit que es Suisses ne favorisassent pas son en-1emi, & qu'ils lui accordaffent le pafage de 6000 hommes sur leur territoie, pour passer en Franche Comté: les duisses tergiversérent à leur tour. (a). I envoya une seconde Ambassade & lemanda la levée de 6000 hommes: nais les Cantons ne voulurent enendre à aucune proposition à moins

⁽a) Anshelm. f. 162.

1498. que préalablement tous leurs Alliés n'eussent obtenus les satisfactions qu'ils avoient sollicitées.

Berne refuse la Comté de Neuschatel, & renonce à son allience avec le Duc de Milan pour complaire aux autres Cantons.

Le Canton de Berne se donna beaucoup de mouvemens pour engager le reste des Suisses à se prêter aux vûës de l'Empereur; & pour ne leur donner aucun ombrage, les Bernois refusérent la Comté de Neufchatel, que ce Prince leur ofroit pour une somme peu confidérable. Philippe Margarave de Hochberg & Comte de Neufchatel avoit été mis au Ban de l'Empire. Les Bernois firent entrer des troupes dans Neufchatel pour conserver à leur Combourgeois son héritage. (a). Cette conduite ne dissipa point la défiance des Cantons: ils infistérent à ce que Berne renonçat à l'Alliance de Milan; Les Bernois se prêtérent encore à cette demande du moins en

en partie, & firent rayer par Barthlomé May, qu'ils envoyérent pour cet effet dans le courant du Mois de Juin au Duc de Milan, l'article du Traité qui causoit le plus d'ombrage aux Suisses : c'étoit celui par lequel les Bernois promettoient une exacte neutralité & s'engageoient à ne donner du secours à aucune des Parties (a): mais les Cantons ne se contentérent pas de cette explication.

Un Incident qui survint sit tourner au dehors toute l'attention des Cantons réunis. George Comte de Werdenberg de Suabe. & de Sargans, Gaudentius Comte de Metsch & Werner Baron de Zimmern avoient été mis au Ban de l'Empire; le Comte de Sargans étoit Combourgeois de Schweitz & de Glaris, & avoit vendu fa Comté de Sargans aux VII. Cantons. Ce Seigneur tenta d'enlever Jean-H ii George

Comencement de la guerre

⁽a) Anshelm. f. 178.

1498. George de Gossenbrot Conseiller de Règence d'Inspruck, qui prenoit les bains de Pfeffers: mais l'Abbé du Couvent de ce nom prévint ses desseins. Cette démarche lui attira l'inimitié du Comte, qui le força de quitter le Couvent. L'Empereur & la grande Ligue d'Allemagne follicitérent les Suifses à ne pas prendre parti pour le Comte; ils le refusérent. (a). Ce qui acheva d'aigrir les Cantons furent les longueurs, que la Règence d'Inspruck aporta dans les difficultés, que les Grisons avoient avec le Tirol, dont ils devoient être Juges. La Ligue Grise & la Ligue de la Maison de Dieu, avoient fait une Alliance l'année précédente avec les VII Cantons. La Règence pour endormir les Grisons avoit fixé une iournée à Feldkirch au mois de Février de l'année fuivante, pendant qu'elle faifoit

⁽a) Ansh. f. 189.

LIVRE HUITIE'ME. 117 faisoit munir toutes les places frontié- 1499 res de troupes, & avant fait une tentative pour surprendre le Couvent de Munsterthal, les Grisons s'y opposérent de vive force & les repoussérent avec perte de 18 hommes. (a). Ce fut le fignal de la guerre. Ceux de D iff tis demandérent du fecours à Uri, & ce Canton en demanda au reste des Suiffes (b). On parla encore d'accommodement, & on conclut une Trève. qui ne fut pas de longue durée. Les Troupes de la Ligue s'emparérent de Meyenfeld & passérent au fil de l'épée Meyentout ce qui y portoit les armes; elles feld pris y laissérent une garnison de 400 hom- gue de mes & fortifiérent le passage de Lucien-Suabe. fleig: ceci se passa le 10 de Février. Les Suisses & les Grisons reprirent le lendemain Luciensteig & chassérent les Affaire Suabes ciensting हिले ते

Traifer

⁽a) Bircken Ehrenspiegel. p. 1109.

⁽b) Anshelm f. 210.

1499. Suabes au-delà de l'Ill. Le 12 du même mois un secours de 1000 hommes, que les Suisses avoient envoyé, passa le Rhin, repoussa les Suabes près de Treisen & brûla le Chateau de Vadutz, qui apartenoit à Louis de Brandis; Ils repri-Meyen- rent ensuite Meyenfeld: ces trois expéditions coutérent aux Suabes plus de

feld repris.

re.

Le même jour, que les Grisons avec leurs Alliés avoient repris Luciensteig. Les Berles Bernois au nombre de 4000 homnois enmes fous les ordres de Jean-Rodolph de trent aufsi en guer-

800 hommes. (a).

Scharnachthal, Jaques de Watteville, Michel Utiger & Jean de Weingarten, avec leurs Alliés de Fribourg & de Soleure entrérent en campagne, & déclarérent la guerre à la Ligue, s'étant joints aux troupes de Zurich & de Schafhausen ils firent une course dans le Hegeu, où ils

mirent

(a) Bircken p. 1110.

LIVRE HUITIE'ME. 119 mirent tout à feu & à sang. (a). Le théatre de la guerre fut plus sanglant encore fur le haut Rhin. Les Allemands avoient rassemblé un corps de 10000 hommes à Hard entre Fussach & Bregentz; Les Grisons & les Suisses réso- à Hard. lurent de les attaquer : les ennemis après une vigoureuse résistance furent forcés de se replier vers Bregentz. Cette retraite tourna bien-tôt en fuite, dans laquelle ils perdirent bien du monde. (b). Les Conféderés ranconnérent ensuite le Bregentzer Wald pour 2200 florins, & ne voyant plus d'ennemis en campagne ils retournérent chez eux; Ils n'y furent pas long-tems tranquiles, & les Allemands s'étant extrêmement fortifiés dans les Villes forétiéres. principalement à Constance, les Suisfes portérent aussi leurs principales forces au Schwaderloch qui est une forêt

(b) Idem ibid.

1499.

Rataille

près

⁽²⁾ Anshelm f. 230-243. Birchenf. IIII.

1499. près de cette Ville, dans laquelle ils élevérent de fortes redoutes.

Alliance avec Loüis XII.

Louis XII étoit trop habile pour ne pas profiter de l'altération des Suisfes contre l'Empereur & contre le Duc de Milan son Beaufrére, duquel il croïoit avoir sujet de se défier, quoiqu'il eût observé jusqu'alors une neutralité exacte. Ce Monarque envoya fes Ambassadeurs à Zurich le 1. Mars; ces Ambassadeurs étoient Tristan de Salazar Archevêque de Sens, Rigault d'Oreille Gouverneur de Chartres & le Ballif de Dijon. Ces Ministres ofrirent toutes les forces du Royaume aux Suisses, & les engagérent à une Union avec la Couronne qui fut acceptée par tous les Cantons, à Lucerne le 21 de Mars. (†). Il y étoit porté, que le Traité dureroit dix ans: Son contenu est à l'instar de

^(†) Bienne y fut agrégée le 25 du même

LIVRE HUITIE'ME. le celui de Louis XI, pour ce qui 14998 oncerne l'affiftance & le fecours muuel en cas de guerre; de même que our la folde & les avances, auxqueles le Roi s'obligeoit pour les expédiions des Militaires Suisses. (a). Les Conféderés manquoient d'Artillerie: Berne pressa principalement ce secours u nom des Cantons par une Lettre, que cette République écrivit le 23 de Mars au Roi; cependant il ne fut liré à Soleure que vers la St. Jaques, ¿ lorsque après la Bataille de Dornach es ennemis n'oférent plus tenir la camagne. (b). Pendant que cette Alliance e traitoit à Lucerne, une troupe de 000 volontaires de Berne, Lucerne & Soleure sous les ordres de Daniel Rotaille

Babenberg au Bruderholz.

(b) Anshelm. p. 280.

⁽a) Anshelm f. 276. Recueil des Traiés de paix T. 1. p. 809. Lunig. Cod. Dipl. T. 1. p. 225. Dumont Corps Dipl. T. 1. P. 2. p. 406.

4499. Babenberg de cette derniére Ville firent une course dans le Suntgeu. Friderich de Cappel Officier renommé de la Ligue fit avancer 400 chevaux & 4000 fantassins, qu'il plaça près de Ste Marguerite & du pont de la Birs, dans le dessein de leur couper la retraite; Sur l'avis que les Suisses s'avançoient vers Dornach, il laissa son infanterie au pont & les suivit avec ses cavaliers; il les atteignit dans le Leimenthal: mais son infanterie ne l'ayant pas joint à propos il ne put sontenir l'attaque & fut défait & poursuivi jusqu'au Bruderholz avec perte de 600 hommes; celle des Suisses ne doit avoir été que d'un seul fantassin. (a).

> Le même jour de l'affaire du Bruderholz, qui étoit le 25 de Mars, les ennemis qui s'étoient retranchés proche de Frastenz entre l'III, & la Montagne nommée.

⁽a) Aushelm. f. 266. Bircken f. 1112.

Livre Huitie'ME. 123 nommée Lanzengast, passérent le Rhin; 1499! faccagérent le païs de l'Abbé de St. Gal, & du Baron de Sax, & pénétrérent jusnu'à Gans. Les Suisses les plus à porée de ces contrées rassemblérent leurs orces & passérent le Rhin à leur tour. e 11 d'Avril, & présentérent la Baaille aux Suabes: mais ceux-ci ne forirent pas de leurs retranchemens. (a). Dans ces entrefaites un autre Corps de Suabes de 8000 hommes entra dans la Thurgovie; surprit les Suisses à Ermainguen, & brûla plusieurs villages des environs' (b). Les Conféderés retranchés au Schwoaderloch sur l'avis que les Suabes n'étoient point sur leurs gardes au Schvaortirent de leurs retranchemens & derloch. inrent à eux. Les foldats Allemands. qui ne savoient pas l'ennemi si proche ne penférent qu'à chercher leur falut

dans

⁽a) Anshelm. f. 288.(b) Idem f, 290. Freundsberg f. 3.

dans la fuitte; la Cavalerie tenta en vain de les retenir: nombre de braves Chevaliers mirent pied à terre & se placérent dans les premiers rangs, dans l'espérance de ranimer le courage de leurs fantassins; tous leurs efforts surent inutiles. L'histoire a conservé les noms de plusieurs de ces vaillans Chevaliers, comme de Burcard & Henri de Randeck, Jean de Neuenegg, & Henri de Langenstein. La déroute devint générale, & les ennemis surent poursuivis depuis Tribeltingen jusqu'à Gottlieben, leur per-

marqué. (a).

Le Corps de troupes posté vis-à-vis

de

te doit avoir été de passé 1400 homes. Ce qui fit le plus de plaisir aux Suisses, c'est qu'ils restérent maîtres de 15 piéces de Canons. Ils manquoient d'Artillerie, comme nous l'avons déja re-

⁽a) Id. ib. Anshelm. f. 297. Birchen f. 1113.

LIVRE HUITIE'ME. 125 le Frastenz résolut de forcer les retranchemens ennemis; ceux-ci avoient 300 Rataille Arquebusiers sur le Lanzengast & dans de Frame espèce de redoute sur le penchant stenz. le la même montagne 1500 mineurs, ous gens fort résolus. Les Suisses comnandérent Henri Wolleb d'Uri Officier l'une grande distinction avec 2000 ommes fous les bannières d'Urseren ¿ de Sargans, pour faire le tour de la nontagne & en gagner les hauteurs; : Corps d'armée fut destiné à marcher roit aux retranchements, & l'arriérearde fut confiée aux Grisons. Wolleh t sa troupe gagnérent les hauteurs vec 'des peines infinies; ils délogérent es Arquebusiers, qui se repliérent vers es Mineurs; ceux-ci se défendirent ourageusement : la fituation du lieu bligeoit de combattre corps à corps. les premiers rangs renversés, cette roupe se retira vers le retranchement; es Suisses qui étoient en marche pour 'attaquer les avoient coupés; ils tombérent.

1499.

bérent tous entre leurs mains, excepte 200 qui purent gagner le plus épais des bois. Wolleb après ces avantages rejoignit le Corps de l'armée des Conféderés. Ils avancérent en bon ordre contre les retranchemens, qui étoien défendus par une nombreuse Artillerie & par 1200 Arquebusiers; à la premiére décharge les Suisses se jettéren à terre; s'étant relevés ils se prépa roient à l'attaque; mais Wolleb les re tint, & leur fit faire à la feconde dé charge des ennemis la même manœu vre; lui seul resta sur ses pieds, & su blessé mortellement. Il ramassa cependant toutes ses forces, commanda l'at taque & expira en bénissant le Ciel de la Victoire qu'ils alloient remporter Sans donner le tems aux ennemis de charger de nouveau, les Suisses sautérent dans les retranchemens, présentérent aux ennemis les armes blanches. & les forcérent bien-tôt à une fuite honteuse. Le massacre devint affreux. on

n compta 3000 morts fur la place & 1499.

300, qui se noyérent dans l'III. Il est resque incroyable, que les Suisses ayent vré des combats aussi sanglans avec ussi peu de perte que nos Chroniques raportent; ils n'eurent qu'onze norts dans cette mémorable action (†). Is enlevérent dans cette occasion cinq d'hapeaux, deux Tentes magnisques, ix piéces de Canon, 500 Arquebuses ; une grande quantité de Cuirasses & e Lances. (a).

L'Empereur étoit occupé dans la La Ligue de Suabe d'ueldre, qu'il disputoit au Comte de Suabe harles d'Egmont: Les Chefs de la pemperande Ligue l'apellérent à leur se-reur à son ours. Ce Prince sit une trève avec le secours.

Comte

^(†) Nous avons cependant tiré les prinipales circonstances de cette guerre, de Vaerius Anshelm, Auteur contemporain, & Snabe de Naissance.

⁽a) Anshelm. f. 301. sq. Bircken f. 1114.

1499.

Comte & arriva au mois d'Avril à Fribourg avec un Corps de 6000 hommes. Il fit publier un Manifeste contre les Suisses, dans lequel, en se servant des expressions les plus odieuses, il taxoit lenr Confédération de rebellion ouverte contre l'Empire; faisoit une énumeration de toutes les familles nobles, qu'il prétendoit que les Suisses avoient dépoüillé de leur héritage, & provoquoit tout l'Empire à joindre ses forces pour détruire ces païsans rebelles. Cette piéce ne produisit aucun effet : les Membres de l'Empire regardoient cette guerre comme une querelle particuliére à l'Empereur, qu'il s'étoit attirée affez legérement, comme Birchheimer son Conseiller d'Etat le reconnoît lui-même. (a).

Les Suisses cependant continuérent la guerre; après avoir renforcé le corps

⁽a) Birckheimer de bello Helvet. Anshelm. f. 313.

Livre Huitie' ME. corps de troupes qui étoit retranché au 1499. Schwoaderloch ils passérent le Rhin avec 'Les Can-10000 homes, tombérent dans le Klet-tons degeu, & mirent le siège devant la Ville Kletgeu.

de Thungen, qui apartenoit au Comte Rodolph de Sulz. Dietrich de Blumeneck y commandoit; ce Gentilhomme, qui étoit un des plus grands ennemis des Suisses, s'échapa de la Ville crainte de tomber entre leurs mains : la garnison mit à sa place Henri de Baldeck; qui se rendit à discretion dès qu'il vit aprocher le canon; on fit grace de la vie à toute la garnison; les Suisses se contentérent des armes & du bagage. Ils firent défiler toute la garnison en chemise à travers le camp, chaque foldat ayant une baguette blanche à la main. Ils gardérent prisonniers les Gentilshommes qui le trouvérent dans la Ville, comme Henri de Baldeck, Rodolph de Griessen, Poley de Rischach, Jean de Roggenbach 😚 Henri de Baden, qui furent obligés de payer de grosses rançons. L'armée des II. Part. Suiffes

1499.

Suisses prit dans la même course les Chateaux de Kussenberg, Stulingen & Blumenfeld; on recut la garnison du dernier vie fauve ; le Baron de Roseneck fut reservé, les Suisses étant fort irrités contre lui; & par raport aux effets il fut règlé qu'il seroit permis à chaque personne de sauver ce qu'elle pourroit porter sur elle, & que le reste seroit abandonné au pillage. L'épouse du Baron uniquement inquiette du sort de fon mari laissa tout son bien en arriére & chargea fon époux fur ses épaules Cette ingénieuse générosité toucha les Suisses; ils donnérent la liberté au Baron & firent remettre à sa vertueuse épouse tous les effets qui lui apartenoient. (a).

Après cette course, qui n'aboutisfoit qu'à désoler le païs, les Suisses résolurent

⁽a) Id. f. 325. seq. Birchen 1114.

LIVRE HUITIE'ME. 131 plurent de diriger leur marche contre 1499. Therlingen & Mershourg pour se joindre ux Grisons. Berne fut d'un avis oppo-& conseilloit de marcher vers Gotteben & le Schwaderloch pour tacher 'attirer la garnison de Constance à un ombat. Pendant ces délibérations on Berne & prit dans le camp, que l'Empereur Soleure se Membloit dans le Suntgeu un armée de l'armée e 20000 hommes, & que son projet Confédetoit de tomber dans le Canton de rée. oleure; que ce Canton avoit jetté du nonde dans Dornach, & qu'il avoit deandé du secours à Berne & à Friourg. Cette nouvelle engagea les :oupes de Berne & de Fribourg à rerendre le chemin de leur païs. Cette éparation fit beaucoup de peine au este des Suisses; il se tint là-dessus des iscours imprudens, aussi bien que conre la conduite du Chevalier Guillaume le Diesbach & de Loüis son frére, qui urent taxés de quelque intelligence vec l'Empereur & avec la Ligue. Le ¿ I ii premier

Freiberg fort apparentée en Suabe; ce qui avoit donné quelque couleur à ces calomnies. Jaques de Watteville fut exposé aux mêmes imputations; ces deux Seigneurs avoient alors la principale autorité dans la République de Berne Elle fit ses plaintes à deux Diettes te nuës à Zurich & à Lucerne, & ofrit dijustifier sa conduite & celle de de Dies bach & de de Watteville devant te Juge que les Suisses trouveroient à pro pos; l'affaire en resta là. (a).

Et vont ausecours de Dornach.

Berne envoya le 5 de Mai 2400 hom mes au fecours de Soleure à Dornack Fribourg y joignit sa bannière & Lu cerne un nombre de volontaires. Le Impériaux étoient dans le voisinage ce qui occasionna bien des petites ren contres entre les deux partis, dan l'une desquelles le Comte Jean d'On

tenbur

⁽a) Anshelm. f. 337. & 344.

Livre Huitie'me. 133 nburg perdit la vie. (a). Les Impé- 1499. aux firent une course dans la Prevôté Môtier à l'instigation de Bernhard e Rhein neveu de l'Evêque de Bâle; Prince prétendoit forcer ces peues à renoncer à la Combourgeoisie Berne. Les Bernois y envoyérent 100 hommes, qui firent mal leur deoir, & qui à l'aproche de l'ennemi se tirérent précipitament. Les Impéiux les poursuivirent jusqu'à Bellelay, irent le Couvent en cendre & tout païs à feu & à fang : après ces courcette formidable armée se sépara. (b). Ce fut sur les frontières des Grisons, Bataille

Ce fut sur les frontières des Grisons, Bataille ne le seu de la guerre se ralluma. Les de la Malserrolois avoient élevé une redoute au heid gahlingenberg dans le Vinstgeu; de ce gnée par
oste ils incommodoient les Habitans les Gri-

oste ils incommodoient les Habitans les Gril'Engadine; ceux-ci au nombre de sons.

I iii les

⁽a) Idem f. 338. seq. Freundsberg f. 3. (b) Anshelm. f. 344.

¥499. les en déloger : le combat fut rude & dura plus de quatre heures; les Tirc lois furent battus & perdirent plus d 4000 hommes. (a).

> Le 21 de Mai les six Cantons firer une course dans le Hegeu: mais la di sention, qui se mit parmi eux, la rer dit infructueuse. (b). L'arriére-gard qui étoit de 600 hommes de Zuric fut attaquée dans sa retraite par la Ci valerie Impériale & foufrit beacoup. (c

Circonstances critiques de Bâle.

La Ville de Bâle se trouvoit pendar tout le cours de cette guerre dans de circonstances fort critiques. Elle avo toûjours vêcu avec les Suisses en parfai intelligence: Son Evêque & le Hai Chapitre tenoient ouvertement le pa ti de la Ligue; elle se conduisit so habilement & observa une exacte nei tralité; & pour ôter toute défiance at

Cantons

⁽a) Anshelm. f. 345. (b) Anshelm. f. 349. (c) Idem f. 353.

Livre Huitie'me. 135 Cantons, elle déposa ses deux Bour- 1499. guemaitres Hartman d'Andlau & Jean Imer de Gilgenberg, que les Suisses ne regardoient pas comme amis. (a).

L'Empereur se rendit de Fribourg Grande à Feldkirch, il y assembla ses Troupes misére du pour les mener contre les Grisons. où il vouloit porter tout l'effort de la guerre. Bilibald Birkheimer fut commandé pour passer l'Arlberg & prendre poste dans le défilé de Bormio. Il ne rencontra sur sa route que des Villages brûlés, des terres incultes, & toutes les marques des horreurs de la guerre. Il raporte (b) entr'autre, qu'il avoit vû deux femmes, qui chassoient devant elles 400 enfans, comme les Bergers chassent leurs troupeaux devant eux; que leur ayant demandé où elles les vouloient conduire, il en avoit bientôt été éclairci lui-même, lors que cette

⁽a) Anshelm. f. 341.

⁽b) de bello Helv. L 2.

cette troupe affamée étant arrivée sur une prairie elle se jetta à terre pour brouter l'herbe comme les brutes, avec cette différence seulement, qu'ils l'arrachoient avec la main & la portoient à la bouche : telle étoit la misére à laquelle cette partie du Tirol étoit réduite.

Irruption des Impériaux dans l'Engadine.

¥499.

MAXIMILIEN détacha 2000 hommes, qui pénétrérent dans l'Engadine, brûlérent Scampfs, Sumada, Campocafco & Ponterasina: mais l'impossibilité de fournir des vivres à cette troupe lui fit, prendre le parti de la retraite; la difette ayant gagné son camp même, ce Prince prit le parti de retourner en Suabe. (a). Il tint une nombreuse Diette au commencement de Juillet à Constance, à laquelle assistérent le Duc Albert de Saxe, le Duc George de Baviere, le Marggrave Friderich de Brandebourg, Philippe de Baden, le Comte Palatin Louis, le Duc Ulrich

de

⁽a) Birken. f. 1119.

LIVRE HUITIE'ME. 137 le Wirtemberg & nombre d'autres 'rinces. Il y fut résolu d'attaquer les uisses en même tems à Feldkirch, Constance & Dornach. Les Suisses inormés de ces projets firent avancer des roupes de leur côté pour couvrir les contiéres. Ils renforcérent le corps du 'chvvaderloch jusqu'au nombre de 6000 ommes. Berne & Soleure observoient : Comte de Furstemberg qui étoit avec 5000 hommes dans le Suntgeu. (a). La ombreuse armée qui étoit dans Conance se montra plusieurs sois : mais désunion s'étant mise entre tant de rinces, l'Empereur se retira de dépit,

Le Comte de Furstemberg par-contre rança vers, Dornach avec 14000 fan- de Dorissins & 2000 chevaux, parmi lesquels trouvoient les Gardes de Gueldre. Ce hateau se trouvoit presque sans désense; mais

: il ne se passa rien de ce côté-là.

Rataille

1499.

⁽a) Anshelm. f. 376.

mais étoit gardé par un Officier de So-1499. leure nomé Benedict, Hugi d'une valeur reconnuë. Ce Canton fur l'avis que Hugi donna du dessein des ennemis envoya sa banniére à Liechtstal sous les ordres de Nicolas Cunrad & Urs Ruchti. Les Bernois firent filer les troupes que Gaspard de Stein commandoit à Liechtstal; leur banniére suivit bien-tôt commandée par Rodolph d'Erlach, qui avoit fous fes ordres Cunrad Vogt, Gafpard Wiler & Nicolas Murri; ce corps de Bernois étoit de 3000 hommes. Zurich détacha 400 hommes fous les ordres de Gaspard Göldli; & les autres Suisses à l'exception de Glaris, Appenzel & St, Gal, qui n'oférent pas dégarnir leurs frontiéres, se mirent en marche à la premiére fommation de Soleure. Les Allemands fur de faux raports que toutes les forces des Suifses étoient rassemblées au Schwaderloch, ne se tenoient point sur leurs

gardes; on eut dit qu'ils faisoient un

camp

1499

Livre Huitie'ME. 139 camp de plaisir. On ne voyoit parmi eux que Bals, fêtes & gros jeux. Les Soleurois de Liechtstal impatients d'en venir aux mains avec les Allemands. dont ils pouvoient voir eux-mêmes le peu de discipline depuis les hauteurs où ils étoient, purent à peine être retenus de courir au combat avant l'arrivée de leurs Conféderés, quoiqu'ils ne fussent pas au-delà de 800 hommes. Mais dès que le secours de Zurich & de Berne les eut joint, l'attaque fut résoluë. Les ennemis avoient formé trois camps féparés, qui investissoient totalement le Chateau de Dornach, L'Avoyer de Soleure Nicolas Cunradt se mit à l'avant-garde & pénétra fans réfistance jusques fort avant dans le camp des ennemis par une ruse qui les trompa. Il avoit fait prendre à ses troupes la croix rouge de Bourgogne, ce qui les avoit fait prendre, par les Allemands, pour de leurs camarades: ce ne fut qu'à grands coups de mousquets & de halle-

bardes

499. bardes qu'ils se firent reconnoître; tout plia dabord devant eux: mais le corps de l'armée ayant été obligé à cause des chemins creux & serrés de se séparer; celui qui avoit pris la gauche fut pousfé vivement & contraint de se retirer contre Arlesheim. Le second corps pour foutenir le premier tira du même côté & le joignit enfin. Toute l'armée avança conjointement contre la Birs, où l'élite de l'armée du Comte de Furstemberg étoit rangée en Bataille. Le combat fut rude, & le succès disputé avec une égale valeur pendant quatre heures. La Cavalerie Gueldrienne avoit passé la Birs, & étoit tombée fur les flancs des Conféderés ; l'artillerie des ennemis étoit bien servie & les incommodoit beaucoup. Ce qui décida enfin la victoire fut le secours de Lucerne & de Zug, qui s'avança précipitamment depuis Arlesheim au nombre de 1200 hommes sous les ordres de Peterman Feer Chevalier & de

de Wernher Steiner. Leur jonction re- 1499. nouvella le courage des Suisses. Les ennemis perdirent du terrain, & en voulant se replier sur le pont de la Birs leur retraite dégénera bien-tôt en fuite ouverte. La nuit qui étoit devenuë fort noire empêcha les Suisses de les fuivre; ils entrérent dans le camp ennemi & v passérent la nuit. Cette mémorable journée fut le 22 de Juillet jour de la fête de Marie-Magdelaine; elle coûta aux Suisses 300 hommes : la perte des Allemands fut de 3000, au nombre desquels se trouva le Comte de Furstemberg & plusieurs Seigneurs de confidération. Le lendemain les troupes d'Uri, d'Underwalden, de Fribourg & de Schweitz joignirent l'armée victorieuse (a); qui après avoir demeuré trois jours sur le champ de bataille, s'avança contre Bâle, & com-

me

⁽a) Anshelm. f. 384. seq. Birken p. 1120.

142 LIVRE HUITIE'ME. me il ne paroissoit plus d'ennemis en campagne, elle se sépara. On reprocha alors aux Suisses avec raison ce qu'on avoit dit autrefois d'Annibal:

qu'ils favoient vaincre, mais qu'ils ne favoient pas profiter de la victoire.

Négociala paix.

1499.

Ces différens succès, que les Cantions pour tons & les Grisons leurs Alliés venoient de remporter, firent naître à Maxi-MILIEN des idées de paix. Le Duc de Milan & la France s'y interessoient également dans des vûës différentes : chacun d'eux espéroit d'attirer les Suisses dans son parti pour s'en servir en Italie, & le Duc de Milan se flattoit encore que l'Empereur débarassé de cette guerre pourroit lui fournir des fecours contre Louis XII, qui lui disputoit le Milanois. Jean Galeaz Visconti avoit déja fait à Berne le 19 de Juin des propositions à ce sujet : on avoit fixé une journée à Lucerne au 10 de Juillet, à laquelle l'Archevêque de Sens s'étoit trouvé de la part de la France.

LIVRE HUITIE'ME. rance. Les Suisses témoignérent aux leux Ambassadeurs leur reconnoissane, de ce qu'ils vouloient bien servir le Médiateurs. Ils avoient plus de coniance cependant aux bonnes intenions du Duc de Milan, qu'à celles de Louis XII, qu'ils croyoient plus ineressé à voir prolonger la guerre pour ccuper l'Empereur dans ces conrées. (a). Ce fut la raison qui les déermina, lorsque Visconti leur produiit les pleins pouvoirs de l'Empereur e lui en donner de pareils & de le reonnoître pour Médiateur dans la Diete qui se tint à Schafhausen le 4 d'Août. 'Ambassadeur de Milan demanda que es Suisses produisissent leurs prétenions par écrit : elles consistoient en lusieurs articles. Le premier; que tous es Cantons avec leurs Sujets, Confé-

lerés & Alliés fussent maintenus dans

l'exercice

⁽a) Ansbelm. f. 386.

144 LIVRE HUITIE'ME.

1499.

l'exercice de leur Souveraineté & in dépendance sans être à l'avenir inquie tés ni recherchés par la Chambre Im périale, ni par aucun Membre de l'Em pire pour aucune redevance, Taxe or Subvention. Le fecond, que la Vill de Constance renoncât à la Ligue d Suabe. Le troisiéme, que les conqué tes, que les Suisses auroient faites dan cette guerre, leur fussent cedées à per pétuité; & enfin que leurs Vassaux & Sujets fussent dédommagés des perte & dommages qu'ils avoient fouffert dans le cours de cette guerre. (a).] ne parut personne de la part de l'Empe reur & de la Ligue pour répondre ces articles. Ce fut le Gouverneur a Chartres, un des Ambassadeurs du Rc de France, qui produisit un écrit qu' disoit lui avoir été remis par un Cou rier, & qui portoit: que toutes le conquête

⁽a) Anshehn. f. 410.

1499:

LIVRE HUITIE'ME. 144 conquétes, qui auroient été faites de part & d'autre seroient restituées; que les Suisses renouvelleroient leurs actes d'obéissance envers l'Empire; sous la réserve cependant de leurs Alliances, auxquelles leur lien avec l'Empire ne pourroit point porter de préjudice; que les Grisons comme auteurs de cette guerre en seroient chatiés par connoissance des Membres de l'Empire. (a). Ces propositions irritérent extrêmement les Suisses; ils formérent, avant de se séparer, le plan d'une nouvelle campagne. Cependant sollicités de nouveau d'indiquer une autre Diette pour reprendre la négociation de la paix, ils la convoquérent à Bâle au 25 d'Août. Le Marggrave Casimir de Brandebourg, Jean de Thalbourg Evêque de Worms, le Comte Philippe de Nassau, Paul de Liechten-II. Part. K ftein ;

⁽a) Anshelm. f. 412.

1499. 146 LIVRE HUITIE'ME!

*

stein, Jean d'Absberg, Jean de Thungen. & Ciprien Serentiner Chancelier de l'Empereur s'y rencontrérent de la part de ce Prince & de la Ligue. L'Archevêque de Sens avec les Députés de presque tous les Cantons & des Villes & Païs Alliés, comme Rothweil, Schafhausen, St. Gal, Apenzell, le Valais & les Grisons y parurent aussi. (a). Paul de Liechtenstein parla avec beaucoup de hauteur : il déclara que l'Empereur & la Ligue ne consentoient à traiter de la paix, que sous la condition, que les Suisses accepteroient les articles, qui leur avoient été propo fés par le Gouverneur de Chartres. Louis Amman Chancelier de Zurich ré pondit au Discours de Liechtenstein au nom des Cantons, & refusa d'en trer en négociation sur ce pied; & le Conférences alloient se rompre, lors

qu

⁽a) Anshelm. f. 414. seq.

LIVRE HUITIE'ME. 147 1499

que Visconti s'entremit de nouveau. Il demanda par écrit, les articles, que les Suisses prétendoient, afin qu'il les pût communiquer à l'Empereur : il ofrit encore de leur payer 20000 florins pour le criminel de la Thurgovie, dont ils s'étoient saiss; 9500 florins pour leurs prétentions sur plusieurs lieux de la Suabe; d'entrer en alliance avec eux, & de leur payer une pension égale à celle qu'ils tiroient de la France. Les Ministres de France traversoient cette négociation de tout leur pouvoir; les Cantons même entr'eux n'étoient point d'accord: la plûpart étoient las de la guerre. Leurs Députés réunirent enfin leurs suffrages à ne demander que le criminel de la Thurgovie; que le différend des Grisons avec le Tirol fût terminé par des voyes amiables; & ils se désistérent de tous les autres articles. (a). L'Empereur y donna les K ii mains.

⁽a) Anshelm. ib. & feg.

148 LIVRE HUITIE'ME.

1499. La paix est signée à Bále.

mains, & la paix fut fignée à Bâle fous ces conditions le 22 Septembre. Les fept Cantons reçurent Berne dans la Co-Règence du Criminel de la Thurgovie.

Six Batailles gagnées, & 20000 ennemis tués ne valurent aux Cantons qu'une Judicature dans une Province, dont ils avoient déja la Souveraineté. Des Voisins, dans des vûës particulières avoient somenté cette guerre & promis un secours qui ne fut jamais sourni. Les Cantons reconnurent trop tard, qu'une Constitution telle que la leur les rendoit invincibles lorsqu'ils combattoient pour leur liberté: mais qu'elle ne convenoit nullement à des entreprises au dehors. Cette maxime est du depuis prosondément gravée dans leurs cœurs.

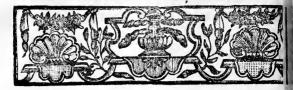
La guerre de Suabe est la dernière que les Suisses ayent soutenus contre l'Etranger. L'expédition de Bellinzone, de laquelle nous allons parler, & le siège

LIVRE HUITIE'ME. 149 siége de Dijon n'eurent point de suites; 1499. mais l'avidité des particuliers, que les Princes nos voifins ont attiré successivement dans leurs interêts, & qu'ils ont toûjours sçu si habilement mettre à profit, joint au goût de la nation pour la guerre, a fait couler des ruisseaux de fang dans toute l'Europe où il ne s'est presque point fait de guerre sans que leurs troupes y ayent eu part. Je n'entre point dans ces détails : mon plan n'étant que de faire connoître, de quelle manière s'est formée l'association du Corps Helvetique, & de raporter

Fin du Huitième Livre.

ce qui la concerne directement.

HISTOIRE

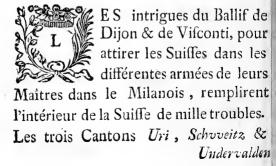


HISTOIRE

DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE NEUVIE'ME.

1500.



LIVRE NEUVIE'ME. IST

Undervoulden profitérent de cette oc- 1500. casion pour acquerir la Comté de Bellinzone, dont les Habitans, pour éviter Schveitz la domination Françoise, se jettérent entre leurs bras. (a). Louis XII, après aquièrent avoir fait la conquête du Duché de Mi- Bellinzolan, demanda la restitution de Bellinzone. Cette démarche fit perdre à ce Prince de son crédit: MAXIMILIEN sçut en profiter; il proposa le renou-héreditaivellement de l'Union héreditaire : Zuvellée par rich, Berne, Uri & Underwalden y don- quelques nérent les mains. Le Traité est à l'in-Cantons. ftar de celui de 1474. La Paix de Bâle de l'année précedente y fut confirmée. La France se plaignit ouvertement de cette démarche; ce qui empêcha le reste des Cantons d'y acceder. (b).

Le Corps Helvetique agrégea l'année fuivante les deux Villes Impériales

Bale Es Schaf de hausen entrens dans la

Confede-

3'ution.

ISOI.

Union

⁽a) Anshelm. T. 3. f. 18.

⁽b) Id. ib. f. 49. feg.

de Bâle & de Schafhausen à sa Conféde. ESOI. ration. La Paix de Bâle avoit bien mis fin à la guerre de Suabe : mais toute la Noblesse de ces contrées paroissoit difposée à profiter de la premiére occasion pour se vanger des Suisses & de leurs adhérans; & quoiqueBâle eût observéune neutralité exacte, cetteVille se vit cependant continuellement exposée à leurs infultes. Une partie de cette Noblesse, qui avoit eu, dans les tems passés, la principale autorité dans la Ville, tels que les Richenstein, Munch, Eptingen, Ze Rhein, Ramstein, Roth, Rotherg, Flachsland, Andlau & d'autres, avoient des sujets de mécontentemens particuliers pour avoir perdu de leurs prérogatives. Bâle demanda à être reçû au nombre des Cantons, ce qui lui fut accordé à Lucerne le 9 Juin. Les Suisses ne firent d'autre réserve dans ce Traité, sinon que Bâle ne pourroit point entreprendre de guerre ni contracter d'Alliance sans leur consentement. On lui affigna

LIVRE NEUVIE'ME. 153
affigna le neuvième rang. (a). Les Evêques y avoient ci-devant des droitures
confidérables, qu'ils ont alienées dans
divers tems. Toutes leurs difficultés
furent terminées par un traité définitif
en 1585.

Schafhausen suivit l'exemple de Bâle; cette Ville sut reçue dans la Conséderation le 10 d'Août, & forma le douzième Canton.

La Ville de Constance désiroit pareillement d'être reçuë au nombre des Cantons. L'Empereur y consentoit à condition, qu'on cedât à cette Ville la partie de la Thurgovie, qui est à l'Orient de la Thur; mais les Suisses resussement de démembrer cette Province. (b).

Les trois Cantons Uri, Schweitz Mouve-& Underwalden avoient fort à cœur mens à de cause de Bellinzo-

ne

1102

⁽a) Anshelm. f. 86.

⁽b) Idem f. 101.

1502.

de conserver Bellinzone, & menaçoient de rompre avec la France, si elle persistoit à vouloir leur disputer cette conquête. Les Cantons neutres, pour prévenir une nouvelle guerre, envoyérent des Ambassadeurs à Paris au mois de Septembre. Le Roi ofrit de faire juger ce différent par des Arbitres. Le Député d'Uri dans une Diette tenuë à Lucerne le 7 d'Octobre rejetta avec beaucoup de hauteur toute voye amiable Les trois Cantons envoyérent des Dé putés de Cantons en Cantons pour sol liciter leurs secours; on leur répondi par tout également : qu'on observeroit fidellement les Alliances à leur égard mais qu'on les conjuroit de ne pas si refuser à une entrevûë amiable avec le Ambassadeurs du Roi. Ils acceptérent cette Conférence, qui se tint à Lucer ne au mois de Décembre. L'Archevê que de Sens & l'Evêque de Rennes 1 parurent de la part du Roi. Ils exposérent que Bellinzone avoit été incorpo-

LIVRE NEUVIE'ME. 155 ée par l'Empereur Wenceslas en 1396 1502 u Duché de Milan; qu'en 1426. les Cantons d'Uri & Underwalden avoient eçu 10001 florins pour toutes leurs orétentions sur ladite Comté, quoiqu'il fut démontré clairement alors que le Comte de Masox, qui leur avoit remis ses droits, en avoit été débouté précédemment par une Sentence Arbitrale de Zurich; qu'en 1480 le Duc de Milan s'étoit racheté de nouveau de leurs prétentions en payant aux Suisses 25000 florins & 200 ducats; qu'en renouvellant le Capitulat avec le Roi le 24 Octobre 1499 leurs Députés les Landamans André de Beroldingen & Walther in der Gassen avoient déclaré en leur nom; qu'ils se contentoient des Places qu'ils avoient prifes à Louis le More; qu'ils remettoient la décision

de ce différend à l'Arbitrage des Cantons neutres, ou que les trois Cantons devoient renoncer à l'Alliance a-

vec la France.

₹502.

Les Députés des trois Cantons répondirent: que le Roi pour lors Duc d'Orleans leur avoit promis, que s'ils vouloient lui donner des troupes pour faire la conquête du Milanois, il leur abandonneroit Bellinzone, Lauis & Lucarne; qu'ils croyoient avoir rendu à S. M. des Services assez importans pour mériter de conserver une Province, qui s'étoit jettée volontairement entre leurs bras, & qu'ils étoient résolus d'avoir recours à Dieu & à leurs Hallebardes, c'est l'expression dont ils se servicent, si S. M. ne vouloit pas la leur abandonner volontairement. (a).

£503.

Les Cantons neutres indiquérent une seconde Diette au 21 Février à Lucerne, pour conférer des moyens de prévenir une rupture entre la France & les trois Cantons: mais tous les expédiens proposés furent resusés par

(a) Anshehn. f. 106. seq.

15037

LIVRE NEUVIE'ME. 157 es derniers. Ils prirent les armes & denandérent au reste des Cantons les seours stipulés par les Alliances; Zurich & Berne fournirent chacun 1500 homnes, Lucerne & Zug 500, Glaris & Bâle 600, Fribourg 500, Soleure 400, Schafhausen 250, les Grisons 3000, ce jui formoit une armée de passé 14000 iommes. Les Suisses déclarérent la querre à la France en l'avertissant, ju'ils avoient donné à leurs foldats la roix blanche felon leur ancien usage; l'étoit aussi la marque des François : le seigneur de Chaumont, qui commanloit les troupes du Roi, leur donna la leur de Lis pour marque. L'armée suisse s'empara en peu de jours de toues les Places du Lac major. Les trois Cantons follicitérent Berne de faire une nvafion dans la Bourgogne; mais cette République le refusa, ce qui causa un grand mécontentement dans ces Canons. (a). Le

⁽a) Anshelm. f. 142. seq.

1503.

Le Roi fur ces nouvelles envoya Richard le Moine en Suisse avec pouvoir de terminer ce différend. La paix fu faite le 10 d'Avril par l'entremise des Cantons neutres. Le Roi ceda aux troi Cantons à perpétuité Bellinzone, Son & Medallia, & peu de tems après le Ca pitulat du Milanois fut renouvellé el faveur du Roi comme Duc de Milai par tous les Cantons. (a). Les Auteur contemporains blâment les Suisses d n'avoir pas poussé leurs conquêtes plu loin, & ajoutent, qu'il leur auroit ét facile de s'emparer de tout le Duche de Milan, qui suportoit impatiemen la domination Françoise: mais tous le Cantons neutres étoient entrés malgri eux dans ce différend, & profitéren avec empressement des dispositions de la France pour la paix.

Corruption des mæurs. m

Les mêmes Auteurs, & particulière ment Valerius Anshelm, nous representen

ave

⁽a) Anshelm f. 146. Seq.

vec des couleurs fort vives les désor- 1503. lres, que la licence des guerres avoit ntroduits en Suisse. La noble simpliité de nos ancêtres, qui les rendoit iches dans la plus grande médiocrité, voit fait place à un luxe pernicieux. a nécessité d'y satisfaire rendoit tout noven pour acquerir de l'argent pernis. Nos voisins en répandoient à pleie main. Les ordres des Souverains our retenir leurs peuples dans le deoir, quelque févérement qu'ils fussent xecutés, ne tenoient plus contre l'apas des richesses. Les Suisses ont perlu 30000 de leurs Sujets dans ces guerres du Milanois: mais un mal plus rréparable encore fut la défunion enre les Cantons, que les Ministres Etrangers ont sçu habilement y entreenir pour se ménager plus de crédit. Cela fit varier la Nation dans ses engagemens, & donna atteinte à une réputation, que leur conduite dans les siécles précédens avoit renduë irré-La prochable.

Le secours promis à Maximilien
est traversé par
la France.

La conduite, que la Nation tint envers l'Empereur peu d'années après, fournit une forte preuve de ce que je viens d'avancer. Maximilien follicitoit une levée de Suisses pour l'accompagner dans fon voyage de Rome. Neuf Cantons, favoir Zurich, Berne, Uri, Schweitz, Underwalden, Bâle, Fribourg, Soleure & Schafhausen, lui accordérent 6000 hommes. L'Evêque de Riez & le Sieur de Roquebertin Ambassadeurs du Roi de France traversérent cette affaire, & trouvérent moyen par des libéralités excessives d'attacher les Chefs de ces Républiques à leurs interêts, & de faire ajouter au Traité avec l'Empereur la clause; que les troupes qu'ils avoient accordées ne pourroient point être employées contre le Roi de France. Cette condition empêcha Maximilien de se servir de la levée, qu'on lui avoit accordée; les vûës de ce Prince étant moins de chercher fon Couronnement à Rome, que Les de s'emparer du Milanois.

Les particularités des profusions des linistres François méritent d'être raortées; elles ne caractérisent pas moins sions des génie de ces Seigneurs que la dé-François. ravation des mœurs de la Nation. oquebertin dans ses voyages jettoit e l'argent au peuple, qui s'attrouoit autour de lui ; il tenoit à Zurich à Baden un train de Prince, traitoit resque journellement toute la Ville; avoit à Baden la dépense de toutes s personnes, qui vouloient l'accepter. Evêque de Riez, pendant son séjour à erne & à Lucerne, traitoit indifférement tout le monde jusqu'au plus bas enple: on raporte, que le nombre en loit souvent à mille personnes; il faiit des présens considérables aux femes, qui tenoient quelque rang; ca_ Moit les hommes, en leur représennt l'avantage, qu'ils pouvoient proirer à leur Patrie, en recevant l'arent d'un grand Roi leur Ami & leur llié; que les richesses, dont il vou-II. Part.

I507 Profu-

loit les combler, les mettroient de ni-I 507. veau avec les peuples les plus heureux de l'Europe; qu'il avoit à Lucerne 200000 Ecus, qu'il vouloit répandre parmi eux. Les Magistrats de Berne, pour faire cesser le désordre, que ces profusions occasionnoient, furent obligés de prier Monsieur l'Evêque de finir ses largesses : plusieurs Sénateurs furent suspectés d'avoir recu des présens : ce qui remplit la Ville de défiance. (a). Les pensions, que la France répand aujourd'hui, produisent le même effet, & ont fait dans tous les tems autant de tort à ceux qui les donnent. qu'à ceux qui les reçoivent. C'est en cherchant le vrai bien de la Nation que les Ministres Etrangers se forme ront un parti sur en Suisse.

1509. Lons rea cherchés par les Puissanees.

L'année 1509, se passa en négocia Les Can-tions comme les précédentes. Jules II l'ennemi implacable de la France, fi propole

⁽a) Valer. Anshelm. f. 235. Seq.

LIVRE NEUVIE'ME. proposer une Alliance aux Suisses par Alexandre de Gabelonettis son grand Camerier; il demandoit une levée de troupes pour la défense du St. Siége. L'Empereur, la France & la République de Venise demandérent aussi des troupes : les Cantons les refusérent également; cependant le concours de leurs peuples dans les Services de ces différents Princes fut toûjours le méme, malgré la vigilance des Souverains; les Agens de la France en attiroient le plus grand nombre dans leur parti, cela augmenta l'indisposition des Cantons contre cette Couronne. (a).

L'Evêque de Sion, Mathieu Schiner, trouva plus de facilité; chargé du Pape Alliance de renouveller les propositions d'une Alliance avec le St. Siége, elle fut acceptée le 14 de Mars. Les Suiffes accordérent une levée de 6000 hommes

1509.

1510. avec le

⁽a) Anshelm. f. 503. seq.

ICIQ.

au Souverain Pontife, pour être em ployés à la défense des Etats du Pape. Guichardin ajoûte, que les Suisses avoient demandé une augmentation de pension de 20000 livres à la France, ee qui montoit à 10000 ducats: mais que le Roi contre l'avis de la plûpart de ses Ministres avoit refusé d'y donner les mains; qu'il y fut porté par un esprit d'œconomie, qui lui étoit naturel, & par le secours qu'il espéroit tirer des Valaisans & des Grisons. (a). Au mois de Juillet suivant, le Pape demanda ce secours sous prétexte de faire rentrer le Duc de Ferrare sous l'obéissance du St. Siége. La France fit inutilement des représentations à ce fujet, en déclarant, que les vûës de Jules II étoient de se servir de ces auxiliaires contre le Milanois; & qu'elle se verroit obligée de leur en défendre

l'entrée

⁽a) Guichardin. 1.9. c. 1.

Entrée

l'entrée par la force. Ces menaces ne 1510. firent que hâter leur marche: mais le Sieur de Chaumont avoit si bien fait gar- infructuder le passage de Côme & engagé le Duc suisses euse des de Savoye à leur refuser celui de la dans le Val d'Aoste, qu'ils furent contraints de Milanois. prendre leur route par Bellinzone. Ils prirent le pont de Trese, & pénétrérent jusqu'à Varese; ils y furent joints par 4000 des leurs, & avancérent en corps vers Chatillon: les François les harceloient continuellement dans cette marche. Puis tournant vers Côme, ils reprirent la route de Bellinzone par la Vallée de Lungare, & de-là le chemin de leurs maisons. Guichardin raporte, que ce fut la disette d'argent & la dificulté de passer les riviéres, qui les avoient engagés à cette retraite : mais nos Auteurs l'attribuent aux secrets ressorts de la France. (a). Quoiqu'il

> Lij en

⁽a) Valerius Anshelm. f. 534. seq.

IfII. en soit, on vit bien-tôt les Suisses re-Occasion prendre la même route. (b) Trois Couriers de Berne, Schweitz & Fribourg, guerre de qui avoient porté quelques ordres aux Milan troupes, furent enlevés par le François proche de Lauwis; celui de Berne s'étoit échapé, & les deux autres avoient été mis à mort. Schweitz résolut de venger cette insulte; ce Canton demanda le fecours de tout le Corps Helvetique, & malgré sa médiation & les offres de la France de donner toute la satisfaction qu'on pouvoit prétendre, Schweitz prit les armes & avança avec sa banniére le 14 Novembre jusqu'à Bellinzone; les Fribourgeois

cette

les y joignirent les premiers; les autres Cantons firent suivre leur contingent assez lentement dans l'espérance qu'on trouveroit moyen de pacisier

⁽b) Valerius Anshelm. f. 534. seq. Guichardin l. 9. c. 6.

Livre Neuvie'ME. 167 cette affaire: mais les deux Cantons, 1518. sans attendre leurs Alliés, avancérent contre la Treisse; Jean Heid de Fribourg se fignala au passage de cette riviére. Ce fut proche de Varese qu'ils furent joints par le reste des Cantons & formérent une armée de passé 10000 hommes. Gaston de Foix, qui commandoit dans le Milanois, ne se trouvant pas assez fort pour leur tenir tête, se contenta de les observer dans leur marche & de leur couper les vivres. De Varese les Suisses viprent à Galere. Mr. de Foix fe mit dans Legnane, après quoi s'étant présenté devant Galere, les Suisses se mirent en bataille : mais le Général François ayant fait mine d'accepter le combat, ils rentrérent dans la Ville, & après avoir été joints par plusieurs des leurs, ils avancérent vers Bufi: La Garnison leur évacua la place; de Busti ils marchérent vers Milan & cam-

pérent à deux milles de cette Ville où la frayeur fut d'abord fort grande;

cependant

1511. cependant lors qu'on s'y attendoit le moins ils rebroussérent vers Côme & reprirent de-là le chemin de leur païs. (a).

Cause de la retraite des Suisses.

On n'a jamais bien sçu tous les motifs d'une retraite aussi précipitée. LeBaron Ulrich de Sax avoit été à Milan . & par fon canal le Seigneur de Foix avoit fait faire des offres confidérables aux Suisses, s'ils vouloient se retirer; c'est le langage que tient Anshelm. Guichardin avance, que ce fut de Sax qui fit les propositions; mais que le Gouverneur de Milan refusa les sommes qu'il avoit demandées. Anshelm ajoute, que les troupes des trois Cantons Uri, Schweitz & Underwalden s'étoient mises en marche pour se retirer sans en faire part au reste de leurs Alliés; & que ceux d'Uri avoient rendu toutes fortes de mauvais offices aux Bernois à leur passage sur leurs terres, jusqu'au point

⁽a) Guichardin l. 10. c. 7. Anshelm. f. 615.

LIVRE NEUVIE'ME. 169 point d'insulter publiquement Antoine 1511.

Brägler, qui portoit leur banniére. (a).

Les Valaisans avoient été conservés Trouble jusqu'alors dans l'union avec le Roi de à Pocça-France par le moyen de George auf der George Flue. L'Evêque de Sion chercha à le auf der

perdre; il le noircit tellement à Berne Flue. & à Fribourg, que la premiére de ces Villes, dont il étoit Citoven, le raya de ses Registres, & que s'étant rendu dans la seconde pour se justifier, il y sut arrêté, mis en prison, ensuite à la torture; & alloit être condamné à mort, lors que l'Advoyer François Arsent, Chevalier attaché au parti de la France, trouva moyen de le faire échaper de prison; toute la fureur du peuple se tourna alors contre cet Advoyer, qui fut décapité publiquement. Auf der Flue s'étoit sauvé à Neuschatel; les Bernois demandérent qu'il leur fut li-

⁽a) Anshelm. f. 621,

rends chess d'accusation, que les Députés du Vallais & de Fribourg avoient porté contre lui, il sut remis en liberté par Sentence renduë le 27 de Mars. (a). De retour chez-lui il forma de nouvelles pratiques & retint les Valaisans dans l'Alliance du Roi. (†).

IS 12. Les Suisses rentrent en Italie.

Les Suisses d'un autre côté se liérent de plus en plus avec l'Empereur & le Pape : dès le mois de Janvier de cette année les douzeCantons renouvellérent l'Union héreditaire avec Maximilien & Charles son petit-fils; ils envoyérent des Ambassadeurs à la Diette Impériale qui se tenoit à Trèves; & d'autres à Venise, pour concerter avec l'Evêque

de

⁽a) Anshelm. f. 647.

^(†) Le premier Traité d'Alliance entre la France & les Valaisans est daté du 15 de Mai 1500, son contenu étoit presque conforme à celui de l'Alliance de Louis XII avec les Cantons. Zurlauben T.4. p.126.

LIVRE NEUVIE'ME. de Sion, qui venoit d'être fait Cardinal, & cette République, les mesures à prendre pour enlever le Milanois aux François. (a). Le 6 de Mai ils fe mirent en campagne avec un Corps de 6000 hommes d'élite, qui devoit être à la folde du Pape; & prirent leur route par les Grisons & le païs de Trente. Cette Armée avoit pour Géneraux Ulrich Baron de Sax, Jaques Stapfer de Zurich & Jean Heid de Fribourg; elle s'avança depuis Trente à Verone & se joignit aux Venitiens à Villefranche; à leur aproche les François abandonné- Et s'emrent toutes les places qu'ils occupoient, parent du qui se rendirent volontairement à la sain- Milanois. te Ligue, qui étoit le nom que l'on donnoit à cette Conféderation. Au bruit de ces succès le nombre des Suisses s'accrut beaucoup; ils s'emparérent pour leur compte de Locarne, & les Grisons de

1512

Les

la Valteline & de Chiavenne. (b).

⁽a) Anshelm. T. 4. f. 6.

⁽b) Guichardin l. 19. c. 17.

IS12. Les Vafsuux de la France maltraités.

Les Vassaux & Officiers de la France furent traités en ennemis. Les douze Cantons se mirent en possession de la Comté de Neufchatel, qui apartenoit à Louis d'Orleans du chef de Jeanne de Hochberg sa femme ; la République de Soleure s'empara de la Comté de Thierstein, par la seule raison, que le Comte de ce nom étoit au Service du Roi: mais ils la rendirent à fon maître peu de tems après. (a). Elle fait aujourd'hui partie de ce Canton en vertu du Traité avec l'Evêque de Bâle de 1522. dans lequel cette Comté fut cedée à Soleure à perpétuité. Charles V. Empereur confirma ce Traité en 1530. (b).

Mouvemens après la conquête du Milauois.

Monsieur de la Palisse, qui avoit succedé à Gaston de Foix dans le Gouvernement du Milanois, ne se trouvant pas en état de le désendre contre les Suisses

⁽a) Anshelm. l. c. f. 41.

⁽b) Hufner P. 2. p. 102.

LIVRE NEUVIE'ME. 172 uisses, prit le parti d'en sortir. Il s'é- 1512, ava alors des difficultés entre les Alliés le la Ligue même ; Les Venitiens préendoient garder Bresse & Crème; Empereur y formoit aussi des prétenions, & vouloit dépoüiller les Véniiens de tout ce qu'on lui avoit promis lans la Ligue de Cambrai; le Pape & es Suisses prétendoient qu'on restiuât ce Duché à Maximilien fils de oüis Sforze. (a). Le Cardinal de ion follicita les troupes des Cantoas e tourner leurs armes contre Venise. es différentes vûës de ces Puissances es engagérent à de grands ménagenens pour les Cantons. Le Pape, l'Emereur, le Roi de France, Ferdinand Roi l'Espagne, Henri Roi d'Angleterre, a République de Venise, les Ducs Matimilien de Milan & René de Lorraine envoyérent

⁽a) Guichardin l. II. c. 2.

ISI2.

envoyérent des Ambassadeurs aux Diettes des Suisses à Baden au mois d'Août-& à Zurich & Lucerne au mois de Septembre. (a). De toutes ces Puisfances le Pape étoit celui qui avoit le plus de crédit en Suisse; il avoit donné aux Cantons les banniéres de l'Eglise avec le glorieux Titre de Défenseurs de l'Eglise. (b). Ce Pontife cependant ne put obtenir d'eux du secours contre le Duc de Ferrare; ils craignoient, que s'il s'élevoit une nouvelle guerre en Italie, cela ne fit éclater les Dissentions qui règnoient entre le Pape, l'Empereur & les Venitiens; & pour d'autant mieux prévenir toute rupture, ils envoyérent une Ambassa. de solemnelle au Pape, qui passa de Rome à Venise; le Senat fit des plaintes fort améres contre ce Pontife &

l'Empereur;

⁽a) Anshelm ib.

⁽b) Guichardin ib.

LIVRE NEUVIE'ME. Empereur; & la Médiation des Suisses 1512 e put prévenir la Ligue qui se fit peu e tems après entre ces deux Puissanes contre Venise.

Les Cantons tinrent ferme à ne renettre le Duché de Milan qu'à son égitime Héritier, malgré les offres vantageuses de l'Empereur. Ce Prince onsentit enfin au Traité qui se fit à de Baden Baden; par lequel Maximilien Sforze quel les romit aux Cantons outre 200000 du- Balliages ats & une pension anuelle de 40000, d'Italie le leur ceder à perpétuité les trois Balliages, Lauwis, Locarne & Valmag- tons. gio. Les Suisses de leur côté s'engarérent à la garantie du Milanois. (a).

Ils nommérent ensuite des Ambassa- Le Due de Milara deurs pour installer le Duc de Milan; ils choisirent pour cette cérémonie; de par les Zurich le Bourguemaître Felix Schmid, Suisses, & Henri Winkler; de Berne l'Advoyer

Jaques

Traite

⁽a) Anshelm f. 75.

\$512. Jaques de Watteville; de Zug l'Aman Schwartzmaurer; de Bâle le Bourguemaître Meltinguer; de Soleure l'Advoyer Babenberg, & de Schafhausen le Bourguemaître Schad. Ce fut au mois de Décembre que cette Ambassade partit pour Milan; le Duc s'étoit rendu à Verone, & de-là à Cremone, où l'Evêque de Gurck le vint joindre. Les Ambassadeurs Suisses arrivérent seize jours avant lui à Milan; il s'y rendit enfin incognito & eut une entrevuë avec eux dans la Maison du Cardinal, les Suisses ayant refusé d'aller à sa rencontre. Il leur tèmoigna, par un Discours étudié, toute la reconnoissance dont il se sentoit pénétré envers la Nation pour les Services confidérables, qu'elle venoit de lui rendre, & promit d'en conserver un souvenir éternel. Le lendemain 31 Décembre, le Prince fit fon entrée publique, accompagné des Ambasseurs Suisses, du Cardinal, de l'Evêque de Gurck, du Comte de la Peruse.

LIVRE NEUVIE'ME, 177 eruse, du Cardinal de Julien, du rére du Duc de Mantouë, de Colone liceroi de Naples, de Prosper Cooñe, d'Ulrich Baron de Sax, Général des buisses, & de nombre d'autres Seigneurs le la premiére distinction. L'Aman chwartzmaurer lui remit les clefs de Milan fous la porte de cette Capitale. e Vendredi suivant dans une Conféence avec le Duc, ce Prince ratifia le raité de Baden & la donation des Balages d'Italie, qui y avoit été stipuie; il follicita les Ambassadeurs d'inerpofer leurs bons offices pour que es Duchés de Parme & de Plaisance & Valteline lui fussent restitués, & leur imoigna ses inquiétudes à l'occasion e l'Audiance que les Cantons avoient

ccordée aux Ambassadeurs de Frane. (a). Ce fut par la médiation des

M

Ducs

II. Partie.

1512;

⁽a) Guichardin l. 11. c. 6. Lettre de Monsieur de Watteville à ses Souverains ans Anshelm s. 78. l. c.

Ducs de Savoye & de Lorraine, & · I (12. Le Roi principalement par l'intercession de de France Madame la Princesse d'Orange, que les cherche à Ambassadeurs de France Louis de la Se reconci-Trimouille Vicomte de Thouars & lier avec les Suisses. Prince de Talmont; Claude de Seyssel Evêque de Marseille, & Imbert de Villeneuve, Président de Bourgogne, obtinrent des Sauf-conduits datés du 23 Décembre.

Réflexions de Guichardin à ce fujet. Le Roi de France avoit fort à cœur de se reconcilier avec les Suisses. Guichardin dit; " que ce Monarque con moissoit que de-là dépendoit la vic toire certaine, par la grande influence ce que la Nation avoit alors; par la crainte de leurs armes, & parce qu'i sembloit, qu'ils eussent commence à fe gouverner non plus comme sol dats mercenaires, mais avec un soi exame vigilance come des Républi cains bien ordonnés & des gens nour ris dans l'administration & le manie ment des affaires, sans permettre qu'i

LIVRE NEUVIE'ME. 179 se fit aucune levée, sinon sous leur 1513. bon plaisir & avis, à raison de quoi les Ambassadeurs de tous les Princes Chrétiens se trouvoient en Suisse. Le Pape & presque tous les Potentats d'Italie leur payoient des pensions annuelles, pour être reçus en leur Conféderation & pouvoir lever pour leur propre défense, quand besoin en seroit, des foldats de cette nation : de quelles choses eux ennorgueillis & se ssouvenant qu'avec leurs armes le Roi Charles VIII avoit premiérement trou-"blé l'heureux état d'Italie, & puis que "le Roi Loüis son Successeur avoit, "au moyen d'icelle conquêté la Du-"ché de Milan, recouvré Gènes, & "défait les Vénitiens, ils se portoient à "l'endroit d'un chacun impérieusement "& insolemment, & toutefois le Roi "de France outre les persuasions de plu-"fieurs particuliers de cette Nation & "l'opinion qu'ils viendroient à se flêchir par de très grands offres de deniers, M ij "espéroit

"efpéroit de les pouvoir gagner; pour 1513. "ce que ceux qui gouvernoient Milan ayant accordé avec les Ambassadeurs des Suisses au nom de Maximilien "Sforze, qu'il leur donneroit 150000 "ducats, ausli-tôt qu'il auroit reçu la "possession de la Duché de Milan, &c. "n'étoient pas en état de tenir leur pa-"role. Doncque, suivant la Commission du Roi, le Sieur de la Trimouille vint nà Lucerne, auquel lieu la journée a-"voit été signifiée pour l'ouir; & com-"bien qu'on le reçut avec bon visage, nsi est,-ce qu'il connut aussi-tôt qu'il "ne feroit rien pour le regard de la "Duché de Milan, parce que peu de njours auparavant six des Cantons avoient ratifié & figné les Capitulations "faites avec Maximilien Sforze. (a).

Conti- La mort du Pape Jules II changea nuationde la face des affaires en Italie. Son Sucla guerre de Milan.

⁽a) Guichardin l. 11. c. 8.

LIVRE NEUVIE'ME. 181 ceffeur LEON X renouvella l'Alliance avec les Cantons. Les Venitiens firent leur paix avec la France, & leur Ambassadeur Jean-Pierre Stella eut ordre de fortir de la Suisse. (a). Le Roi de France envoya une armée nombreufe en Italie sous les ordres de la Trimouil-Le. Maximilien Sforze apella les Suiffes à son secours ; les Cantons lui permirent la levée de 12000 hommes. Les commencemens de la campagne tournérent à l'avantage des François. La valeur que les Suisses montrérent à la Bataille de Novarre, surpassa, au dire Bataille de Guichardin, toutes les choses mé- de Nomorables, que nous lisons des Grecs & des Romains. Cette victoire affura le Milanois à Sforze. (b)

M iii

(a) Anshelm f. 105. seq.

⁽b) Guichardin donne de grands éloges au Capitaine Motin, qu'il nomme Chef des Suisses. Il a été mal informé. Jacob Matti ou Mutri, natif de la Vullée de Livinen, n'étoit pas même Officier. Ce furent Conrad Engelhart

Y\$13. térieur des Cantons.

Pendant que la renommée des Suisses Troubles s'étendoit de toute part au dehors, il dans l'in- s'élevoit dans l'intérieur des Cantons des dissentions domestiques, qui troubloient leur repos. La Trimouille & ses Collègues avoient trouvé moyen pendant leur séjour en Suisse, d'engager grand nombre de particuliers à faire des levées secrettes en faveur de la France. Les Zuricois furent les premiers, qui découvrirent ces menées, & qui en avertirent les autres Cantons dès le 21 de Mars. Les Cantons firen publier les Ordonnances les plus févé res contre de pareils enrollemens; or arrêta les coupables, & on en fit mou rir plusieurs: Cependant les Peuple com

> Engelhart de Zurich, Benedict de Wein garten, Barthlomé May, & Jean Fril ching de Berne & Nicolas Conrad Ad voyer de Soleure qui comandérent les Suisse dans ce Combat.

Stettl. T. 1. p. 493. & Anshelm l. c.

LIVRE NEUVIE'ME. 182 commencérent à se mutiner. Les Su- 1513. jets du Canton de Lucerne privent les premiers les armes; les païsans des environs de Berne suivirent leur exemple; Particuentrérent armés en Ville; pillérent les liérement maisons des Magistrats qui leur étoient à Berne. fuspects, & prirent poste à la place du marché. Jaques de Watteville, qui venoit d'être fait Advoyer de la République, calma cette révolte en déployant la Banniére de la Ville à la Creutzgaff; les païsans se rapellérent les sermens, qui les attachoient à cette Banniére. cessérent tout désordre, & demandérent la permission de s'y ranger; elle leur fut refusée, comme à des gens, qui s'en étoient rendus indignes par leur conduite : mais leur ayant fait donner parole par l'Advoyer Guillaume de Diesbach vénérable par son grand âge & fort cheri du peuple, & deux autres Députés, que s'ils avoient des griefs à présenter contre quelques Magistrats, on les prendroit en délibération

tion, ils sortirent de la Ville sans cau-IS13. fer d'autres désordres. (a).

> Le même esprit de révolte se comuniqua presque dans tout le païs. On prit cependant des informations exactes contre les Magistrats accusés, & on en déposa plusieurs, même sur les plus legers indices d'avoir reçu de l'argent. Ceci se passa dans le courant du mois de Juillet, & la rebellion se calma. Lucerne, Soleure & Zug se virent pendant le courant du mois d'Août dans les mêmes embarras.

Invalion en Bourgogne.

Ces circonstances déterminérent facilement les Souverains des Cantons à se prêter aux vûës de l'Empereur, qui les follicita de faire une invasion en Bourgogne; ils donoient par ce moyen de l'occupation à ce peuple mutin, & se vangeoient de la France, à qui ils attribuoient la désunion, que ses Mi-

niftres

⁽a) Anshelm. & Stettler p. 497.

TIVRE NEUVIE'ME. 185 nistres avoient occasionnée par leurs 1513. ratiques secrettes. Les Cantons acordérent à l'Empereur une levée de 6000 Suisses à sa solde. Jaques de Wateville fut nommé Général de cette arnée (a), & on lui donna, de Berne, our Conseiller de Guerre Jean d'Ersch, Gaspard Weiler & Michel Ougsourger. Ces troupes se mirent en marhe le 18 d'Août; elles furent jointes roche de Gray par le Duc Ulrich de Wirtemberg, qui commandoit les Imvériaux; cette armée réunie montoit à rassé 30,000 hommes. (b). Après avoir ris plusieurs places de peu de conféjuence, elle mit le siège devant Dion. Voici coment Guichardin décrit ce Dijon. jui se passa dans cette expédition, qui ie peut être justifiée que par les fâcheues circonstances, que nous avons raportées

Siège de

(b) Stettler p. 506.

⁽a) Gollut Chron. de Bourg. f. 1002.

1513.

portées ci-dessus. Monsieur de la Trimouille étoit à Dijon avec mille lan-"ces & 6000 hommes de pied, & pour "doute que les Suisses avoient de leurs "Capitaines, qui commençoient déja à traiter avec les François, ils prirent pl'artillerie & se mirent à battre la Vilale; de la défense de laquelle le Sieur "de la Trimouille doutant fort, eut re ncours aux derniers remèdes, & accor "da foudainement avec eux fans atten "dre aucune comission du Roi; que le "Roi seroit tenu de renoncer au droi "qu'il avoit fur le Duché de Milan, & "deleur payer 600000 écus dans certain tems; pour l'observance desquelle choses il bailla quatre ôtages person "nages honorables & de grande con "dition, & les Suisses ne s'obligéren "à autre chose, que ide s'en retourne "en leurs maisons, ensorte (qu'ils n'é stoient tenus pour l'avenir d'être ami "du Roi de France; ains ils pou "voient retourner pour envahir foi Royaum

LIVRE NEUVIE'ME. "Royaume quand ils voudroient. Les 15136 "ôtages recus ils partirent incontinent. "& alleguoient pour excuse d'avoir "convenu sans l'Empereur: qu'ils n'a-"voient reçu en tems dû les deniers "qu'il leur avoit promis &c. Toutefois "le Roi se fâcha très-fort d'une telle "chose, & se plaignoit merveilleusement du Sieur de la Trimouille, pour "la fomme des deniers qu'il avoit pro-"mis, & beaucoup plus parce qu'il l'a-"voit obligé à la cession de ses droits; pour cette cause encore, qu'il y eut "un très-grand danger, si les Suisses in-"dignés fussent retournés de nouveau "pour l'assaillir. Se confioit néantmoins "en ce que l'hiver approchoit, & en la "difficulté qu'il y avoit, qu'ils se ras-"semblassent sitôt; & ayant encore ar "rêté d'encourir plûtôt toute fortune, "que de se priver des droits de cette "Duché qu'il aimoit excessivement, il délihera

1513. "libera de ne point ratifier. (a).

Cette relation est conforme dans tous ses points à ce que nos Auteurs contemporains en rapportent. Les Conseil. lers de Guerre, que les Cantons noient à l'armée, avoient reçu pleir pouvoir de traiter de la paix, pourvi qu'elle se fit aux conditions de conserver le Milanois à la Maison Sforze. (b). Cela justifie leur conduite d'être entrés en négociation avec la Trimouille. Les mêmes Auteurs ajoutent, qu'il courut bien des bruits défavantageux contre plusieurs Officiers de la Nation; qu'on avoit pris des informations contre eux aux Diettes, mais que l'affaire fut affoupie. (c). Un Auteur Moderne (d)

(a) Guichardin, l. 12. c. 2.

(c) Anshelm f. 201.

⁽b) Anshelm. f. 191. & Stettler p. 506.

⁽d) Dunod Hist. de Bourgogne T. 3. p. 438.

LIVRE NEUVIE'ME. 189 voulu taxer Jaques de Watteville, en rant une conséquence du mariage de s deux fils Rheinhart & Jaques avec nne & Elisabeth filles de Philibert de hauviray Seigneur de Chateauvilain de Colombier, mariages qui se fint, à ce qu'il avance, peu de tems rès la levée du siége de Dijon. Il est pas excusable d'hazarder de pailles conjectures sans preuves. Monur Dunod, qui connoit si bien la gésalogie de sa Province, ne devoit pas norer que ces deux Dames avoient 1 frére, qui ne mourut qu'après l'ésque dont nous parlons, & que ce t cette mort, qui les rendit de si riles héritières. Monsieur de Colomer étoit d'ailleurs Citoyen de Berne; isorte que ces mariages ne devoient aturellement pas donner lieu à des nputations aussi odieuses. (a).

Guichardin

⁽a) Anshelm. f. 209.

I 513.

Guichardin passe sous silence la supercherie de Monsieur de la Trimouille rélativement aux ôtages, qu'il avoit promis aux Suisses. On étoit convenu qu'il donneroit outre le Sieur de Me ziére son neveu, quatre des principaux Citoyens de Dijon; il leur substitui quatre personnes de la plus basse ex traction, auxquelles il avoit donné de noms supposés. (a). Quelque sensi ble qu'il fût aux Suisses d'avoir ain été joüés par M. de la Trimouille, il ne voulurent cependant pas entrer dan des engagemens plus particuliers ave l'Empereur, & se contentérent d'en voyer 2000 hommes dans le Milanoi pour occuper les Châteaux de Milai & autres, que les François avoient te nus jusqu'alors; & nommérent le Bal lif Fleckler de Schweitz & le Bourgue maitre Falk de Fribourg, deux hom

⁽a) Anshelm. f. 200.

LIVRE NEUVIE'ME. 191 nes fort habiles dans le maniement des 1513. ffaires, pour résider de leur part auprès du Duc.

Vers la fin de cette année le Pais Appenzell l'Appenzell fut reçu dans la Confé- est reçu leration, aux mêmes conditions que treizième ribourg, & forma le treiziéme Can- Canton. on. Cette République est située à l'exremité de la Suisse vers l'Orient, entre e Rheinthal , les Etats de l'Abbé de it. Gall, le Toggenbourg & la Baronnie de Sax : elle tire son nom d'Appenzell, qui est son principal Bourg. Je l'ai rien à ajouter sur l'état ancien de e païs à ce que j'en ai raporté au cinquiéme Livre de cette Histoire; sinon que lorsqu'il passa sous la domination des Abbés de St. Gall la haute jurisdiction appartenoit au Landgraviat de la Turgovie, & ne fut cedée aux Abbés de Saint Gall qu'en 1292. par l'Empereur Adolphe. (a). Ces peuples, conime

⁽a) Walfer Chron. Appenz. p. 47.

I 513.

comme tous les Sujets de l'Eglise, ont joüi de tout tems de privilèges considérables. Nous avons vû fous l'année 1401, avec quelle valeur il sçurent s'y maintenir: depuis 1411, que les sept Cantons les reçurent dans leur Combourgeoisie, ils ont pris part à toutes leurs guerres ; & les différens services, qu'ils ont rendu à la Conféderation, leur ont enfin mérité une place parmi les Cantons. L'année 1597 ce païs fut séparé en deux Républiques différentes, le Roden (+) extérieur professe la Religon Reformée; le Roden intérieur la Catholique Romaine. Ils forment deux Républiques entiérement indépendantes l'une de l'autre : chacune desquelles envoye son Député particulier

^(†) Le mot de Roden vient de l'Allemand Rotten, cohortes; par l'usage qu'avoit chaque Communauté de ce païs de former de chaque Commune particulière autant de Compagnies séparées. Walter L. c. p. 3.

LIVRE NEUVIE'ME. 193 lier aux Diettes. De tous les Bailliaes communs, il n'y a que celui du heinthal auquel ce Canton ait part. L'année suivante se passa en diverses égociations. LEON X, qui avoit sucedé au Pape Jules II, se forma un stême différent de celui de son préécesseur par rapport à l'Italie; il crainoit également tous les Princes, qui en disputoient l'empire. Ce qui cauit le plus d'ombrage à ce Pontife, étoit le bruit qui couroit que Ferdiand petit-fils de l'Empereur Maximien devoit épouser la Princesse Renée ile de Louis XII, & recevoir pour dot Duché de Milan. Louis étoit las de la uerre & vouloit acheter la paix à tout rix : Le Pape se flatta, que s'il étoit offible de détacher de la Ligue quelues-uns des ennemis du Roi, ce Prine perdroit de vûë ce mariage; il s'aressa aux Suisses, en leur faisant insiuer tout ce qu'ils avoient à craindre u cas que l'Empereur, l'Espagne & II. Part.

1514;

1514.

la France vinssent à se liguer contre eux; à quoi il ajouta, que s'ils vou loient se désister de la cession du Mi lanois, que la Trimouille avoit pro mise, il engageroit le Roi à ratisser le Traité de Dijon dans ses autres articles D'un autre côté, il fit représenter a Roi l'avantage qui lui reviendroit, d se rendre les Suisses favorables; qu par-là tôt ou tard il parviendroit à se vues fur le Milanois: au lieu qu'il s voyoit exposé à une nouvelle invasio de leur part, qui l'obligeoit à garde une noubreuse armée sur pied, qui é toit à charge à son Royaume. (a).

Le Roi gouta le conseil du Pape; sit proposer aux Cantons assemblés e Diette à Zurich au mois d'Avril, pa François de Gingins Baron de Chatelat les Sieurs de la Bastie & de Benvilar, un Alliance perpétuelle; à quoi il ajout

16

⁽a) Guichardin 1. 12. c. 3.

es différentes conditions de leur payer 100000 Ecus comptans, & 800000 en livers tems pour acquitter toutes les rétentions, que la Nation pouvoit voir; d'entretenir à fon Service un Corps de Suisses, comme avoit fait 20 cuis XI; de n'entreprendre aucune querre contre le Pape, la Savoye & le Milanois sans le consentement de la Nation, qui de son côté ne s'engageroit qu'à le rétablir dans ses droits sur Gènes & Ast. (a).

Les Cantons rejettérent ces propoitions, malgré les représentations de a plus grande partie de leurs chefs, qui ne purent venir à bout d'appaiser la haine que les peuples nourrissoient contre la France à l'occasion de la supercherie de Mr. de la Trimouille: la fuite de Monsieur de Mezieres, qui rompit dans ce même tems les arrêts, N ii qu'on

⁽a) Guichard. ibid. Stettler T.1.p.511.

1514.

qu'on lui avoit donné à Zurich, fortifia ces dispositions. Les Suisses firent arrêter le Président de Grenoble à Genève & le traitérent cruellement. (a). Résoluë de rentrer en France avec 20000 hommes la Nation rechercha l'amitié du Roi d'Angleterre, & lui députa Maurice Hüraus & Jean Stolz. Ces Ambassadeurs furent très-bien reçus, & le Roi Henri les fit accompagner à leur retour par deux de ses Ministres, qui propoférent une Alliance défensive entre l'Angleterre & la Suisse: mais au milieu de cette négociation le Roi ayant été imformé, que le Roi d'Espagne venoit de conclure une tréve avec la France, il fit pareillement fa paix. Les Suisses y furent compris; cependant avec la clause, que quiconque défendroit l'Etat de Milan, Gènes on Ast contre le Roi de France en seroit exclus. (b).

(a) Guichardin ibid.

Le

⁽b) Stettlerp. 512. Guichardin c. 5.

LIVRE NEUVIE'ME. ISIAS

Le Pape, qui auroit souhaité que es divers Potentats de l'Enrope fussent issez occupés chez eux pour perdre de rûë l'Italie, mit en œuvre de nouveaux essorts de politique pour se maintenir uprès des différens partis; il renourella l'Alliance avec les Suisses, & pronit d'être attentifs à la confervation łu Milanois, fans vouloir permettre ependant que le Duc fût compris dans 'Alliance. (a).

Quoique le Corps de la Nation fût. ontraire à la France, le Roi y avoit ependant un fort parti, qui écartoit havilement toutes les négociations, qui ui pouvoient être préjudiciables: Tele étoit l'Alliance particulière avec l'Empereur & l'Espagne. Il survint même quelque froideur envers le Duc de Mian. Ce Prince se plaignoit, que les Suisses qu'il tenoit à sa solde se comportoient

⁽a) Stettler p. 513.

toient mal: Les Cantons prétendoient qu'on leur livrât le Château de Milan; ils se défioient du Duc, & il y eut des suffrages pour renoncer à son Alliance. (a).

1515. Mort de Loüis XII. Louis XII fut enlevé par la mort le 1^{er}. Janvier au milieu des grands préparatifs, qu'il faisoit pour entrer en Italie. François I. lui succeda dans son Royaume & dans ses vûës. Il prit avec le titre de Roi de France celui de Duc de Milan dès le 2 de Janvier. Il notifia aux Suisses son avénement à la Couronne, & leur demanda leur amitié: Mais son Messager reçut pour toute réponse; que son Prédécesseur avoit sait avec eux une Paix à Dijon

François
I. recherehe l'amitié des
Cantons.

tié: Mais son Messager reçut pour toute réponse; que son Prédécesseur avoit fait avec eux une Paix à Dijon, que si Sa Majesté vouloit la ratisser, Elle pourroit conter sur leur amitié, sinon qu'ils ne pouvoient recevoir aucune proposition de sa part. (b).

Le

⁽a) Stettler p. 519.

⁽b) Stettler p. 523.

LIVRE NEUVIE'ME. Le Roi ne se rebuta point; il em- 1515. loya les Ministres du Duc de Saove : qui se donnérent de grands nouvemens pour ménager la paix: nais comme les Suisses insistoient touours également sur la ratification du l'raité de Dijon, on perdit les mois de Mars, Avril & Mai en Conférences nutiles. (a).

On faisoit cependant courir le bruit in France, que l'armement confidéra- des Canîle du Roi ne regardoit que les Suifes. L'Empereur, le Roi d'Espagne & reur, l'Ese Duc de Milan ne prirent pas le chan- pagne &c. ge. Ils traitérent d'une Alliance avec contre la les Cantons. Les Suisses s'engagérent au cas que François I. fit une irruption en Italie, d'entrer avec 12000 hommes dans le Dauphiné; à condition qu'ils tireroient un subside de 30000 ducats par mois; que l'Espagne attaqueroit

Alliance

la

⁽a) Stettler ibid.

la France par Perpignan ou Fontarabie: 1515. que si malgré ces diversions le Roi poursuivoit son dessein contre l'Italie. les Suisses y seroient passer 12000 hommes fous le même Subfide de 30000 ducats. (a).

Ce Traité ne fut pas observé de la part de l'Espagne. "Il étoit destiné. "comme s'exprime Guichardin, que la "défense ou la perte du Duché de Mialan se seroit tant seulement avec le "danger & aux dépens du Sang des "Suisses. (b).

en

Sur l'avis, que les Cantons reçu-Tes Cantons char- rent, que les troupes du Roi se rassemgés seuls bloient à Lion, ils firent défiler des de la guertroupes dans le Milanois, qui occupére. Enrent les passages du Mont Cenis & du voyent Mont Genèvre. Le premier envoi ne fut une armée en d'abord que de 12000 hommes; il y Italie.

(a) Stettler p. 525. .

⁽b) Guichardin l. 10.

LIVRE NEUVIE'ME. 201' en passa successivement jusqu'à 40000. ¿ 1515 Jean-Jaques Trivulce s'ouvrit une autre route entre les Alpes maritimes & les Cocciennes par le Marquisat de Saluces. Les Suisses avoient négligé de garder ce passage, parce qu'on le croyoit impraticable. Monfieur de la Palice entra par Coni & furprit Villefranche. Les Suisses se retirérent à Novarre; chargés feuls de la guerre, sans fecours ni d'hommes ni d'argent de la part de leurs Alliés, divifés entr'eux ils résolurent de retourner dans leur païs. (a). Mais comme ils fortoient de Novarre, l'argent, que le Pape leur envoyoit, arriva; ce qui détermina les troupes de Zurich, Bâle, Schafhaufen, Appenzell, des Grisons & des trois Cantons Uri, Schweitz & Underwalden de rentrer dans le Milanois & de prendre le chemin de Galère. Celles de

⁽a) Guichardin l. 11.

ne prirent la route d'Arone; & bienne prirent la route d'Arone; & bientôt après, lors qu'elles furent informées qu'il venoit d'arriver un nouveau
Corps de leurs Compatriotes à Domo
d'Osella elles le joignirent. Cette séparation, de l'armée des Suisses, sut occasionnée par les négociations, que la
France entretenoit dans les Cantons.

Francois François I. traitoit continuellement

François

I. traite
de paix
avec les
Cantons.

France entretenoit dans les Cantons. FRANÇOIS I. traitoit continuellement de la paix; les Suisses excepté Schweitz & Glaris, lui avoient envoyé des Ambassadeurs le 28 d'Août, à Novarre, qui proposérent pour Préliminaires; que le Roi feroit un établissement convenable au Duc de Milan; qu'il leur payeroit les fommes stipulées par le Traité de Dijon, & 600000 écus pour les fraix de la guerre. Le Roi consentit à tout, à condition que la Nation voulût faire une Paix perpétuelle, & lui restituer les Etats qui avoient été démembrés précédemment du Duché de Milan, pour lesquels on leur offroit 1117

LIVRE NEUVIE'ME. 203 un équivalent de 300000 écus; & pour 1515. règler toutes les conditions de ce Traité, il leur assigna une journée à Galère.

Dans ces entrefaites les Suisses qui étoient à Galère follicitoient vivement leurs compatriotes de les joindre. L'Advoyer Jaques de Watteville, qui commandoit les Bernois, tâcha vainement, par les plus fages représentations de les y porter, avec d'autant plus de raison, que Jean de Diesbach Capitaine des Gardes du Viceroi de Naples leur avoit indiqué une route sûre pour Varèse : les autres Chefs prétextérent les ordres des Ambassadeurs de la Nation. qui avoient écris, que la négociation de la paix étoit fort avancée. Cependant la plûpart des foldats se débandérent, & de 7000 Bernois, qui étoient arrivés avec les Drapeaux à Domo d'Osfella, il n'en restoit pas au-delà de

Les

mille. (a).

⁽a) Stettler p. 541. seq.

ISIS.

Les négociations paroissoient avancer assez heureusement à Galère. Le Duc de Savoye, qui s'y étoit rendu de la part du Roi, consentit à toutes les conditions, que les Suisses demandoient; & offrit de donner le Duc de Lorraine pour caution. Cependant lorsque les Ambassadeurs Suisfes propoférent les Articles aux troupes, qui étoient à Vercel, elles ne voulurent pas accepter l'article d'une paix perpétuelle, & préferoient une Alliance limitée à un certain nombre d'années. Les Ambassadeurs des Troupes de Zurich, Berne, Lucerne, Underwalden, Zug, Bâle, Fribourg, Soleure, Schafhausen & Appenzell acceptérent la paix par un Traité conclu à Galère le 8 Septembre, & sirent en même tems une Alliance avec le Roi pour sa vie & dix ans après sa mort ; dans laquelle le Capitulat de Milan fut renouvellé en fa-

veur

LIVRE NEUVIE'ME. 205 veur de ce Monarque. (a).

1515.

Sur ces nouvelles les troupes de Berne, Fribourg, Soleure, Bienne & du Valais reprirent la route de la Suisse. Celles d'Uri, Schweitz & Glaris refuférent de ratifier le traité; celles de Zurich & de Zug étoient disposées à l'accepter; mais se laissérent enfin perfuader par le Cardinal de Sion de prendre la route de Milan avec les prémiers Cantons. (b).

Trivulce abandonna Milan à l'apro- Butaille che des Suisses & se posta à Marignan, rignan. pour empêcher leur jonction avec les troupes du Pape. La fituation des Suisses étoit singuliére: ils avoient une armée formidable en présence, avec laquelle quelques Cantons venoient de conclure la paix. Uri, Schweitz & Glaris, n'avoient pas voulu y fouscrire, & regardoient les autres Suisses presque autant

⁽a) Stettler p. 547.

⁽b) Idem p. 548.

en ennemis que les François. Marc 1515. Röyft Bourguemaître de Zurich n'attendoit qu'un moment favorable pour se retirer avec ses troupes. (a). Il s'étoit même actuellement mis en marche; lorsque les Suisses furent informés par un Courier, que Rodolphe Rhan de Zurich leur dépêcha, que l'action étoit engagée; & qu'on les prioit de venir au fecours de leurs compatriotes: Arnold de Winkelried d'Underwalden, à la persuasion du Cardinal, s'étoit fait suivre par un nombre de volontaires & avoit attaqué les François. (b). Le Camp du Roi étoit fortifié par un double

⁽a) Bullinger dans sa Chronique raporte d'avoir oui dire souvent à Diethelme Röyst Bourguemaître de Zurich; que son Pére Marc Röyst n'avoit jamais envisagé l'union des Suisses avec le Duc de Milan pour avantageuse: Es que lors qu'on en avoit pris la résolution à la Diette, on avoit entendu de mauvais présages, qui ne s'étoient que trop vérisés du depuis.

(b) Stettler p. 549.

LIVRE NEUVIE'ME. 207 ble retranchement & muni d'une forte 1515? Artillerie. Sur le bruit, qu'une partie des Suisses avoit commencé l'attaque, les Zuricois-revinrent fur leurs pas; & tous les Suisses, qui étoient à Milan, coururent presque sans ordre aux ennemis, quoiqu'il fût déja fort tard, & qu'il n'y eût plus deux heures de jour à espérer. Les Suisses, qui pouvoient être au nombre de 18000 homes, attaquérent les retranchemens avec une si grande impétuosité, qu'ils renversérent deux lignes des ennemis & s'emparérent d'une partie de l'Artillerie. Le Roi à la tête de sa Cavallerie se mit sur leur passage; ce qui rendit le combat terrible & si opiniâtre, qu'il continua jusqu'à quatre heures de nuit. Enfin les deux Armées manquant de force pour combattre plus long-tems se séparérent sans ordre des Généraux. Les François se retirérent dans le fond de leur Camp, & les Suisses restérent toute la nuit sur le champ de bataille, sans qu'aucune partie

ZSIS.

partie pût s'attribuer la Victoire. Dès que le jour parut les Suisses recommencérent l'attaque; ils trouvérent plus de résistance que le jour précédent. D'Alviane, qui conduisoit le secours des Vénitiens, joignit le Roi au moment, que le combat étoit le plus rude, & prit les Suisses à dos. Ce secours les fit désespérer de la victoire; de sorte qu'ils firent sonner la retraite; & chargeant fur leurs épaules l'artillerie, qu'ils avoient menée avec eux, ils fe retirérent en bon ordre à Milan avec un tel étonnement des François, dit Guichardin, que de toute l'armée il n'y eut pas un homme de pied, ni de cheval, qui eut la hardiesse de les suivre. Trivulce ne pouvoit affez vanter la valeur, que les Suisses avoient montrée dans cette bataille, & disoit: qu'ils avoient plûtôt paru des Géans, que des hommes. (a). La perte des Suisses fut

⁽a) Guichardin l. 12. c. 13.

LIVRE NEUVIE'ME. 209 ut considérable : les relations les plus ures la font monter à 6000 hommes. armi lesquels on comptoit 1100 Zuicois. Les Officiers de marque, qui perdirent la vie dans cette malheureuse ournée, furent Jaques Meiss un des Collonels Zuricois, Jaques Escher Chevalier, Jaques Schovend, Antoine Clauer, Jean & Nicolas Keller tous de Zurich; Hugue de Hallvveil & Louis Frisching de Berne; les Landamans Püntiner & Imhof d'Uri; Nicolas Würtz l'Underwalden & Jean Bär de Bâle. La perte des François doit avoir été gale à celle des Suisses : mais les fuies de leur victoire leur furent des olus avantageuses; tous les Suisses reprirent le chemin de leur pass, & le Duché de Milan passa entiérement sous l'obéissance du Roi. (a).

ISIS.

Cependant François I. ne perdit point de vûë sa paix avec la Suisses,

⁽a) Stettler p. 552. II. Partie.

également partagés à ce sujet. Les Cantons de Berne, Lucerne, Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure sirent ensin un Traité à Zurich sur le pied de celui de Galére: Les cinquatres Cantons persistèrent dans leur

moins aucun des partis ne prit directement part à la guerre, qui se renouvella l'année suivante dans le Milanois:

Mais le Roi s'étant enfin désisté de l'article qui regardoit les Balliages d'Italie, & ayant consenti de les abandonner aux Cantons, ils firent tous conjointément le 25 de Novembre à Fripaix per-bourg un Traité de Paix perpétuelle

avec le Roi. Ce Traité a servi de ba-

ze à toutes les Alliances, qui ont été

faites depuis avec la France, & porte

Paix per pétuelle avec la France.

en substance: 1°. Que toutes les inimités seroient entiérement abolies & éteintes. 2°. Que tous les prisonniers feroient relâchés. 3°. Que les prétentions

LIVRE NEUVIE'ME. 211 ons, que les particuliers pourroient 1516. voir, devoient être follicitées par voie e droit. 4°. Que l'on recevoit dans traité, les Alliés des Suisses, qui sont ompris dans les limites de la Suisse. ^o. Oue les privilèges & franchises, que s Marchands Suisses avoient obtenuës ous les précédens Règnes seroient re_ onfirmées. 6°. Que le Roi payeroit ux Suisses pour fraix de la guerre au ijet du siége de Dijon 400000 Ecus u soleil & 300000 pour les fraix de urs Campagnes d'Italie. 7°. Qu'en cas u'il survint quelque différent entre : Roi & les Cantons, ou entre les uiets des deux Etats, aucune Partie e procéderoit contre l'autre par entrerise de guerre; mais que tels différens eroient amiablement appointés ou lécidés par voye de justice. 8°. Qu'ain que toute bonne union, paix & mitié fût mieux observée, aucune Parie ne donneroit retraite aux ennemis de l'antre en ses Terres, Païs & Sei-O ii gneuries,

1516. gneuries; ni ne permettroit, que les Sujets se laissassent employer à envahir ou endommager les Etats de l'autre; mais aussi que lesdites Parties ne seroient pas obligées de s'entr'aider fans en être requises. 9°. Que les Sujets des Parties pourroient passer & repasser librement dans les Etats respectifs sans aucun empêchement ni nouvelle imposition de péage. 10°. Que la pension annuelle pour chacun des XIII Cantons & le païs de Valais seroit règlée à 2000 francs par an; & celle des Grisons sur le pied, qu'elle leur avoit été accordée par Louis XII à 2000 francs par an à partager entre leurs Alliés, à favoir entre l'Abbé de St. Gall, le Comte de Toggenbourg, & les Villes de St. Gall, & de Mülhausen. 11°. Que les Privilèges & Libertés de ceux de Bellinzone, Lugan, Locarne, Mendris & Valmagia, qu'ils avoient obtenus précédemment des Ducs de Milan leur seroient confirmés. 12°. Que quand à ces quatre Balliages

Livre Neuvie'm d. 213
lalliages avec la Valteline & le Com- 1516.
é de Chiavenne, les Suisses & Grisons
uroient la liberté de les retenir ou
l'en recevoir un équivalent de 300000
cus: pour Bellinzone les trois Cantons
Jri, Schweitz & Undervalden en deoient rester en possession. 13°. Que
ette Paix & cette Union devoit durer
rerpétuellement.

On règla pareillement par le même raité la manière de terminer les diférens soit entre le Roi & les Cantons. u entre leurs Sujets respectifs, savoir: ue chacune des Parties se choisiroit eux Arbitres; que si le différent conernoit des biens mouvans du Royaune de France, le lieu de la Marche feroit 'ayerne; & que si le différent concerjoit des biens mouvans du Duché de Milan, le lieu de la Marche feroit l'Abpaye de Poillan : en cas que les Arbires vinssent à se partager dans leur Sentence, le Demandeur devoit demander un sur-Arbitre, qui seroit choifi 214 LIVRE NEUVIE'ME.

païs de Valais. Les Affociés des Suisses, l'Abbé de St. Gall, avec la Ville du même nom & celle de Mülhausen, qui avoient été reçus l'année précédente dans l'affociation de la Conféderation furent compris dans ce Traité avec les trois Ligues Grises & le Valais.

Distinction entre les Associés Es les Alliés des Suisses,

Associés Socii, des Alliés Confæderati Les premiers ont séance dans les Diet tes ordinaires, & font partie du Corp des Cantons : tels sont l'Abbé de St. Gal la Ville du même nom; Mülhausen, qu depuis l'an 1586, que les Cantons Ca tholiques renoncérent à fon Alliance n'est plus Conféderée qu'avec Zurich Berne, Bâle & Schafhause; & Bienni qui fans avoir d'Alliance générale ave le Corps Helvetique-a été mêlée de tou te ancienneté dans les affaires de la Suil fe par les liaisons étroites avec les troi Villes de Berne, Fribourg & Soleure & l'attachement particulier qu'elle tohjour

Il faut bien distinguer en Suisse le

LIVRE NEUVIE'ME. 215 toûjours témoigné à Berne; aussi fut- 1516. elle comprise dans l'Alliance avec Louis XII. de l'an 1499, dans celle avec François I. de 1521, & dans les fuivantes: Elle est aussi comprise dans les Défensionals de 1647 & 1668. Rothvveil avoit été reçu en 1519, comme Affocié, fon Alliance ne subsiste plus aujourd'hui.

Les Alliés des Suisses sont en Conféderation avec tout le Corps, ou avec des Cantons en particulier. Les Ligues Grises & le Valais sont Alliés avec tout le Corps, Genève & la Comté de Neufchâtel ne sont Alliés qu'avec des Cantons particuliers. Genève depuis l'an 1558. avec Berne, & depuis 1584, avec Zurich. Neufchâtel outre sa combourgeoisie avec Berne, est en Alliance avec Lucerne, Fribourg & Soleure.

Nous terminerons cette Histoire de la Conféderation Helvétique par un détail abregé de l'Histoire de ses Conféderés & Alliés, pour achever le Tableau d'une 216 LIVRE NEUVIE'ME.

1516.

d'une Conféderation, qui s'est si heureusement soutenuë, malgré la diversité apparente de ses interêts & la bigaruré de ses gouvernemens. Quoiqu'elle ait paru souvent s'écarter des principes d'une Politique réslèchie; la sagesse & le bon sens, qui sont le caractère essentiel de la Nation, l'ont toûjours ramenée à ses vrais interêts, & ont tellement affermi sa Constitution, que la Suisse renferme aujourd'hui l'un des plus heureux peuples de l'Europe.

Fin du Neuviéme Livre.

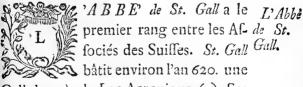




HISTOIRE

DE LA CONFÉDÉRATION HELVETIQUE.

LIVRE DIXIE'ME.



Cellule près du Lac Acronique. (a). Ses Disciples

⁽a) Rhegino, Mar: Scotus. Herm: contractus, Sigeb: Gemblac.

Disciples se multipliérent beaucoup après sa mort & formérent un Monastère Régulier. Pepin fils de Charles Martel l'érigea en Abbaye & établit Ohtmar pour premier Abbé. Othmar reçut la Règle de St. Benoît. Cette Maison fut richement dotée par la Noblesse de la Thurgovie; les Chartres, que le Pére Hergott a publiées, remontent à l'an 744. L'Abbé Ulrich de Hohenfax fut élevé à la dignité de Prince du St. Em. pire par l'Empereur Philippe l'an 1204. ces Abbés font Souverains d'un beau district de païs au-dessus du Lac deConftance, dans lequel on compte plufieurs petites Villes, comme Gossau, Roschach, Bernhardszell, Romishorne & Wyl. Ils ont aussi la basse jurisdiction fur la plus grande partie du Rheinthal. En 1468 l'Abbé Ulrich Rösch acheta la Comté de Toggenbourg du Baron Petermann de Raren: les franchises dont les Toggenbourgeois se prétendent en jouissance ont excité dans di-

LIVRE DIXIE'MR. vers tems des démêlés en Suisse. Ces peuples sont combourgeois de Schweitz & de Glaris depuis l'an 1436. L'Abbé Ulrich entra dans la même combourgeoisie; son prédécesseur Gaspard de Landenberg s'étoit déja allié précédemment en 1451 avec Zurich, Lucerne Schweitz & Glaris, qui envoient alternativement dans ces païs un Officier sous le Nom de Landshauptmann, qui réside à Wyl, & qui est comme l'Advoüé des peuples & participe à la jurisdiction fiscale sur les anciens Sujets de l'Abbaye. Des droits aussi limités & aussi compliqués ont dû nécessairement causer bien des tronbles. La paix de 1718. a règlé grand nombre d'articles litigieux; il reste celui du Militaire, qui est actuellement en négociation.

La Ville de St. Gall doit son origine La Ville à l'Abbaye; elle reçut les immunités de Saint de Ville Impériale de l'Empereur Arnolphe. Les Abbés y avoient conservé

220 LIVRE DIXIE'ME. des droits, dont la Ville s'est rachetée petit à petit, son Alliance avec les Suisses est de l'an 1454.

Les Grisons (a) font partie de l'an-Grisons. cienne Rhetie, qui s'étendoit sous les Romains depuis le Lac de Come jusqu'au Danube. Les frontiéres des Grifons, du côté de l'Occident, sont aujourd'hui les Cantons d'Uri & de Glaris; vers l'Orient le Tyrol; au Nord le païs de Glaris & la Comté de Sargans, & au Midi l'Etat de Venise, Bellinzone & le Milanois. On prétend, que l'Evêché de Coire fut fondé par l'Empereur Constance (b): Cependant les Cartulaires de l'Eglise ne remontent pas audelà d'Asimon, qui signa au quatriéme Concile de Chalcedoine en 451. (c). C'est environ dans ce tems-là, que les

Allemands

⁽a) Le nom de Grisons vient du Latin Cani, dénomination qui doit leur venir des Italiens.

⁽b) Guler Chron. Rhet. p. 46.

⁽c) Id. p. 56.

Allemands s'emparérent d'une partie de la Rhetie; l'autre partie, qui porte aniourd'hui le nom de païs des Grisons tomba sous la puissance des Ostrogoths, qui firent gouverner cette Province par des Ducs (a). Theodobert Roi d'Austrasie s'en empara environ l'an 539. & la Rhetie fut conféderée avec le Duché d'Allemañie. On voit par un Diplome de l'an 890 fous l'Empereur Arnolphe, que ce païs se nommoit alors la Comté de la Rhetie Coirienne. (b). L'Empereur Otton I. & Ludolphe Duc d'Allemannie donnérent en 951 à Hartbert Evêque de Coire les droits, qu'ils avoient dans la Ville de Coire . & des biens considérables dans la Comté de la Rhetie, avec le droit de pêche dans le Wahlensée, qu'on appelle aujourd'hui Lac de Walenstadt. (c). Les Empereurs Successeurs

d'Otton

(c) Idem p. 106.

⁽a) Cassiodore l. 2. (b) Guler l. c. p.99.

d'Otton continuérent ces largesses. Friderich I, éleva l'Evêque Eginon à la dignité de Prince de l'Empire en 1170. (a). Les Rhetiens restérent fidellement attachés à Friderich II, & reçurent en récompense des Privilèges & des Immunités considérables, de même que la Ville de Come, qui possedoit alors la Valteline, qui passat bien-tôt après sous la domination des Visconti de Milan, comme aussi Bormio, Pefelat & Chiavenne. On prétend qu'à cette époque plusieurs des Communautés de la Rhetie reçurent les Immunités, qui ont mis le fondement & leur ont frayé le chemin à la Souveraineté, dont elles joüissent présentement. Les Comtes, dont les principaux étoient ceux du païs de Coire, dont descendent les Comtes de Lentzbourg, ceux de Bregenz, de Montfort, de

⁽a) V. Hergott p. 188.

LIVRE DIXIE'ME. 224 de Werdenberg, de Sargans, du Tirol, de Windeck, de Tafers, de Cleve, de Realt & de Masox; & les Barons de Vatz, d'Aspremont, de Metsch, de Razuns, de Sax, de Montalt, de Belmont &c. ne dépendant plus que de l'Empire immédiatement, depuis que la Rhetie ne reconnut plus l'autorité des Ducs d'Allemañie, devinrent peu à peu tout à fait indépendans. (a). Conradin, qui fut décapité à Naples en 1269, fut le dernier Duc d'Allemanie. Rodolphe de Habsbourg, qui fut investi du Duché de Suabe par l'Empereur Rodolphe son pére, ne forma aucune prétention sur la Rhetie. L'Evêque de Coire avoit une grande autorité dans le païs; ce Prince s'allia l'an 1282. avec l'Evêque du Valais. (b). Il fit en 1419. conjointément avec la Ville de Coire la premiére Alliance avec

la

⁽a) Guler ib. p. 139.

⁽b) Idem p. 143.

la République de Zurich pour 51 ans Le nom de Rhetie se perdit au commencement du 16e siécle, lorsque les différentes Communautés de ce païs, qui se trouvoient en liberté, s'associérent par une Conféderation régulière & perpétuelle en 1524, & formérent ainsi un Corps de République. (a). Les Communautés s'étoient affranchies fuccessivement des droits, que leurs Seigneurs particuliers y avoient; & en avoient acquis par droit de guerre ou autrement plusieurs Villes & Provinces, qui sont aujourdhui sujettes de l'Etat: C'est ainsi que les Rois de France ont cedé la Valteline & la Comté de Chiavenne en 1516 aux Grisons; & que la Ligue des 10 Droitures a acheté des Comtes de Soultz la Ville de Meyenfeld, que ceux-ci tenoient des Barons de Brandis.

Les

⁽a) Simler de Repub. Helv. edit. Fueflin p. 145.

Les Grisons sont divisés en trois Ligues. La premiére est la Ligue Haute ou Caddée, composée de 19 Communautés; La Ligue Caddée est compofée de 21 Communautés, & la Ligue des dix Droitures de 10. Chaque Communauté outre sa jurisdiction civile & criminelle, qu'elle exerce fans apel, joüit de ses propres Loix & Usages. Le gouvernement y est démocratique: celui de la Ville de Coire est mixte. L'autorité suprême réside dans la Diette générale, qui est composée des Députés de toutes les Communautés. On y porte les interêts de tout le Corps, les Alliances & ce qui regarde les fujets communs &c. Les affaires s'y décident à la pluralité des suffrages, à teneur des instructions, que chaque Communauté donne à ses Députés.

Les différents que les Ligues Haute & Caddée eurent avec le Tirol les engagérent à se joindre aux sept Cantons en 1497, par une Alliance perpétuelle.

II. Part.

р

Les

Les Grisons désendirent leurs frontiéres dans la Guerre de Suabe avec beaucoup de valeur, & furent mélés ensuite dans toutes les affaires des Suisses en Italie. Ils n'envoyent point de Députés aux Diettes des Cantons. Leur première Alliance avec la France est du 24 Juin 1509. Ils sont compris dans la paix perpétuelle de 1516.

Le Valais est borné à l'Orient par le Le Va. Canton d'Uri, au Midi par le Milanois & la Savoye, au Couchant & au Nord par le Canton de Berne. Le Rhône prend sa source à l'extremité de ce païs, & le traverse dans toute sa longueur. On comptoit trois peuples dans cette contrée: Les Lepontii Viberi, les Seduni & les Veragri. Le nom de Valesia est ancien; on le donna à tout le païs dans le moyen âge. Ses Evêques, qui signérent au Concile d'Epone (a) & au cinquié-

Tais

me

⁽a) Les Savans se sont donné bien des peines pour fixer le lieu de ce Concile, qui se int

LIVRE DIXIE'ME. 227 me d'Orleans, se nomment Evêques d'Octodurum Valinsanorum (a); & le Livre des Provinces désigne Octodurum par une Ville du Valais, Civitatem Vallensum (b).

La Morge fépare le haut du bas Valais: le haut Valais est Souverain du bas; il est partagé en sept Dizains ou Départemens, qui ont chacun leur jurisdiction particulière, dont on peut apeller à l'Assemblée générale (c). Six de ces Dizains se gouvernent démocratiquement

tint sous le Règne du Roi Sigismund de Bourgogne vers la sin du 5° siècle. Pierre de la Lande, au raport de Labbeus in not: ad Concil: Epaonens, prétendoit qu'Epon avoit été une ancienne Paroisse de St. Maurice; & Mr. Briquet dans un Traité particulier imprimé à Lion en 1741 consirme cette conjecture. vid: Leu Helvet: Lexicon, voce Epaona.

⁽²⁾ Aujourdbui Martigny.

⁽b) Simleri Valesia in Thes: Hist: Hel-

⁽c) Idem l. c. p. 9.

tiquement, la Ville de Sion, qui fait le septiéme, forme une Aristocratie. Chaque Dizain envoye des Députés à l'Assemblée générale du païs. L'Evêque de Syon préside à ces Assemblées; le premier Magistrat du païs se nomme Capitaine général, & est élu par l'Evêque & les Députés des Dizains dans l'Assemblée générale; on y nomme pareillement aux Magistratures du bas Valais.

L'Evêché de Syon est le plus ancien de la Suisse, si l'on en croit la tradition (a). L'Advocatie de cet Evêché sut donnée en 1157, par l'Empereur Friderich I à Berthold Duc de Zäringue, ce qui prouve, que les Evêques n'avoient alors aucune autorité civile dans le païs. CePrince sut obligé d'y maintenir l'autorité Impériale par la force; après l'extinction de cette Maison, les Com-

tes

⁽a) Simler. p. 26.

LIVRE DIXIE'ME. tes de Savoye s'y arrogérent des droits. (a). Il faut cependant, qu'ils ne se foient pas maintenus long-tems. Les Evêques de Syon, qui prétendoient d'exercer les droits d'Advocatie dans le païs, fous le nom de Préfet & Comte du Valais, titre qu'ils doivent tenir de Charlemagne, ont cherché dans divers tems à étendre leur autorité. Les Valaisans, qui avoient déja combattu pour leur liberté sous les Ducs de Zäringue, s'y étoient maintenus contre les Evêques. Les Barons de la Tour & de Raren, puissants dans ces quartiers, leur causérent de l'ombrage; ces familles furent chassées du païs, & l'Etat de liberté des Valaisans fut affuré.

Le bas Valais étoit sous la domination des Comtes de Savoye. Rodolph d'Asperling, un cadet de la famille deRaren, repéta l'héritage de sa Maison, & se mit sous la protection de Jean-Louis

de

⁽a) Simler. p. 29.

de Savoye Evêque de Genève, & de la Duchesse de Savoye. L'Evêque entra avec 18000 homes dans le haut Valais. prit la Ville de Syon & battit les troupes, que les Valaisans lui avoient opofées. Les Suisses étoient alors en guerre avec le Duc Charles de Bourgogne. Berne, Fribourg & Soleure envoyérent 3000 hommes au secours du Valais, avec lequel ils venoient de contracter une Alliance défensive; l'Evêque fut repoussé, & les Valaisans, profitant de leur victoire, s'emparérent de tout le bas Valais. & démantelérent toutes les places fortes, qui s'y trouvoient (a). Les Valaisans firent ensuite une Alliance perpétuelle avec Berne, qui fut renouvellée en 1643. Ils sont auffi en Alliance avec les VII. Cantons Catholiques, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Zug, Fribourg & Soleure. La

⁽a) Simler. p. 32.

La Ville de Mülhousen est située dans Mülhaule Suntgau sur la riviére d'Ill. Son Al-sen. liance avec les XIII Cantons est de 1515. Les Cantons Catholiques renoncérent à cette Alliance en 1586, & n'ont jamais voulu depuis ce tems-là, permettre à Mülhausen l'entrée aux Diettes: En voici le sujet. Deux fréres Fyninger formoient des prétentions sur une petite forêt située dans la jurisdiction de Sebastien Ze-Rhin, & citérent le posfesseur, qui étoit un de leur combourgeois, devant ce Gentilhomme; le Bourgeois de Mülhausen prétendit. qu'on ne pouvoit former action contre lui, felon les Constitutions de Mülhausen, que pardevant leur Magistrat commun. Le Magistrat lui-même sollicita les Fyninger à cela; ils le refusérent & allérent se plaindre à la Diette d'un déni de justice. Les VII Cantons Catholiques envoyérent le Landaman Taner d'Uri, & le Trésorier Büehler de Schweitz, à Mülhausen pour protèger

les deux fréres : mais ceux-ci fe comportérent si mal envers leurs Superieurs, que le Magistrat les fit saisir & jetter dans les prisons. Les Cantons Catholiques se trouvérent si offensés du peu de cas, qu'on témoignoit faire de la protection qu'ils avoient accordée aux Fyninger, qu'ils renoncérent à l'Alliance de Mülhausen.

Rienne.

La Ville de Bienne est située dans l'ancien district de la Comté de Bargen, & doit avoir tenu, déja dans le moyen âge, un rang confidérable, puisqu'on lui avoit attaché le droit de Banniére sur plusieurs contrées voisines. (†). L'Al-

liance

^(†) Cellarius prétend, que Bienne occupe le local de l'ancien Petinesca de l'I. tineraire d'Antonin & des Tables Theodofines. Tschudi in Descript: vet : Helv : Mic. croit que c'est Buren. Le sentiment du feu Commissaire Gaudard, reporté par Plantin in Helv: ant: & nova, qu'il faut chercher cette Ville dans la Comté de Nidan entre Jens & Schwadernau pres A 17 13

Livre Dixie'me. 233 liance que le Maire, Confeil & Commun de Bienne, contractérent en 1336 avec Rodolphe Comte de Neufchâtel, en marque l'étendue. (*). Cette Ville a obtenu, en différens tems, des privilèges des Empereurs; comme de Rodolphe

d'un village nommé Tribey, est plus vraifemblable. Au Nord de cet endroit, il y a une colline qu'on nomme le Jensberg, au milieu de laquelle s'élève une éminence qu'on nomme Knebelsburg, de laquelle on a tiré depuis peu quantité de pièces de décombre. On découvre de ce lieu Morat & Soleure & toute la voye Romaine, qui porte encore aujourd'hui le nom de Hochstrat. J'ai remarqué même sur cette colline bien des traces d'une ancienne Ville, qui me sont croire, que Petinesca étoit plûtôt placé sur cette éminence, que dans la plaine.

(*) "Promittentes juramento nostro cor"poraliter prestito pro nobis & nostris here"dibus, predictis videlicet Burgensibus dicti
"oppidi de Beylo & etiam his qui sunt ad
"eorum vexillum spectantes & pertinentes,
"utpote illis de Beyterlon, de Menisberg,
"de valle St. Imerii, & à foramine Byr"pertos sursum usque ad rivum de Thyle.

LIVRE DIXIE'ME. phe en 1275, d'Adolphe en 1297 &c. Nous avons déja raporté, comment les droits de l'Empire passérent aux Evêques de Bâle. (a). Ces Princes de leur côté, ont accordé beaucoup d'Immunités à la Ville de Bienne. Elle se gouverne par elle-même, sous la présidence du Maire, que le Prince établit. (b). La Mairie de Bienne fut retrecie en 1365, lorsque la Neuveville fut détachée de son ressort; elle perdit en même tems la Banniére sur la montagne de Diesse, qui fut conferée à la Neuveville. Ce droit de Bannière de Bienne. a fait de tout tems rechercher l'Alliance de cette Ville avec empressement. Ses Traités avec Berne sont les plus anciens; les Alliances de 1278, 1306 &c. furent enfin converties en une Alliance perpétuelle

⁽a) Liv. 2. p. 74. seq. (b) Le Traité de 1610 a fixé les bornes des droits respectifs du Prince & de la Ville.

LIVRE DIXIE'ME. 235
perpétuelle en l'année 1352. Celle avec
Soleure est de l'an 1382, & avec Fribourg de 1496. Ces Alliances, & les
Services que Bienne a rendus en tout
tems au Corps Helvétique, ont mérité
à cette Ville le rang d'Associée des Suisses, & une place dans leurs Diettes; &
elle a été comprise comme telle dans
toutes les Alliances avec la France.

La Ville de Geneve étoit ancienne-Genèvel ment une Ville des Allobroges. Les Auteurs du moyen âge la nomment Cenabum, Janoba, Janua; mais plus communément Gebeña (a). Les Bourguignons s'en rendirent maîtres au commencement du 5° siécle. Sur la foi d'une Inscription, que Simler raporte (b), le ressort de son Evêché s'étendoit dans ce siécle jusqu'à Soleure; dans les sui-

vans

(b) Simler de Repub: Helvet : ed: Fuef-

lin. l. 1. p. 109.

⁽a) Spon Hist: de Genève, ed: de 1730. T. 1. p. 19. seq.

vans, ses limites du côté de l'Helvetie étoit l'Aubonne. Genève passa ensuite sous la domination des Francs, & fit partie, après la mort de Charles le Gros en 888, du troisiéme Royaume de Bourgogne. Les Comtes de Genève rendirent, sous ces Princes, leur autorité héréditaire. L'Empereur Conrad fut obligé de soumettre le Comte Gerold par la force; ce même Gerold prêta hommage à l'Empereur Henri à Soleure en 1045. Son fils Robert chercha à se rendre indépendant, ce qui engagea les Empereurs à remettre les droits de l'Empire entre les mains des Evêques (a). Ces Prélats eurent des difficultés continuelles avec les Comtes, qui prenoient, au commencement du 12° siécle, le titre d'Advoué de l'Eglise de Genève. Les Ducs de Zäringue, qui en avoient obtenu la Souveraineté

(a) Spon p. 79. l. c. in notis.

LIVRE DIXIE'ME. é, l'avoient cedée au Comte; l'Emereur Friderich remit l'Evêque dans es droits en 1162, & fixa ceux du Comte, qui devoit se reconnoître Vasal de l'Eglise pour ce qu'il tenoit dans 1 Ville. Amé V. Comte de Savoye obint par le Traité de l'an 1290 le Vidonat de Genève (a): Amé VI Comte le Savoye fut gratifié, de l'Empereur Charles IV en 1365, du Vicariat de Empire dans ces païs (b.) mais l'Acte n fut révoqué à la requisition de la lourgeoisie de Genève (c): Cependant lès que les Princes de cette Maison urent des droits dans la Ville, ils herchérent à les étendre par toutes ortes de moyens. Ils avoient acquis la Baronie de Gex, de Hugue de Joinville, & le Comté de Genevois d'Odon de Villars en 1401; par ce moyen ils étoient

⁽a) Id. Spon p. 122. in not.

⁽b) Id. p. 151. (c) Id. p. 152.

LIVRE DIXIE'ME. toient maîtres de tout le païs autour de Genève: Les Evêques, pour se maintenir, accordérent des droits confidérables à la Ville, qui fut prise sous la protection de l'Empire par l'Empereur Sigismond (a). L'Evêque Jean-Louis de Savoye & la Ville firent en 1478 Alliance avec les Cantons de Berne & de Fribourg (b). Les tentatives du Duc Charles III sur la liberté de Genève l'engagérent à contracter une Alliance particulière avec Fribourg en 1519. Le Duc assembla sept ou huit mille home autour de St. Julien, & déclara la guer re à la Ville; Le Canton de Fribourg lui fit conseiller de s'accommoder avec le Duc; on ouvrit les portes à ce Prince il les fit abbattre, & entra dans la Vil le comme en triomphe tout armé, pré cedé de son Page Jean-Jaques de Wat teville qui portoit son casque. Le troupe

⁽a) Id. Spon p. 175. (b) Id. p. 208.

LIVRE DIXIE'ME. 239 troupes du Duc commettant beaucoup de désordre dans la Ville, la République de Fribourg y envoya une Enseigne, qui fut grossie par nombre de Volontaires, qui s'avancérent jusqu'à Morges. Les autres Cantons s'étant entremis on convint, que le Duc retireroit ses troupes de Genève, que les Fribourgeois rentreroient chez eux, & que l'Alliance avec Fribourg seroit annullée. Mais le Prince ayant continué ses vexations contre tous les Citoyens qui défendoient la liberté de la Ville, Berne & Fribourg la reçurent dans leur Alliance le 21 Février 1526 (a). Le Vidomat fut aboli en 1529, du consentement tacite de l'Evêque Pierre de la Baume, qui avoit quitté Genève au commencement des troubles : mais ce Prélat inconstant, étant rentré dans

۱۵

les interêts du Duc, les Genevois avec

⁽a) Id. Spon p. 314. seq.

le fecours des Bernois s'affranchirent entiérement en 1536 de tous les droits, que l'Evêché avoit en Ville (a). Genève ayant reçu la Réformation en 1533. Fribourg renonça à fon Alliance; celle de Berne fut renduë perpétuelle le 9 de Janvier 1558. Zurich y entra le 30 d'Août 1584. Son premier Traité avec la France est de l'an 1579 (b). Cette République joüit de tous les avantages, que cette Courone a accordés aux Suisses: mais malgré les pressantes sollicitations de ses Alliés, le Corps Helvetique n'a jamais voulu la recevoir au nombre de ses Associés.

Neufchâtel. Là Principauté de Neufchâsel a les terres de l'Evêché de Bâle & de la montagne de Diesse à l'Orient, le Lac de Neufchâtel & la Thiele au Midi, le Balliage médiat de Grandson & la Franche Comté à l'Occident, & cette

même

⁽a) Id. Spon p. 734.(b) Leonard Traités T. 4. p. 1.

même Franche Comté au Nord. On prétend que la Ville de ce nom fut bâtie par l'Empereur Conrad le Salique environ l'an 1034, (a). Ce district étoit compris dans l'ancienne Comté de Bar-La Ville de Nugerol, qui y tegen. noit un rang considérable, puisque non-seulement elle a donné son nom au Lac, qu'on nomme aujourd'hui de Nidau ou de Bienne, mais à toute la côte (b), peut bien avoir été l'ancien Noidenolex, dont le livre des Provinces fait mention. Guichenon (c) raporte une Chartre du dernier Roi Rodolphe de l'an 1016, qui donne des terres à un nommé Amiso dans la Comté de Bargen ou Vallée de Nugerol, du consentement du Comte Bertholde, & du Comte

⁽a(Msc: de l'Hist: de Neuschâtel, qui m'a été communiqué par Mr. Peter.

⁽b) Voyés les Chartres des années 957.

⁽c) T. 3. p. 4.

Il. Part.

Comte Cuono & de ses fils (a). Ce Comte Bertholde étoit vrai-semblablement le Pére du Duc Rodolphe, qui consentit avec son fils Bertholde à la sondation du Monastère de Rueggisberg dans la Comté de Bargen (b). Conrad fils de Bertholde prit le premier le nom de Zäringue. On voit par un Acte de 1181 (c), que Bertholde fils de Conrad consentit à un échange en saveur d'Ulrich de Neuschâtel. Tout cela prouve, que les Zäringue exercoient dans ce district le Vicariat de l'Empire, comme dans le reste de la petite Bourgogne.

Les Comtes après l'extinction de cette

⁽a) Cette Chartre est donnée à Pinpinningis, que le célèbre Schæpslin croit être Pipp: mais le Cartulaire de Lausanne, qui est de 1228, nomme Bümplitz près de Berne; Pinpinnant; c'est le Pinpinningis de cette Chartre.

⁽b) Chartre de 1076.

⁽c) Apud Hergott fol, 194.

cette Maison de Zäringue redevinrent Vassaux immédiats de l'Empire. Ulrich, dont nous venons de parler, laissa trois fils, Rodolphe, Ulrich & Bertholde Evêque de Laufanne en 1211. & enfuite de Bâle. Rodolphe eut Bertholde. qui partagea en 1231, les terres de la Comté avec Rodolphe son cousin & ses fréres, qui étoient fils d'Ulrich, & qui formérent les branches de Nidau, d'Arberg, & de Valengin. Bertholde eut trois fils, Rodolphe, Hermann & Henri, Rodolphe fut pére d'Amé & grandpére de Rodolphe, qui en 1288. fe reconnut Vaffal de Jean de Châlon Seigneur d'Arlay, pour Neufchâtel seulement; le Val Travers étant un ancien fief de Bourgogne. Louis le fils de Rodolphe reprit ce fief de Jean Il. de Châlon en 1357. exceptant le Landeron acquis de l'Abbé de l'Isle de St. Jean, item Cressier & la Mairie de Ligniere acquise par une décision, que Leopold Archiduc d'Autriche rendit en 1316, entre Rodolphe Comte de Neufchâtel & l'Evêque de Bâle (a). Louis ne laissa que deux filles, Isabelle & Verenne; cette derniére épousa Egon Comte de Fribourg : lsabelle héritiére de Neufchâtel, épousa Rodolphe Comte de Nidau, arriére-petit-fils de celui qui forma cette branche, il fut tué en 1375. devant Buren, fans laisfer d'enfans. lsabelle mourut en 1395, après avoir institué pour son héritier universel Conrad de Fribourg son neveu. Ce fut sous ce Conrad, que la Ville de Neufchâtel fut reçuë dans la Combourgeoisie de Berne en 1406. Le Comte fuivit son exemple, & l'un & l'autre de ces traités subsistent de nos jours. Jean son fils lui succeda en 1424, il mourut sans enfans en 1458. après avoir institué pour son héritier Rodolphe Marggrave de Hochberg, petit-fils d'Anne de Fribourg sa tante; ce Rodolphe

⁽a) Msc: cité de Neufchâtel,

dolphe sçut se ménager fort habilement pendant la guerre de Bourgogne entre le Duc Charles & les Suisses; il mourut en 1487. Philippe son fils ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, qui porta la Comté de Nenfchâtel à Louis d'Orleans Duc de Longueville. Prince en fut dépouille en 1512, par les quatre Cantons Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, fous prétexte, qu'il avoit porté les armes contreux en Italie. Ces quatre Cantons reçurent les autres dans la corrègence, & firent gouverner la Comté par des Ballifs, qui se relevoient tous les deux ans. Enfin en 1529, à l'intercession de la France ils rendirent la Comté à Jeanne d'Hochberg; fous condition, que les traités avec les quatre Cantons subsisteroient. Elle prit la premiére le titre de Princesse Souveraine, après la mort du Prince Philibert d'Orange, prétendant que les droits de cette Maison se trou-Qiii voient

voient éteints (a). Cette Princesse mourut en 1543. Son petit-fils Francois Il. Duc de Longueville lui succeda. Leonor d'Orleans fon fils & Marie de Bourbon ont renouvellé la Combourgeoisie avec Soleure en 1569, & avec Berne en 1570. Ils ont acheté en 1564, la Chatelanie de Bevais des trois fréres de Watteville, Nicolas Marquis de Versoy Chevalier de la Toison & de l'Annonciade, Gerhard Seigneur d'U. sié, & Jaques, tous fils de Jean-Jaques Advoyer de Berne, & d'une Chauviray Dame de Collombier; Ils ont aussi réuni la Comté de Valengin à la Principauté en 1584, en rachetant les droits du Canton de Berne & du Comte de Montbelliard qu'ils tenoient des Comtes Davy & de Tourniel par René Comte de Chalant, qui avoit hérite en 1523 Louise d'Arberg Comtesse de Valengin fa femme, (b), La

⁽a) Msc. cité.

⁽b) 1d. Mfc.

La Maison de Longueville finit en la personne de Jean-Loüis-Charles d'Orleans mort en 1694. Marie d'Orleans Duchesse de Nemours sa sœur lui succeda, & après sa mort arrivée en 1707, les trois Etats de Neuschâtel adjugérent la succession en qualité de Seigneur Suzerain des Comtés de Neuschâtel à FRIDERICH Ir. Roi de Prusse, comme représentant la Maison de Châlon.

C'est comme Alliés des quatre Cantons Berne, Lucerne, Fribourg & Soleure, & en vertu de la Combourgeoisse avec Berne, que le Prince & la Ville de Neuschâtel sont compris dans la Neutralité des Suisses.

Fin du dixiéme Livre.



CONTINUATION

L'HISTOIRE

DE LA

CONFÉDÉRATION HELVETIQUE,

OU LIVRE ONZIE'ME.

E Corps politique de la Suisse, formé par l'Association des treize Cantons, maitre de tout le païs qui est entre les Alpes, le Rhin, le Rhône & le Jurat, au païs de Vaud près, occupoit l'Helwetie

vetie entiere telle quelle est delimitée par Cæsar. Sa Conduite heroique pour maintenir sa liberté cet Etat naturel des hommes; la valeur, la discipline regulière de ses Troupes; sa moderation à ne pas profiter de ses Victoires pour étendre sa domination au dela de ses limites naturelles; tant de Vertus réiinies faisoient rechercher l'amitie de la nation Suisse à toutes les puissances voisines.

Le Traité de Noyon entre Francois I. 1517. & Charles Quint, auquel Maximilien venoit d'accéder, en procurant la Paix à l'Europe paroissoit devoir assurer sa tranquilité: Mais le même feu, qui couvoit fous la Cendre en Allemagne, eclata bientôt en Suisse, & arma enfin les Cantons l'un contre l'autre.

Le Pape Leon X. avoit deux grands 1518. projets, celui d'armer les Princes chrêtiens contre les Turcs & d'embellir Q iiii Rome

1518. Rome (a). Il falloit pour ces deux objets beaucoup d'Argent. Leon X. aimoit le luxe à l'exces, aussi bien que sa Sœur Magdelaine femme de Francois Cibo; il fit publier des Indulgences dans toute l'Europe; on achetoit ce pouvoir de ses officiers (b). L'abfolution des pechés devint une marchandise, qu'on affermoit comme les droits d'entrée & de fortie : Bernardin Samson Cordelier de Milan tenoit cette ferme pour la Suisse. & l'Evêque Archembauld pour l'Allemagne, ce dernier donna sa commission à Jean Tetzel Dominicain allemand. Le Docteur Luther d'Eisleben & Ulrich Zwingle du Toggenbourg s'elévérent en même tems contre cet abus (c).

Les Sciences s'étoient refugiées après

⁽a) Annales de l'Empire T. 2, p. 132. Edit: de Bâle de 1753.

⁽b) Guiccardin L. 13. Ch. 15.

⁽c) Sleidan Comment: L. I.

la prise de Constantinople en Italie, 1518. ou le grand Cosme de Medicis leur avoit offert un Asyle; elles s'étoient repandues en Allemagne & dans une partie de la Suisse; l'Art de l'Imprimerie avoit facilité ces Progrès. La Ville de Bâle avoit obtenu du Pape Pie II. en 1459. la permission de fonder une Academie; cet exemple avoit été suivi en Allemagne & ailleurs. Le Clergé avoit abusé de la simplicité des peuples, il vivoit dans le désordre, & on demandoit une Reforme depuis bien du tems sans pouvoir l'obtenir des Papes, qui s'occupoient de toute autre chose. Ces circonstances n'étoient pas favorables à la Mission de Samson.

Hugue de Landeberg Evêque de Confrance lui fit defendre l'entrée de fon Diocése, & les Suisses demandérent au Pape son rappel & l'obtinrent, Zwingle, Thomas Wyttenbach, Myconius, Berchtold Haller &c. préchérent l'Evangile dans les differentes parties de Suisse.

Les

1520.

Les Cantons bannirent enfin tous les Courtisans du Pape comme ils les appelloient; c'étoient des Italiens, qui venoient se mettre en possession des benefices ecclesiastiques sur des brevets de Rome (a).

Les Esprits commençoient cependant à s'echausser pour & contre les nouveaux Predicateurs. Les Princes alloient rentrer en Guerre & vouloient s'assurer des Suisses; Le Roi de France leur sit proposer une Alliance: Le Pape & l'Empereur cherchoient à la prevenir; le prémier demanda les 6000, hommes qu'on lui avoit promis; ils lui surent accordés, à Condition, qu'il ne les emploieroit pas contre l'Empereur ni contre le Roi de France, Le Pape n'entreprit rien avec ce Secours; il le renvoïa bientôt après, & garda environ 2000, Volontaires.

L'Al-

⁽a) Stettler p. 598.

contre

L'Alliance avec la France fut resoluë 1521. le 7. May 1521, par tous les Cantons & leurs Alliés, excepté Zurich (a). Zwingle, qui y étoit l'rédicateur, s'étoit élevé contre les Pensions publiques & particulières, que les Suisses recevoient des Princes; en reformant la Doctrine il vouloit aussi reformer les mœurs, & les fervices etrangers les corrompoient (b). Il n'eut pas le credit d'empêcher la levée de 2700. hommes, que ce Canton accorda au Cardinal Schiner pour le Pape (c), dans le tems que tous les autres Cantons excepté Zoug en avoient refusé la permission. Cet habile Ministre du Pape ne laissa pas d'enroller près de 7000. volontaires Suisses & Grisons; demarche qui acheva d'irriter les Cantons

p. 182.

⁽a) Vojés Vogel Alliances avec la France.

⁽b) Sleidan L. 3.

⁽c) Stettler p. 608.

roser le Pontise, qu'on accusoit d'arroser les Champs de la Lombardie du sang des Suisses (a), & ce sut le commencement de cette animosité, qu'on vit éclater contre Zurich, quoi qu'elle changea bientôt après d'objet.

La Situation des Suisses étoit délicate; le Roi de France & l'Empereur
étoient rentrés en guerre. Robert de
la Mark Duc de Bouillon avoit servi de
prétexte à la rupture; les vues de Charles Quint sur l'Italie en étoient la véritatable Raison. Leon X. s'unit avec ce
Monarque contre la France, il espéroit de recouvrer Parme & Plaisance,
& d'obtenir Ferrare (b). L'Empereur
sous le semblant de rétablir FrançoisSsorce dans Milan espéroit de faire revivre les droits de l'Empire sur ce Duché. (c). Les deux partis négocioient
des

⁽a) Hottinger Hist: Eccles: T. 3. p. 70.

⁽b) Guiccardin L. 14. Ch. 1.

⁽c) Id: Ch, 2, ib:

des troupes chés les Cantons. & en 1521. achetoient des particuliers; le fang des Suisses se vendoit au plus offrant; la fureur du service, & le zélé de la Religion partagoient tous les esprits. Guillaume Reublin prêchoit à Bâle, il fut chassé à la Sollicitation de l'Evêque Christosse; Beadiet Bourgauer & Wolfgang Wetter réformoient St. Gall; Jaques Bürklin de Zurich soutenu par Chrêtien Anhorn prêchoit dans les Grisons (a).

On se battoit en Italie presque toûjours au désavantage des François.

Leon X, mourut le 1. de Decembre de
joïe de la prise de Milan (b). Adrien VI, 1522.
qui avoit été Précepteur de l'Empereur, lui succéda. Les Cantons restérent fermes dans l'Alliance de la France, & lui accordérent, le 16. Janvier

une

(b) Guiccard; ib: Ch. 14.

⁽a) Ruchat Hist: de la Reform; T, I, p, 91. suiv:

1522, une levée de 16000, hommes, à condition qu'ils choisiroient les Capitaines selon l'Ancien usage (a), auquel ils avoient derogés par leur Alliance de 1521, & donc Berne a si bien compris l'importance dépuis, qu'elle en a fait une de ses Loix sondamentales. On trouve ailleurs les Circonstances de cette malheureuse Expedition, & des pertes que les Suisses y firent, principalement au satal combat de la Bicoque (b).

Les trois Années suivantes sont marquées par les mêmes pertes des Suisses en Italie, par leur facilité à se faire enroller, & par les Disputes sur la Religion, on en avoit tenuë une à Berne & une à Zurich; plusieurs endroits de la Suisse avoient abolis par des réglè-

le

mens la Messe. l'invocation des Saints.

⁽a) Stettler T. 1. p. 616.

⁽b) Zurlauben Hist: milit: T. 4. p. 143. suiv.

le Culte des Images, le Celibat des Prê- 1525. tres &c. Le Clergé fortit enfin de la Lethargie, dans laquelle il avoit parû être; les Evêques de Bâle, de Constance & de Lausanne écrivirent aux Cantons, qui étoient assemblés en 1524. après Paques à Lucerne, & leur representérent, que si les Novateurs entreprenoient de secouer le joug de leurs superieurs ecclesiastiques, ils en feroient bientôt autant à l'égard de leurs Magistrats seculiers, ils ajoutoient, que s'il s'étoit gliffé par la longueur du tems quelque abus dans l'état ecclesiastique, ils offroient de les abolir (a). Clement VII. Successeur d'Adrien leur adresfa un Bref en datte du 18. d'Avril & les dix Cantons envoïérent en Juin des Deputés, à Zurich, Schaffousen & Appenzell pour les engager à punir les

⁽a) Sleidan, L. 14. Ruchat Hift, de la Reform. T. I. p. 212.

II. Part,

loient; plusieurs des Cantons mêmes les menacérent de les exclure de l'Alliance. Quelque tems après dans une seconde Diette à Lucerne les deputés des neuf Cantons dressérent un Interim, qui ne sur publié qu'à Berne, quoiqu'il ne toûchat qu'à la police extérieure de l'Eglise (a). Le Clergé ne travailloit point à la resorme, qu'il avoit promis; il ne vouloit abandonner aucune de ses prérogatives, & il les perdit toutes.

Munzer l'apôtre des Anabaptistes en prêchant l'égalité & l'humilité Chrêtienne souleva les habitans de la campagne contre leurs Souverains; les prémières sureurs des Païsans éclatent dans la Suabe: Ce fanatisme dangereux gagna la Franconie, la Thuringe, l'Alsace, Munzer passe en Suisse, Comrad Grebel & Felix Manz de Zurich devien.

⁽a) Id. Ruchat ib. p. 268. suiv.

deviennent ses disciples, leur venin se 1525, répand; les sujets de l'Evêque de Bâle pillent Laussen, Delemont & Porentrui. Les Anabaptistes de la Suisse prêchent, mais ne s'arment pas (a).

Pendant qu'on se disputoit en Suisse sur la Réligion, la nation continuoit à verser son sang dans le Milanois. La bataille de Pavie, qui se donna le 24. Fév. 1525, couta à François I, la liberté & la perte entière du Milanois.

Jaques Troger Landamman d'Uri leva 1526. l'année suivante 8000. Suisses, & en 1527. Antoine Morelet Ambassadeur du Roi obtint une autre levée de 10000.

Les Suisses souhaitoient passionnément de rétablir dans l'intérieur de la Nation la consiance, l'union & la paix; l'aigreur contre quelques Cantons & principalement contre Zurich augmentoit journellement; pour prévenir un R ij éclat

⁽a) Stettler T.I. p. 635, Suiv.

1526. éclat facheux ils s'assemblérent le 15. de Janvier 1526. Lucerne, Uri, Schweiz, Fribourg & Appenzell proposérent un Sinode géneral, comme l'unique expédient pour s'expliquer sur les différents, qui menaçoient de troubler leur harmonie; ils ne purent s'accorder là-dessus que le 18. Avril à Einfidlen, & Baden fut choisi pour le lieu du Synode, auquel ils invitérent les Evêques de Constance, de Laufanne, de Bâle & de Coire, Zwingle réfusa de paroître; l'exemple de Jean Huss, de Jerome de Prague, & de Jean Hügli Pasteur de Lindau, qui venoit d'être brûlé , lui fit craindre pour sa sureté. Les Deputés des 10. Cantons & des 4 Evêques s'y rendirent le 10. de May; le Docteur Jean Eckius Professeur en Theologie à Ingolstadt, célébre par ses Disputes avec Luther & Carlstad, Faber & Murner y furent envoïés par le parti du Pape; Oecolompade, Berchtold Haller, Jaque

Jaque Immeli & Ulric Stouder ténoi. 1526. ent le prémier rang pour les Reformés. Les Deputés des Cantons prononcérent, qu'on ne devoit rien innover dans la Religion (a): mais les Cantons mêmes ne se réunirent point; Bâle, Mulhausen & St. Gall laissérent aux Ministres la liberté de prêcher : Schaffouse étoit irrésolu. Glaris & Appenzell laissérent chacun dans sa croyance, Coire, la Thurgovie, le Toggenbourg & le Rheinthal se mirent du parti de Zuric; Berne étoit divisé, les principaux du Senat, les Chanoines, les 3. fréres de Watteville, les Tanneurs & un grand nombre d'autres Bourgeois favorisoient la réforme : le reste des Citoïens lui étoient contraires (b).

Les 7. Cantons voulurent exécuter leur merace d'exclure les reformés de R iii la

⁽a) Sleidan Comment. 1. 6.

⁽b) Stettler MSc.

1526, la Confédération; ils refusérent de la renouveller avec Zurich, à qui ils en

1527, vouloient principalement! Berne, Bâle, Schaffouse & Appenzell s'assemblérent à Zurich au commencement de Janvier pour concerter les moïens de prévenir une rupture; la même animosité, qui se manifestoit de Canton à Canton, troubloit le répos de chaque paroisse particulière; les Souverains y mettoient ordre selon les principes qu'ils soutenoient : par la même raison cette diversité d'opinion remplissoit de troubles les païs qui dépendoient de plusieurs Cantons, comme la Thurgovie, le Rheintal, les Comtés de Bade & de Sargans, puisque chacun des Souverains cherchoit à maintenir ses maximes.

Berne, après avoir fait plaider les Théologiens des deux partis dans une Dispute publique, qui est imprimée, reçût la reforme le 7. Février, & la fit publier dans toute l'étendüe du Can-

ton; le païs de Hasle réfusa de s'y 1528. foumettre, prit les armes & reçût un fecours de 800. Underwaldiens, qui répassa le Brunig avant que les troupes, que Berne fit marcher contre les Rebelles, se fussent rassemblées; l'Advoïer d'Erlach eut bientôt calmé cette Sedition (a). Cette République fit enfuite une Alliance deffensive avec Zurich & les Villes de Constance & de St. Gall, à laquelle Bienne fut aggrégée au mois de Janvier 1529 (b). Mulhausen au mois de Février, & Basle le 3. de Mars.

Schafhausen, Basle, une partie de 1529. Glaris & d'Appenzell se reformérent l'Année fuivante (c). La plus grande Partie des Grisons avoit déjà pris le même parti en 1526. Les 5. Cantons

R iiij

(a) Stettler T. 2. p. 1 - 17.

(c) Sleidan 1. 6.

⁽b) Rulling L. 19. c. 4. Stettl. 1. c. p. 20.

1529. catholiques avoient fait l'année précédente une Alliance avec le Valais pour la deffense de la Religion avec la Clause particuliére, que les obligations de cette Alliance dévoient précéder toutes les antérieures déz qu'il s'agiroit du maintien de la Religion catholique; ils se fortifioient aussi de l'Alliance avec le Pape & du Roi Ferdinand, & paroissoient disposés à une rupture ouverte: Basle, Schafhausen, Appenzell, Glaris, Fribourg, Soleure & les Grisons s'entre mirent amicalement; ils travaillérent avant toute chose à raccommoder Rerne & Underwalden; Berne consentit au Traité qu'ils avoient proposé, à condition que Zurich y fut compris: mais Zurich réfusoit d'un côté d'y accéder, & les cinq Cantons ne voulurent pas consentir à l'y comprendre. Berne & les Cantons médiateurs envoïérent des Deputés aux cinq Cantons & ces Deputés furent mal reçûs. C'étoit le tour d'Under. walden

walden de nommer un Ballif pour Ba- 1529. den : Zurich & Berne refusérent de reconnoître Antoine Abacher que ce Canton avoit élû; Lucerne, Uri, Schweiz & Zug firent mine de l'installer de force: Zurich jetta 200, hommes dans les Balliages libres, 500, dans Bremgarten, & s'empara du couvent de Mouri; ce fut le signal de la guer-Toutes les réprésentations des Cantons neutres & fur tout de Berne furent rejettées, sous prétexte, qu'on avoit offert le droit à Lucerne inutilement; que les cinq Cantons avoient mis Garnison dans Raperswil & sollicité des fecours étrangers. Zurich fit imprimer un Manifeste, & réquit le secours de ses alliés; leva 4000. hommes fous George Berguer, détacha 3. Corps fous George Werdmuller, Jean Escher & JeanRodolf Lavater, pour s'assurer du Gaster, de nôtre Dame des Hermites & de la Thurgovie.

Berne s'arma pour aller à fon Se-Q iiiij cours l'Advoïer Sebastien de Diesbach & Gaspar de Mulinen, & 4000. sous l'Advoïer Jean d'Erlach & Bernhard Tillmann; munit ses frontieres; le Ballis Räber couvroit celles de Lucerne, Jean Jaques de Watteville Seigneur de Colombier & Jaques Wagner celles d'Underwalden.

L'Armée des Zuricois avoit pris poste à Cappel, celle des cinq Cantons campoit à Baar; on se préparoit à l'Attaque lorsque Jean Aebli Landamman de Glaris, après avoir obtenu un armistice des Catholiques, le vint proposer au Zuricois: le Banderet Vœgeli de Fribourg & le Deputé de Soleure se joignirent à lui, c'étoit le 10. de Juin; l'armistice sut accepté, malgré l'opposition de Zwingle qui étoit à l'Armée; il prétendoit que les Catholiques ne manifestoient des Sentimens de Paix que pour gagner du tems; elle se fit cependant, mais sous des conconditions, qui ne promettoient pas 1529.

qu'elle fut de longue durée.

Les cinq Cantons consentoient que dans les Balliages communs les peuples puissent se réformer, si la pluralité des voix le démandoit; que l'Alliance avec le Roi Ferdinand fut annullée; que les cinq Cantons ne tiendroient pas des Diettes particuliéres surtout sur des affaires qui régardoient l'interêt géneral du Corps helvétique; que toutes les ordonnances que les six Villes auroient faites sur la Réligion sublistéroient; qu'on feroit décider des fraix de cette Guerre par des Arbitres dans le terme d'un mois, & que si celà n'avoit pas lieu que les six Villes séroient en droit d'interdire la liberté du commerce aux cinq Cantons. La datte de ce Traité est de Samedi après la fête de St. Jean Baptiste le 23. de Juin 1529. Nicolas Manuel, Pierre Im-Haag Banderets, Antoine Bischof & Leonhard Tremp du grand Confeil 1529. Conseil de Berne l'acceptérent au nom de la Republique. L'Advoyer Sebastien de Diesbach étoit arrivé à Bremgarten à la tête du seçours de Berne comme on publioit cette Païx (a). Elle ne rétablit point l'union en Suisse; les deux partis suivoient plus les mouvemens de leur zélé que les principes de la politique.

1530.

Luther & Zwingle s'étoient élevés en même tems l'an 1518, contre les mêmes abûs ; ils se partagérent sur des questions d'écôle: Le Landgrave Philippe de Hesse chercha à les réunir; il appella, Zwingle & Oecolompade à une Conférence à Marbourg indiquée au 1. d'Octobre. Luther, Melanch. ton, Jonas, Ofiander, Brentius, Agricola d'une part, & Zwingle, Oecolampade, Bucer & Hedion de l'autre signérent une confession de foi de

15.

⁽a) Stettler l. c. p. 27 - 32. Bullinger Hift, MSc. 1. 20. c. 20:21.

1530.

15. Articles, sur lesquels ils se trouvoient d'accord, on me pût pas les rapprocher sur la présence réelle (a). Zwingle envoya sa confession de soi à l'Empereur à la Diette d'Augsbourg, elle sut présentée à ce Monarque par les deputés des trois Villes de Zurich, Berne & Basle (b). Charles Quint n'ayant pas pû reussir à ramener les Protestants sit publier un édit le 18. de Novembre, qui ordonnoit à tous les membres du Corps de l'Empire de vivre selon les régles de l'Eglise romaine jusqu'au tems du Concile (c).

Les Reformés de la Suisse s'alliérent avec le Landgrave de Hesse & la Ville de Strasbourg: &, ce qu'on aura peine à croire, François I. qui faisoit brû-

ler

⁽a) Scultet, Annal, Evang, T, 2, p, 229.

⁽b) Hospinian, Hist. Sacram. p. 167. Hosting. p. 521.

⁽c) Scultet. p. 287.

ler les Luthériens en France, démanda à être reçû dans cette ligue, mais fa proposition sur rejettée (a). Le Landgrave souhaitoit de faire recevoir les Cantons évangéliques dans la ligue de Smalkalden, ils n'en étoient pas éloignés, mais comme l'Electeur de Saxe zélé lutherien démandoit qu'ils reçussent sa doctrine, cela ne put avoir lieu (b).

C'est ainsi qu'un zélé mal entendu arrêta les progrès de la reformé, qui auroit pu dévenir génerale, si en s'élevant contre les abus de la puissance ecclésiastique les Princes, qui la favorisoient, n'eussent point touché aux bien du Clergé, qui par une conduite opposée devint un parti formidable dans toute l'Europe. Les peuples se mélérent de controverse, s'échaussérent; on se calomnia. Les protestants d'Allemagne

⁽a) Hotting, p. 540.

⁽b) Sleidan. l. 8. p. 215.

d'Allemagne se préparerent à la guer- 1530, re, & les reformés de la Suisse s'y trouvérent engagés par la précipitation de Zurich & de Glaris.

Ces deux Cantons avec ceux de Lucerne & de Schweiz sont par les trai. tés protecteurs de l'Abbé de St. Gall & de ses anciens sujets, (on appelle anciens fujets ceux que l'Abbaye avoit avant 1468. que l'Abbé Ulrich Rösch achêta le Toggenbourg,) en 1479 l'Abbé leur accorda le droit d'envoïer à tour un Officier, qu'on nomme Landshauptmann, dans son païs pour veiller aux droitures réspectives de l'Abbé & de ses anciens sujets. L'Abbé François Geissberger étant mort le 23. Mars 1529, les moines s'assemblérent à Rapperswil & élurent Kilian Käuflin; Zurich & Glaris ne voulurent pas le reconnoître, il se retira en 1530, avec ses moines à Wolfurt près de Bregence, & soutenu par Marc Sittich Seigneur de Hohenems il fit mine de s'installer

1531. Staller par force. Ses sujets presque tous reformés se mirent sous la protection particuliére de Zurich & de Glaris, ceux-ci dressérent un réglement fur l'administration des biens de l'Abbaje; Lucerne & Schweiz s'opposérent à ce sequestre; Berne, Bâle & Strasbourg cherchérent à en détourner Zurich & Glaris; les neuf Cantons neutres firent une seconde tentative; ils proposérent au mois de Mars que les 4. Cantons protecteurs nommeroient un Landshauptmann, qui administreroit les biens de l'Abbaïe jusqu'à ce que la difficulté pût être terminée; l'expédient ne fut pas gouté; l'Abbé mourut exilé le 30. Août, Diethelm Blarer lui succéda; Zurich & Glaris restérent en possession de tous les biens de l'Abbaïe, & affranchirent les Toggenbourgeois de toute dépendance & servitude pour la somme de 14000. Gouldes. Les anciens sujets résulérent de recevoir le Landshauptmann que Lucer-

273

Lucerne avoit nommé. Les cinq Can- 1530. tons réfusoient de leur côté de païer les fraix de la prémiere Guerre de Cappel. Les Reformés en géneral se plaignoient 1531, qu'on genoit la liberté de Conscience des sujets dans les Balliages communs ; qu'on avoit maltraités plusieurs réligionnaires; qu'on les rendoit odieux auprès des puissances voisines. On negotia beaucoup; Zurich proposoit des expédiens extrèmes; la Guerre de Müss s'éléva; les 8. Cantons envoyérent aux Grisons 4000, auxiliaires; les 5. Cantons réfusérent leur contingent; les reformés crurent qu'il y avoit du dessein. la méffiance augmenta; Zurich vouloit la Guerre, les autres Cantons cherchoient à la prévenir. Enfin dans une diette tennë à Zurich le lundi avant la Pentecôte les Cantons convinrent d'interdire tout commerce aux cinq Cantons; ils vouloient éviter une Guerre, & par cet expédient ils la precipitérent.

II. Part.

1531, cipitérent. La France s'entrêmit avec Glaris, Fribourg & Soleure; on tint un Congrés le 14. Juin à Bremgarten. Les Reformés démandoient pour préliminaires, que les Catholiques laissassent prêcher l'Evangile en toute liberté chéz eux; les Catholiques étoient plus raifonnables, ils ne démandoient que la levée de l'interdit; les deux partis s'opiniatrérent dans leur réfus (a).

> Dans ces entrefaites Basle & Soleure se brouillérent au sujet des limites du Landgraviat de Sisgau, qui apparténoit au prémier Canton; Soleure prétendoit que Dornach, Hochwald & Gempen leur aparténoient en toute Souveraineté. La difficulté fut d'abord remifé à un arbitrage : mais Soleure rompit la conférence & fit dresser une potence entre Schauenbourg & Gem-

(a) Stumpf. p. 324. Suiv.

Hift. MSc. L. 23.

pen;

Hotting. p. 475. suiv. Rhan. 680. sqq. Bullinger

pen; les deux Cantons armérent; les 1531; Cantons neutres s'entrémirent de nouveau; on convint d'un fecond arbitrage, & cette difficulté fut mise heureusement en regle (a).

Il n'en fut pas de même dans l'affaire des deux Réligions; un fecond Congrés à Bremgarten, tenû le 11. Juillet, fut sans effet aussi bien que les suivants. On parle différemment des dispositions de Zwingle dans ces Circonstances. Hottinger rapporte; qu'il alla secretement à Bremgarten pour représenter à ses Amis, que l'interdit pouvoit avoir des Suites funestes, & qu'il conviendroit de s'en désister (b). Bullinger par contre dit, qu'il alla trouver les deputés de Berne Jean Jaques de Wattewyl Seigneur de Colombier & Pierre Im-Haag, & qu'il les follicita de ne rien céder aux Ca-Sij tho-

⁽a) Wursteisen L. 8. c. 8.

⁽b) Hotting. p. 572.

plusieurs projets de païx, ils furent tous rejettés, tantôt par l'un tantôt par l'autre parti. Les Reformés s'opiniatroient & perdoient du tems en négotiations, pendant que les cinq Cantons démandoient des troupes au Valaisans, au Duc de Savoie & au Pape, s'armérent & declarérent la guerre à Zurich le 8. d'Octobre (b),

Le lendemain les cinq Cantons firent une irruption avec 1200 hommes dans les baillages libres, ravagérent le païs, & pillérent Mouri, Moos, Esch, Boswyl & Bünzen. Albert de Mulinen Chevalier teutonique & Commandeur de Hitzkilch en donna avis à Zurich & à Berne; le prémier Canton ne leva que trois corps peu considérables, Hottinger cherche à justifier cette conduite

⁽a) Bulling. Msc. p. 159. a.

⁽b) Sleidan, 1, 8.

Rodolphe Lavatter fit ferme avec un petit corps de gens résolus; Zwingle la hallebarde à la main leur prcéhoit d'exemple; il fut tué & la déroute devint génerale. Les Zuricois ne per-

S iii

dirent

(a) Hotting. p. 577.

⁽b) Id. p. 579.

fuivant le Calcul de Bullinger, qui les nomme nom par nom, & qui est plus croïable que Salat suivi de M. le B. d'Alt, & qui fait monter leur perte à 2000. hommes (a).

Les Reformés joignirent leurs forces après cet échec à Bremgarten, & fans entreprendre rien de considérable par la desunion des Géneraux ils se partagérent de nouveau & s'amusérent a piller quelques Villages. Un détachement de 4000, hommes de troupes de Zurich, de Bâle, de Schafhausen & de St. Gall se laissa surprendre le 24. Octobre sur le Zugerberg par 700. Catholiques commandés par Chrêtien ltti; les Reformés y perdirent 830, hommes, 11, pieces de Canon & 5. Drapeaux (b). Salat compte encore ici

(a) Bullinger Hift. Msc, Thuan T, I. p. 80.

⁽b) Bulling, Msc. l. c. Stettler Chr.

LIVRE ONZIE'ME. 279
ici plus de 2300, hommes, les Rela-1531,
tions de Bullinger sont plus impartiales.

Les Toggenbourgeois se découragérent & firent leur paix particuliere; on recommenca les négotiations, & les hostilités continuërent; les sujets de Zurich commencérent à traiter de la paix en leur particulier, & le Canton sur obligé de l'accepter de 16. Novembre aux conditions, qu'il plut au vainqueur de dicter. Comme cette paix sut acceptée par Berne, & qu'elle servit de loix sondamentale jusqu'en 1712, je vais en donner les articles principaux.

On promet par le prémier de laisser les cinq Cantons & le Valais dans leur ancienne, vraïe & indubitable foi Chrêtienne; les cinq Cantons de laisser Zurich & leurs adhérans dans leur Religion; les Cantons se reservent réciproquement leurs traités; les sujets des Baillages libres, de Bremgarten Siiij

- paix, de même que le Toggenbourg, le Gaster & Wesen.
 - 2. Les deux parties s'engagent à se laisser jour réciproquement de leurs droits dans les Balliages communs, fous la réserve que s'il y avoit quelque paroisse, qui ayant embrassée la nouvelle Religion voulut la garder, de même que les paroisses qui n'auront pas encore renoncé à l'ancienne Religion, séroient pleinement en droit d'y démeurer, & que s'il y en avoit, qui voulussent rétablir la Religion catholique, elles féroient en droit de le faire; qu'on partagéra les biens d'Eglise entre les prêtres & les ministres sélon l'étenduë des lieux; qu'on ne pourra pas s'injurier pour cause de Réligion.
 - 3. Les deux parties s'engagent à observer mutuellement leurs anciennes Alliances, & en particulier les Zuriçois s'engagent à ne point se mêler

des

des affaires des lieux, où ils n'ont 1531. aucune authorité.

- 4. Les Zuricois s'engagent de rénoncer à tous les traités nouveaux, & le précédent traité de paix devra être annullé & remis aux Cantons.
- 5. Ils réstitueront aussi les 2500. Ecus, que les cinq Cantons leur avoient payé pour les fraix de la guerreprécédente.
- 6. Les prétensions contre les ecclésiastiques se décideront par le droit.
- 7. Tous les dommages causés pendant cette guerre devront être remboursés.
- Les prisonniers séront echangés
 ceux qui ne pourront être echangés rantionnés à un prix raisonnable.

Ce Traité fut fait sous la médiation du Roi de France, du Duc de Savoïe, d'Ernest Marggrave de Baden, de Jeanne de Hochberg, des Cantons de Glaris, de Fribourg & d'Appenzell (a).

Siiiij

Berne

⁽a) Wursteif. 1. 8. c. 13.

1531. Berne n'eut d'autre parti à prendre après que Zurich eut fait sa paix particuliere, que de l'accepter pareillément. Cette Republique avoit fait une faute qu'on lui a encore reproché depuis, c'est d'avoir trop partagé ses forces. Sebastien de Diesbach & Jean Jaques de Watteville n'avoient pas 7000, hommes fous leurs ordres; les Païlans servoient à leurs propres fraix; ils étoient mécontens, qu'on ne les eut pas d'abord menés à l'ennemi ; mais Berne qui avoit travaillé à prevenir une rupture ne vouloit agir que deffensivement. Diesbach se replia vers Lenzbourg & Aarau; les 5. Cantons le suivirent avec 12000, hommes, qui firent une incursion sur les terres de Berne, & insultérent la Vil-

le de Brougg; l'advoyer Zulauff de cette Ville avec les gens de la Chate-lanie d'Eigen les répoussa avec beaucoup de valeur (a). Les mediateurs

firent

⁽a) Stettler T. 2. p. 53.

firent accepter la paix aux Bernois le 1531. 22. Novembre fous les conditions nommées plus haut. On ajoutâ qu'ils païeroient 3000. Ecus aux cinq Cantons pour les dommages causés au couvent de Mouri; qu'ils remettroient à ceux d'Underwalden les titres & recés, qu'ils avoient contre eux au sujet de l'affaire de Hasli; qu'ils ne séroient pas obligés par contre de restituer les 3000. Ecus, que ceux d'Underwalden leur avoient payés; que les Bernois permettroient aux Rebelles du Grindelwald de rentrer chés eux. Les fraix de cette guerre-ci furent reglés à 5000; Ecus, que Zuric & Berne payérent.

Tel fut le malheureux fucces d'une guerre, que Zurich s'étoit attirée imprudemment, qui fut mal conduite & qui arrêta tous les progrés de la Reforme en Suisse. L'Abbé de St. Gall fut remis en possession de son Abbayé; la Ville de St. Gall lui paya 10000, Gouldes pour fraix & dom-

mages

1531. mages (a), & il accorda la liberté de confcience à fes anciens sujets; l'affranchissement des Toggenbourgois fut déclaré nul en 1538. (b) & les VII. Cantons catholiques renouvellérent leur Alliance en 1533. avec l'Evêque & le pais de Valais; ce Traité sut confirmé le 9, de Juin 1578.

Pendant les négotiations raportées ci-dessus les Grisons étoient en guerre avec Jean Jaques de Medicis, dit le Chatelain de Müs, Cet Avanturier s'étoit emparé le 12, de Mars du Bourg & du Chateau de Morbegno dans la Valteline; les Grisons appellérent les Suisses à leur secours, & obtinrent 4000, hommes. Les Confederéz réprirent Morbegno & quelques autres petites places, & s'avancoient contre Müs, lorsque le Duc de Milan pour éloigner les Suisses de ses frontieres leur sit accepter un traité

⁽a) Bulling, MSc.

⁽b) Id. ib.

té le 7. de May, par lequel il s'en- 1531, gageoit de continuer la guerre à ses dépens; qu'à l'exemple de son frere Maximilien il renonçoit à ses pretensions sur la Valteline & les Comtés de Chiavenne & de Bormio; qu'il prendroit 2000, hommes des Confederéz à sa Solde; que les places dont il se rendroit maitre lui appartiendroient, & qu'il payeroit 30000, Gouldes d'Or aux Confederéz (a).

(a) Sprecher L. 10.

FIN.





TABLE DES MATIERES.

A.

Arau, passe sous les Bernois T. 1, p,219. Aigle, pris par le Bernois. Albert, Empereur, ses entreprises, 1.40, seq. Allemannie, Duché, sa fondation 1. 13, 14. Alliance des trois Cantons. 1, 119, première des Suisses avec la France. 2. 215. Alliés des Suisses. Anabaptistes. 2, 258, Anglois, leur guerre en Suisse. 1: 169. Argeu, faisoit partie de l'Allemannie. 1. 18. 1. 201, feq. Appenzell. 2. 191. Associés des Suisses. 2. 214. Autriche, sa puissance en Helvétie. I. 63.

B.

Baden pris par les Cantons. 1, 220, Bâle, la Ville, fonHistoire 1, 104, feq. 2, 134, entre dans la Conféderation Helv: 2, 151. (l'Evêché) 1, 105, 74, 77. Balliages d'Italie. 2, 175, Balliages libres, 1, 220, feq. Bargen Comté, 1, 8, 19, 75, Bellinzone, 1, 214, 2, 151, feq.

Berne,

Berne, étoit d'origine une Ville Imp.
Tom. 1. p. 92.
Conjecture sur l'origine de son nom. 1.94.
Son Histoire. 1, 97, seq.
Déclare la guerre à Charles le Hardi,
2, 32,
Refuse la Comté de Neuschâtel. 2 114.
Berthold V. de Zäringue. 1, 28, 91.
Berthou vendu aux Bernois. 1, 178.
Bienne. 1. 75, 77, 162, 2, 232, feq.
Bipp vendu aux Bernois, 1, 167.
Bochat (de) cité. 1, 4, 80.
Boucheck (Comtes de) 1, 102,
Bourgogne la petite. 1, 11, 15, 21.
Bourgogne (Guerre de) 2. 12. seq.
Bruderholtz (bataille au) 2, 121,
Brougg surpris & brûlé. 1. 249.
Bubenberg (Adrien de) 2, 59, 75.
Buchsgeu, Landgraviat. 1. 32.
C.
Cantons, (les trois premiers) 1, 3, 33, seq.
les VIII, anciens, 1. 150,
Capitulat de Milan. 2. 8.
Cappel (I. Guerre de) 2. 265.
Seconde ib. 276. feq.
Chablais, ce qu'il comprenoit. 1, 23,
Chambre Impériale. 2. 109. 111.
Charles le Hardi. 2, 16, 20, 49, 61, 75.
Cerlier
Commi

•	
Cerlier pris par le Bernois. T.	. 2. p. 37, 72.
	1, 13, 2, 220,
Combourgeoisse de Berne avec No	eufch. 1, 210,
de Berne avec la Prevôté de	
Combourgeoisses Suisses, ce que	c'est. 1, 261,
Compagnies (Grandes) en France	1.248.
Comtes en Helvetie.	1. 31,79.
Conspiration à Zurich, 1, 140. à	Berne, 1, 168.
à Soleure.	I. 176.
Constance (Guerre du Concile o	de), 1, 215.
Cunrad (Nicolas) Général Solo	eurois, 2, 139,
	- 1
D_{ullet}	
Diesbach (Nicolas de)	2, 32,
(Guillaume)	2. 131, 183.
Diettes en Suisse,	2. 150.
Dijon (Siége de)	2. 185.
Discipline Militaire des Suisses,	1. 198.
Disputes sur la Religion.	2. 260. 262.
Dornach (Bataille de)	2. 137.
Droit Helvetique, ce que c'est.	1. 262.
Dunod redressé.	2, 188,
<i>E</i> ₊	
Epone, ou situé.	2, 226.
Equestres, ce que c'étoit.	I. 23.
Erlach(Ulrich d')1.99.(Rodolp	h)1,132,137.
Esclées pris.	2. 44.
Estavaré pris & saccagé.	2. 44.
	Farnsberg
•	

 F_{\bullet}

Name and the second sec	
Farnsberg affiége par les Suif	les. T. I. p. 250.
Fiefs (Gouvernement des)	I. 27.
Flue (George auf der)	2, 169,
(Nicolas von) Hermite.	2. 87.
Franche Comté,	2. 77, 82.
Frastenz (Bataille de)	2. 125.
Fraubrunnen (Bataille de)	I. 173.
Fribourg bâti. 1.91. fon Histo	ire, 2. 3, 71, 74.
reçu dans la Conféderation	
Frobourg (Comte de)	1, 166,
G.	
- " ()	
Gall (Abbé de St.) 1. 7	4, 29, 2, 217,
100	2, 219,
Geneve, son Histoire.	2, 235.
Glaris, son Histoire.	. 121; 145, 148.
Gouverneurs Imper, en Helv.	1, 45, seq. 53.
Grandson (Bataille de)	2, 65,
Grinau (Combat de)	1, 139,
Grisons, leur Histoire.	2. 116, 220,
Н.	•
Habsbourg bâti.	1. 20.
(Lauffenbourg) Comtes.	
Haguenbach (Pierre de)	2. II. feq. 29.
Hallweil (Jean de) Général B	ernois, 2. 64.
(Thuring) Général des Z	uricois, 1, 238.
II. Part. T	Hard
4.4 1111/4	440100

Hard (Bataille de) Tome	2. p. 119.
Hasli, sa Description.	1.33.
Helvetie, sa Description. 1.	61, 9, 83.
Helvetiens, leur Origine & Hist. 1.	3. feq 80.
Hericourt (Bataille de)	2. 35.
Historien (Caractère d'un)	1.56.
I.	
Jacob (Bataille de St.)	T 050
Joigne pris par les Bernois.	1, 250,
11/ 0.00	2, 38.
Iverdun pris,	2. 47.
<i>K</i> ₊	
Klettgeu dévasté par les Cantons.	2, 129,
Kybourg (Comtes de) 1, 31	, 65, 224.
L.	
	T 40
Landgraviat de Bourgogne. Laupen (Bataille de)	1, 40,
	1, 134.
Laufanne, Evêché.	1. 70.
Leotzbourg 1, 219 Leopold d'Autriche tué à Sempach.	3, 2.222.
Livinen (Vallée de)	1.186.
	1. 213. 123. feq.
Lucerne, foli finitorie.	123, 104.
Maires du Palais.	1. 5.
Maleray, (Bataille de)	1. 165.
Malserbeid (Bataille de la)	2. 133.
Manifestica (Ducutite de la)	
	Marignan

Marbourg (Colloque de) Tome 2. p. 268	
Marignan (Bataille de) 2. 205	
Matter (Jean) Capitaine Bernois. 1. 250	
Milanois. (Guerre du) 1. 212, 2. 106, 165. fq	
Morat, Ville 1. 33, 82. (Bataille de) 2. 65.	
Morgarten, (Bataille de) 1. 113.	
Mülhausen. 2, 9, 231.	
Murbach (Abbé de) vend Lucerne. 1. 42,	
Muss (Guerre de) 2. 284.	
N.	
Nüfels (Bataille de) 1. 192	
Neufchâtel (Comtes de) 1.71, 2.240	
Neuveville. 1. 78. feq.	
Nidau. 1, 171, 174, 175, 194	
Novarre (Bataille de) 2. 181,	
Nugerol Ville détruite. 1. 75. 2. 241,	
0.	
Oechtland, conject, sur l'orig, de ce nom. 1.90,	
<i>Orbe</i> , pris. 2. 38.	•
P	
Pays de Vaud. 1. 65. 2. 43.	
Paix de Senlis. 2, 104, de Bâle, 148, perpé-	
tuelle avec la France. 2, 210.	
Paix entre les Reformés & les Catholiques,	
2, 279.	
Payerne (Abbaye) fondée. 1. 18.	
Petinesca, Conjecture sur cette Ville. 2. 232.	
Pfaffenbrief, ce que c'est. 1. 168.	
T ij Pier-	

Pierre pertuis.	Tome 1. p. 165.
Pipp, bâti 1. 8. (Com	
Pontarlier pris par les S	
Privilèges des Suisses er	
R	
	•
Rapersweil (Comtes de)	
Rauraques.	1, 81, 104,
Reforme à Berne.	2. 262,
Reforme (ce qui en e	
ni : (11	2, 283,
Rheinfelden pris par les	
Rbetie.	1, 13, 2, 220, feq.
Roden, ce que c'est.	2. 192,
Rodolph V. de Habsbour	rg. 1. 38. feq.
Roseneck (Baron de)	
	2, 130,
3	
Sargans. (Comté de)	1. 73, 206, 2, 92,
Savoye (Comtes de)	1.65.
Schafhausen, Ion Histo	ire. 1, 108, 2, 9;
entre dans la Conféc	l. Helvétique, 2, 153.
Schlossberg bâti.	1. 78.
Schwaderloch 2. 119. (
Schweitz, Histoire de c	e Canton, 1, 33, 111,
Sempach (Bataille de)	I. 183.
(Règlement.)	I. 197.
Soleure, fon Histoire,	1. 101, 126,
	eration Helv. 2, 87.

Spreng, cité.	Tome 2. p. 255.
Stanz (Convenant de)	2, 88,
Stüssi, Bourguem. de Zurich	n. I. 236 , 242.
Stumpf, Historien accusé.	1, 56,
Suabe (Guerre de)	2. 109. seq.
Suisse, sa Description.	1, 61, seq.
Suisses, Origine de ce nom.	1, 100,
Leur premiére guerre.	1. 112.
Commencent à s'enrôller	
Etrangers.	2, 6,
S'emparent du Milanois.	2, 171,
T_{ullet}	
Tättvveil (Combat de)	1. 146.
Tell (Guillaume) fon Histoir	
Thourgovie conquise.	2. 7.
Thun, vendu aux Bernois.	1, 178.
Tirol (grande mifére du)	2. 135.
Toggenbourg (Comtes du)	1, 72, 226.
-	1, /2, 220
v.	
Valais.	2. 14, 45, 226.
Undervalden, Hist, de ce Car	nton, 1, 3, 33.
	2, 35,
Union héréditaire avec l'Autric	che. 2, 22, 151.
Uri, Histoire de ce Canton.	T. 2.22.2TQ.
	-+ 91 991 410+
W.	
*** 11 / T 1 \ C	1/ /. 1 D

Watteville (Jaques de) Général Bernois, 2. 118, 183, 185, 189, 203. Welfes,

Welfes, leur Généalogie,	Tome 1. p. 16.
Werdenberg (Comtes de)	1. 72.
Winterthur cedé aux Zurico	is. 2.8.
Wolleb (Henri) Officier très-	
Z_{\star}	
Zaringue (Ducs de)	J. 24.
Zoffingue.	1. 33,218.
Zug, son Histoire,	1. 148.
entre dans la Conféderation	n Helv. 1. 149.
Zurich, Capitale du Pagus T	igurinus. 1.80.
Son Histoire.	
Sa guerre civile.	I. 137.
Etablit une nouvelle form	ne de Gouverne-
nement.	1. 138.
Entre dans la Conféd. Hel	vetique, 1, 141,
Sa guerre avec les Suisses.	1. 225. seq.
Zurlauben, (Baron de) so	n Histoire Mili-
taire des Suisses.	1, 199.
7	

FIN.







